Citizenship and Immigration Canada
Citoyenneté et Immigration Canada

Annual Report to Parliament on Immigration

2006

Canada

C&I-831-10-06

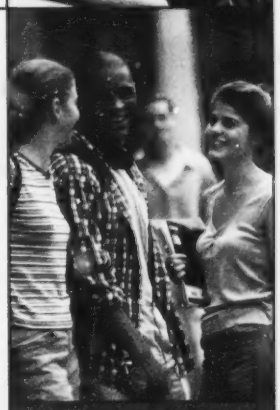

Annual Report
to Parliament on Immigration

2006

For additional copies, contact

Distribution Services
Citizenship and Immigration Canada
Ottawa, Ontario K1A 1L1
Fax: (613) 954-2221

Internet: **www.cic.gc.ca**

© Minister of Public Works and Government Services Canada, 2006
Cat. no. Ci1-2006
ISBN 0-662-49539-X

Available in alternative formats upon request.

2007-02205/

Table of Contents

MESSAGE FROM THE MINISTER 3

INTRODUCTION TO THE REPORT 5

SECTION 1. MAKING IMMIGRATION WORK FOR CANADA 6

Supporting Canada's Economy and Competitiveness 6

Recent Accomplishments 7

2005 Levels 8

Critical Partnerships 8

Canada's Immigration Plan 2007 9

Table 1: Immigration Levels Plans 2007 9

SECTION 2. FEDERAL-PROVINCIAL/TERRITORIAL PARTNERSHIPS 10

Table 2: Federal-Provincial/Territorial Agreements Currently in Force 12

SECTION 3. SELECTING FOREIGN NATIONALS AS PERMANENT AND TEMPORARY RESIDENTS 13

3.1 Selecting Permanent Residents 13

Economic Class Immigrants 13

Skilled Workers 13

Business Immigrants 14

Provincial Nominees 14

Live-in Caregivers 15

Family Class Immigrants 15

Permanent Resident Status on Humanitarian and Compassionate Grounds 16

3.1.1 Statistical Overview of Permanent Residents Admitted in 2005 and 2006 .. 16

Table 3: New Permanent Residents in 2005, by Immigration Category (Compared to the Immigration Plan) 17

Table 4: Permanent Residents in the Economic Class in 2005, by Principal Applicant and Dependants 18

Table 5-A: Permanent Residents Admitted in 2005, by Top 10 Source Countries 18

Table 5-B: Permanent Residents Admitted in 2005, by Source Area 19

Table 6: Permanent Residents Admitted in 2005, by Destination and Immigration Category 20

Table 7: Knowledge of Official Languages Among Permanent Residents, 2005 21

Table 8: New Permanent Residents Admitted in 2006 (January to June) 22

3.2 Selecting Temporary Residents 22

Table 9: Temporary Resident Permits Issued from January 1 to December 31, 2005 (to persons seeking to enter Canada and found to be inadmissible under IRPA) 25

SECTION 4. MAINTAINING CANADA'S HUMANITARIAN TRADITION 26

4.1 Statistical Overview of Protected Persons Admitted in 2005 30

Table 10: Protected Persons Admitted in 2005 (Compared to the Immigration Plan) 30

SECTION 5. INTEGRATING NEWCOMERS 31

SECTION 6. GENDER-BASED ANALYSIS OF THE IMPACT OF THE *IMMIGRATION AND REFUGEE PROTECTION ACT* 36

Table 11: Proportion of Applicants by Women and Minors, 2002-2005 39

Table 12: Exceptions by Gender 2005 40

Table 13: New Permanent Residents in 2005, by Immigration Class and Gender 42

Table 14: 2005 Permanent Residents in the Economic Class, by Principal Applicants versus Spouses/Dependants and by Gender 43

SECTION 7. CONCLUSION AND KEY CHALLENGES FOR THE FUTURE 44

ANNEX A: SECTION 94 OF THE *IMMIGRATION AND REFUGEE PROTECTION ACT* 46

ANNEX B: GLOSSARY 47

Message from the Minister of Citizenship and Immigration

I am pleased to present to Parliament and the people of Canada the Citizenship and Immigration Canada (CIC) 2006 *Annual Report to Parliament on Immigration.*

Immigration has been vital to Canada's development and its history. Hardworking people and their families have come to Canada from all parts of the world to share and contribute to this nation's identity. Collectively and individually, they have made a contribution to the development of our economy, our society and our culture.

Immigration continues to play an important role in building our country. Canada plans to admit between 240,000 and 265,000 newcomers as permanent residents in 2007. Each newcomer has a story to tell: whether they are bringing their skills and entrepreneurial talents to help Canada's economy grow; reuniting with family members; or seeking security and stability.

Canada needs the talent and dynamism that immigrants bring. In an internationally-competitive global market for talent, Canada is facing skills shortages at home in particular sectors and in specific regions of the country. Immigration has a role to play in addressing labour market challenges and my goal is to ensure the immigration program better responds to our needs as a country in a way that is fair, transparent and adheres to the rule of law, while protecting the health, safety and security of Canadians. In that vein, we have launched several initiatives in the past year, including allowing foreign students to work off-campus while they study, committing $18 million towards foreign credential assessment and recognition, and establishing temporary foreign worker units to help address labour market shortages.

Equally important to this country is the ability to meet our social and humanitarian goals by reuniting families and offering protection to refugees and other persons in need of protection. Strong families build strong communities. In 2006, legislation was introduced to help grant citizenship to foreign-born children adopted by Canadian families. At times, the need to reunite families results from crisis. When the conflict in Lebanon escalated in July 2006, CIC worked quickly to provide priority visa and immigration services to help close family members of Canadian citizens and permanent residents, affected by the crisis, reunite with family in Canada. The hard work and dedication of CIC employees, alongside those from the Department of Foreign Affairs and International Trade Canada, the Canada Border Services Agency, and other partners, resulted in the Government of Canada's largest evacuation effort in Canadian history.

In 2006, the Government also announced a number of humanitarian efforts including measures to help victims of human trafficking and welcoming 810 Karen refugees who fled Burma (Myanmar).

If the immigration system is to continue to play an important role, CIC will need to ensure we select the people who will best help our country meet its economic, social and humanitarian objectives. We will also need to strive to have the right programs and services in place to help those people after they have arrived. The 2006 Budget provided $307 million in additional funding for settlement services and reduced the Right of Permanent Residence Fee by half, to help lessen the financial burden for newcomers.

Looking ahead, CIC will continue to look for ways in which its programs and services can meet Canada's immigration objectives more effectively, and provide services where and when newcomers need them. The Government continues to work with provinces and territories, and other partners, on many fronts including improving integration services, examining regional needs, and enhancing the approach to immigration planning for the long term. Work is also underway to modernize client services to ensure that we are able to maintain the high standard of service for which CIC is recognized.

To succeed, we must make the system work better. Pressures to find solutions to deal with the challenges of large inventories of applicants and using foreign workers to address labour market gaps continue. Managing these challenges and meeting the goals of Canada's immigration system is the first step in maintaining a balanced and responsive immigration program. CIC will continue to manage these challenges responsibly within a climate of heightened security while working to address the realities and demands of today and tomorrow.

The dedicated employees of Citizenship and Immigration Canada are making great progress in advancing a more integrated, client-oriented immigration program. Given this effort, Canada is well positioned to have immigration play an important role in our future economic, social and cultural development.

For more information on CIC and the work we are undertaking, please visit our Web site at **www.cic.gc.ca**.

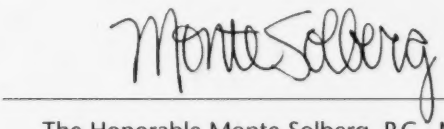

The Honorable Monte Solberg, P.C., M.P.
Minister of Citizenship and Immigration

Introduction to the Report

The *Immigration and Refugee Protection Act* (IRPA) came into effect on June 28, 2002, replacing the *Immigration Act* of 1976. Under Section 94 of IRPA, the Minister of Citizenship and Immigration is required to table an annual report in Parliament on Citizenship and Immigration Canada's immigration activities and initiatives (see Annex A). The report focuses on the selection of foreign nationals as permanent and temporary residents during the preceding calendar year (2005 in this case). The legislation also requires an overview of federal-provincial/territorial agreements and joint initiatives, as well as a gender-based analysis (GBA) of the impact of IRPA. The annual report also serves as the vehicle for announcing Canada's immigration plan for the upcoming calendar year (2007 in this case).

This report is divided into seven sections.

Section 1 presents an overview of the current context of Canada's immigration program, a review of some of the key challenges facing CIC and the initiatives the Department has developed in response. This section also provides a summary of Canada's immigration levels plan for 2007.

Section 2 focuses on CIC's partnerships with the provinces and territories. It outlines the bilateral agreements currently in force between the federal and provincial/territorial governments and describes major joint initiatives.

Section 3 summarizes activities and initiatives in relation to the selection of permanent and temporary residents. It also provides key statistics relating to permanent and temporary residents admitted in 2005.

Section 4 outlines Canada's commitment to its humanitarian traditions and to the protection of refugees and others in need of protection and resettlement, including a statistical overview of the refugees and protected persons admitted in 2005.

Section 5 addresses settlement and resettlement programs, special initiatives to facilitate the economic and social integration of newcomers, and activities relating to the promotion of Canadian citizenship.

Section 6 describes CIC's policy framework for GBA, reports on key GBA activities, and provides a statistical overview of gender differences in relation to key immigration statistics.

Section 7 offers concluding remarks.

SECTION 1

Making Immigration Work for Canada

It is estimated that globally as many as 200 million people currently live outside their country of origin, either on a permanent or temporary basis. Canada has played an active international role in helping to manage the movement of people. Internationally, Canada is recognized for its expertise and experience on migration. Work will continue to build bridges internationally to advance important social and humanitarian goals and to position this country as a world leader in managing global migration, while at the same time positioning Canada as a destination of choice.

In this regard, the traditional role that immigration has played in building Canada as a strong, diverse and prosperous country is set to continue in the coming years. Canada continues to enjoy a reputation as a destination of choice for immigrants worldwide and 2005 marked the sixth consecutive year that CIC met or exceeded planned immigration levels. Moreover, this was achieved in a way that balanced the goals of family reunification and ensured immigration contributed to the growth of Canada's economy.

Supporting Canada's Economy and Competitiveness

While many stakeholders at all levels contribute to building Canada's economy, immigration will play an increasingly important role in supporting economic prosperity and competitiveness. Our population is ageing and, with this trend, there are fewer new entrants into the labour force. At the same time, the country is facing significant labour market shortages in some sectors and regions – particularly in Western Canada. Immigration has a key role in addressing these short- and long-term labour market needs – attracting people with the right mix of skills and talents to support economic growth today and in the future. Other industrialized countries (and even some developing countries) are confronted with similar challenges around longer-term population and economic growth, and will be increasingly competing with Canada for this global pool of skilled workers.

Despite the success in bringing roughly a quarter of a million new permanent residents to Canada each year, there are still many more individuals who would like to come. This high demand for immigration to Canada has pushed the overall inventory of applications beyond 800,000 individuals. Given this large inventory, the challenge lies in achieving timely processing of applications and sustaining high levels of client satisfaction. At the same time, CIC is committed to the timely processing of visitors, students, and workers applying to come to Canada, groups for which volumes have increased steadily in recent years. Accordingly, it will be important to look for ways in which CIC can better manage these demands in a timely and responsive manner.

Bringing newcomers to Canada is only part of the challenge; equally important is the need to

ensure that they have the opportunities to successfully integrate into the Canadian economy and society once they arrive. CIC is committed to working with settlement service providers in the delivery and improvement of services provided to newcomers. It will therefore be important to look at ways in which the current range of settlement programs and services – including those provided by provincial and community partners – can be improved to better help immigrants in the early settlement period. The challenges newcomers face are many – acquisition of English and/or French, recognition of their credentials, skills and work experience acquired abroad, and familiarity with the norms of the Canadian workplace just to name a few.

Recent Accomplishments

The Government of Canada has introduced a number of recent initiatives that will help address these challenges. For example, to better support employers in using Canada's temporary foreign worker program, on September 1, 2006, the Government of Canada announced the creation of temporary foreign worker units, on a pilot basis, in Calgary and Vancouver. These units will provide advice to employers on hiring temporary foreign workers and will pre screen supporting documents from employers to accelerate the application process.

On a related front, changes to Canada's foreign student program have also been announced that will help address the labour market needs of some employers. Foreign students are now permitted to work off-campus during their study period – something that facilitates their acquisition of Canadian work experience. With Canadian work experience, foreign students are more likely to consider immigrating to Canada as being an attractive option upon graduation, and are well positioned to make a rapid transition to the Canadian workplace as immigrants.

In addition, measures are currently being designed to make the immigration system more responsive to labour market needs. Human Resources and Social Development Canada (HRSDC) and CIC have begun work to create an agency for foreign credentials recognition with the $18 million set aside in Budget 2006. This measure will smooth the labour market transition for immigrants who are experiencing difficulty having their foreign education and credentials recognized in Canada.

The Government of Canada recognizes that workplace integration is successful only in the context of a broader social integration. To help newcomers with the costs of starting a new life in Canada, the Government introduced a 50 percent reduction in the Right of Permanent Residence Fee in May 2006. The Budget also made commitments to facilitate immigrant integration and solve settlement challenges in the long term. Existing settlement funding for new immigrants was increased by $307 million over the next two years. This increase in settlement funding will be used to extend existing programs and to tailor integration services to meet the needs of individual immigrants whose settlement needs may be complex.

The Government has also taken action to better support families and enhance fairness for those families who choose to adopt children from abroad. Legislation was tabled in the House of Commons in May 2006 to amend the *Citizenship Act* in order to allow children adopted abroad by Canadian citizens

to obtain Canadian citizenship without first having to become permanent residents. With this change, the difference in treatment between children adopted abroad and children born abroad of a Canadian parent will be minimized. On a separate front, new measures were also announced to help victims of human trafficking in Canada by issuing temporary resident permits, exempting them from the processing fee, and making them eligible for federal interim health care benefits.

And finally, in order to maintain the timely standard of service that clients have come to expect of CIC, the Department needs to ensure it has the right tools to support efficient and effective processing of applications. The Government is working on a number of significant measures to improve client service standards and affect responsible management of the immigration program. CIC is now in the final stages of implementing the Global Case Management System (GCMS). This system is an integrated, automated case management tool, supporting client operations around the globe. GCMS will improve data integrity, overall efficiency, and help CIC deliver the kind of service Canadians expect.

2005 Levels

The Government committed in the 2004 Annual Report on Immigration to admit between 220,000 and 245,000 permanent residents in 2005. In the end, 262,236 permanent residents were admitted to Canada in 2005, of which 156,310 admissions (60% of the total) were in the Economic Class and 105,926 admissions (40% of the total) were in the non-economic class. These larger-than-projected admission numbers were the result of higher admissions of skilled worker applicants and their dependents – in part because some applicants arrived in Canada more quickly than is usually the case – and an increase to the Parents and Grandparents immigration category admissions because of increased processing efforts.

Critical Partnerships

The success of Canada's immigration program is a shared federal/provincial/territorial responsibility dependent on international and domestic partnerships. CIC participates in numerous international migration organizations to position its approach to immigration in the broader global context. CIC also works in close collaboration with Canada's security-oriented government departments and agencies to mitigate security threats that non-bona fide immigrant applicants may pose and to maintain the integrity of Canada's borders. In particular, CIC shares responsibility with the Canada Border Service Agency (CBSA) for the administration of IRPA. The CBSA is responsible for immigration processing at ports of entry, as well as for the enforcement provisions of IRPA. To map out the working relationship between the two organizations and to establish the principles and structures for a sustainable partnership, CIC and the CBSA negotiated and signed a memorandum of understanding on March 27, 2006. CIC works closely with HRSDC, given the importance of its role in assessing labour market needs and supporting immigrant labour market integration. CIC, more generally, collaborates with provincial/territorial governments, non-governmental organizations, community-based service providers and voluntary organizations to address immigrant social and economic needs.

Canada's Immigration Plan 2007

CIC's commitment is to admit new permanent residents in 2007 within a target range of 240,000 and 265,000 admissions. The target for the Economic Class has been increased by 15,000 compared to the 2006 Immigration Plan. For the Family Class, CIC has also raised the targets of the Spouses, Partners and Children category by 5,000 and the Parents and Grandparents category by 1,000.

Table 1: Immigration Levels Plan 2007

Immigrant Category	Ranges	
	Lower	Upper
Skilled Workers	90,000	100,500
Quebec Selected Skilled Workers	26,000	27,500
Federal/Quebec Business	9,000	11,000
Live-in Caregiver	3,000	5,000
Provincial Nominees	13,000	14,000
TOTAL ECONOMIC	**141,000**	**158,000**
Spouses, Partners and Children	49,000	50,000
Parents and Grandparents	18,000	19,000
TOTAL FAMILY	**67,000**	**69,000**
Government-Assisted Refugees	7,300	7,500
Privately Sponsored Refugees	3,000	4,500
Protected Persons in Canada	10,600	12,000
Dependants Abroad	5,000	6,800
TOTAL PROTECTED PERSONS	**25,900**	**30,800**
Humanitarian and Compassionate Grounds / Public Policy	6,000	7,000
Permit Holders	100	200
TOTAL OTHERS	**6,100**	**7,200**
TOTAL	**240,000**	**265,000**

Going forward as part of its levels planning efforts, the Government will work with provinces and territories and other stakeholder groups to develop a more multi-year perspective on immigration needs and put in place the necessary supports and services to integrate newcomers successfully.

SECTION 2

Federal-Provincial/ Territorial Partnerships

Jurisdiction over immigration is shared between the federal government and the provinces and territories. Ongoing intergovernmental consultation and cooperation is a critical aspect of managing the immigration program, related policies, and legislative initiatives.

Under IRPA and under the *Department of Citizenship and Immigration Act*, the Minister of Citizenship and Immigration has the authority to sign agreements with the provinces and territories to facilitate the coordination and implementation of immigration and refugee protection policies and programs. Table 2 provides a list of key bilateral agreements currently in force in provinces and territories and their signing and expiry dates.

CIC has signed comprehensive framework agreements with six provinces and one territory. These agreements highlight immigration as a key area for bilateral collaboration and formalize how the two levels of government work together. They also include a variety of annexes which provide for such measures as the provincial delivery of settlement services (Quebec, Manitoba and British Columbia); the authority to nominate individuals to fill regional or local economic needs (Manitoba, British Columbia, Saskatchewan, Prince Edward Island, the Yukon and Ontario); and, responsibilities for selection (Quebec).

Bilateral agreements relating exclusively to provincial nominees are in place with New Brunswick, Newfoundland and Labrador, Alberta, and Nova Scotia. The Provincial Nominee Program (PNP) allows provincial and territorial governments to actively participate in the immigration process by identifying and designating an agreed upon number of nominees who meet specific labour market and economic needs.

The 1991 *Canada-Quebec Accord* is the most comprehensive agreement. Under the Accord, Quebec has the authority to set its own annual immigration targets, has sole responsibility for selecting immigrants who want to settle in the province (with the exception of members of the Family Class and refugees whose status is determined by Canada), and has full responsibility for providing orientation and integration services to new immigrants.

There was considerable intergovernmental activity relating to immigration in 2005. The *Canada-Saskatchewan Immigration Agreement*, originally signed in 1998, was renewed and enhanced on May 7, 2005. This new Agreement reaffirms the importance of immigration to Saskatchewan's economic, social, and cultural development, and commits the two levels of government to working together on the recruitment, selection and admission of immigrants, refugees, foreign students and temporary workers who settle in Saskatchewan. The limit on the number of provincial nominations was removed to give Saskatchewan greater flexibility in operating its immigration program.

The *Canada-Ontario Immigration Agreement*, signed on November 21, 2005, marks the first agreement with Canada's largest immigrant-receiving province. This five-year agreement signals a shared desire to optimize the economic benefits of immigration and ensure that immigration policies and programs respond to Ontario's social and economic development and its labour market priorities. It confirms program objectives and investment priorities that address a full range of integration needs, including pre-arrival information and orientation, basic settlement services, and language training. In addition, the Agreement breaks new ground since it lays the foundation for the two levels of government to work collaboratively with Ontario municipalities and official language communities to improve the social and economic integration of immigrants.

In collaboration with provinces and territories, CIC initiated two key programs to help Canada maintain its competitive edge in attracting foreign students. Given the success of projects piloted in a number of provinces in 2003 and 2004, a national initiative was launched in April 2005 to spread the benefits of immigration more widely. Under this initiative, foreign students at Canadian post-secondary institutions can work in Canada, outside of Montreal, Toronto, and Vancouver, for a second year after their graduation. Following the signing of agreements for program delivery through provinces and territories in late 2005 and early 2006, CIC also launched a national initiative in April 2006 that allows foreign students enrolled full-time in post-secondary programs to seek employment off-campus.

Through regular multilateral and bilateral interaction both the Minister and senior official level, CIC continues to maintain solid partnerships with the provinces and territories. Federal, provincial and territorial ministers met in November 2005 to address the need for a more responsive immigration program that respects the unique needs of each province and territory. There was clear consensus that further joint work is needed to promote Canada as a destination of choice, to recruit and retain immigrants, and to ensure their successful integration into Canadian society. Specific issues identified as priorities included: improved selection; improved integration to ensure immigrants' skills are used to full potential; increased regionalization to greater share the benefits of immigration; and, improved client service.

Building on this work, the June 2006 meeting chaired by Minister Solberg provided an opportunity for ministers to consider the challenges and opportunities in three areas: immigration as a means of addressing skilled and unskilled labour force shortages; consultation on 2007 immigration levels and consideration of a forward-looking approach to levels planning; and, allocation of additional settlement funding approved in Budget 2006. There was also general agreement to hold regular federal-provincial/territorial meetings.

Table 2: Federal-Provincial/Territorial Agreements Currently in Force

	Date Signed	Expiry Date
Agreement for Canada-British Columbia Co-operation on Immigration	April 5, 2004 (Original signed in May 1998)	April 5, 2009
Canada-Alberta Agreement on Provincial Nominees	March 2, 2002 Extended: August 31, 2006	December 30, 2006
Canada-Saskatchewan Immigration Agreement	May 7, 2005 (Original signed in March 1998)	Indefinite
Canada-Manitoba Immigration Agreement	June 6, 2003 (Original signed in October 1996)	Indefinite
Canada-Ontario Immigration Agreement	November 21, 2005	November 21, 2010
Canada-Quebec Accord	February 5, 1991	Indefinite
Canada-New Brunswick Agreement on Provincial Nominees	January 28, 2005 Amended: March 29, 2005 (Original signed in February 1999)	Indefinite
Agreement for Canada-Prince Edward Island on Immigration	March 29, 2001 Extended: March 22, 2006	March 29, 2007
Canada-Nova Scotia Agreement on Provincial Nominees	August 27, 2002	July 1, 2007
Canada-Newfoundland and Labrador Agreement on Provincial Nominees	September 1, 1999 Extended: December 1, 2005	December 31, 2006
Agreement for Canada-Yukon Co-operation on Immigration	April 2, 2001 Extended: April 2, 2006	April 2, 2007

SECTION 3

Selecting Foreign Nationals as Permanent and Temporary Residents

CIC aims to ensure that the movement of people into Canada contributes to the country's social and economic interests and meets its humanitarian commitments. Canada's immigration program is based on non-discriminatory principles – foreign nationals are assessed without regard to race, nationality, ethnic origin, colour, religion or gender.

3.1 Selecting Permanent Residents

Overall, CIC maintains a balanced immigration program that contributes to meeting Canada's labour market needs while fostering family reunification and honouring humanitarian principles of refugee protection. A permanent resident is someone who has been allowed to live and work in Canada indefinitely but who has not become a Canadian citizen. IRPA defines three basic classes of permanent residents: economic, family, and protected persons.

A 50% reduction in the Right of Permanent Residence Fee became effective May 3, 2006. The intention is to make it easier and more attractive to come to Canada by reducing the costs associated with migration. This measure contributes to the Government's commitment to promote a welcoming and well-managed immigration program in Canada. Table 3 provides the number of new permanent residents admitted in 2005 under the various immigration categories.

Economic Class Immigrants

The Economic Class includes skilled workers, business immigrants, provincial nominees and live-in caregivers, as well as members of their immediate family. In recent years, approximately 55% to 60% of new permanent residents have been in this class. (Note that the figures in the Economic Class include the applicants' spouses and children.)

■ Skilled Workers

IRPA places emphasis on the applicants' level of education, previous work experience, and knowledge of English or French. In addition, applicants with pre-arranged employment are awarded extra points. These skilled workers are also expected to have enough funds to support themselves and their dependants as they settle in Canada.

The Department expects that the IRPA skilled worker selection grid will have a positive impact on the long-term ability of skilled workers to effectively integrate and adapt to changing labour market circumstances. CIC has developed an evaluation framework to monitor and evaluate the impact of these changes over the next few years and the

long term, once larger numbers of immigrants selected under these criteria begin to arrive and establish themselves in Canada.

■ Business Immigrants

Business immigrants are selected on the basis of their ability to create jobs for themselves and other Canadian residents, to contribute capital to the Canadian economy, and to stimulate economic activity.

The three categories of business immigration are as follows:

(1) **The Immigrant Investor Program** (IIP) seeks to attract immigrants with business and capital management experience. Applicants must demonstrate that they have business experience and a minimum net worth of $800,000. They are required to make an investment of $400,000 that is used for economic development and job creation.

(2) **The Entrepreneur Immigration Program** is designed to attract immigrants with business experience that can be utilized in Canada. Within two years of their arrival, immigrants must hold at least one-third of the equity of a Canadian business, be actively involved in the management of that business, and employ at least one Canadian citizen or permanent resident.

(3) **Self-employed persons** must demonstrate their ability and their intention to be self-employed upon arrival and to make a significant contribution to specific economic activities in Canada in the area of culture, athletics, or farm management.

In June 2005, Newfoundland and Labrador became the most recent province to begin participating in the IIP. Ontario, British Columbia, Prince Edward Island, Manitoba, and the Northwest Territories also participate in the program and the Department is pursuing discussions with other provinces who have expressed interest in participating. As of March 31, 2006, CIC had outstanding net allocations of $711 million to the provincial government funds operating under the new IIP.

CIC actively monitors some 40 investor immigrant funds from the pre-April 1999 IIP. The majority of the remaining funds are managed by provincial/territorial governments for investment in their respective economies, and account for approximately $568 million in investments. CIC ensures that partners managing the funds are in compliance with the 1976 *Immigration Act*.

■ Provincial Nominees

The PNP allows provincial and territorial governments to actively participate in the immigration process. As noted in Section 2, a number of provinces have entered into agreements with the Government of Canada to identify and designate immigrants that will meet their local economic needs. While these nominees must meet federal health and security admission criteria, they are not subject to the skilled worker selection grid for determining eligibility. This program has grown five-fold in the past five years.

The PNP has the potential to support efforts to encourage immigrants to settle outside Canada's three largest cities. The most active PNP, Manitoba, accounted for over 4,619 admissions in 2005, representing more than half (57%) of the 8,097 admissions in that province that year.

CIC concluded successful negotiations with the Province of Ontario upon the signing of the *Canada – Ontario Immigration Agreement* in November 2005. Under this Agreement, Ontario has the authority to develop its own pilot PNP. In addition, CIC renewed provincial nominee agreements with Saskatchewan, Nova Scotia, and British Columbia and continues to negotiate the renewal or extension of agreements with Newfoundland and Labrador, Alberta, Prince Edward Island, and the Yukon. See Table 2 for more details on federal-provincial/territorial agreements.

■ Live-in Caregivers

The Live-in Caregiver Program allows individuals residing in Canada to employ a qualified foreign worker in their private residence when there are not enough Canadians and permanent residents to fill the available positions. Live-in caregivers must be qualified to provide care for children, sick or elderly people, or persons with a disability. Initially, successful candidates are granted temporary resident status and, after two years, they are eligible to apply for permanent resident status.

Family Class Immigrants

Reuniting families is an important principle of Canada's immigration policy and legislation. Long-standing policy allows Canadian citizens and permanent residents to bring their family with them when they immigrate or to sponsor close family members for immigration to Canada. (For more information, see **www.cic.gc.ca/english/sponsor/index.html**.)

The Family Class is made up of people who join family members already settled in Canada. Canadian citizens and permanent residents who are 18 years of age or older may sponsor family members. Sponsors are responsible for addressing the essential needs of their family members upon arrival and ensuring that they do not become dependent on the Canadian social assistance system for a period of three to 10 years – depending on their age and relationship to the sponsor.

Since 2003, CIC has placed particular priority on ensuring prompt and efficient processing to facilitate family reunification in Family Class priority cases (sponsored spouses, partners and dependent children). As a result, the number of Family Class priority cases processed within six months rose from 38% in fiscal year 2002-2003 to 62% in 2005-2006. Nevertheless, inventories have been building up in the Parents and Grandparents category. To address this issue, on April 18, 2005, $72 million in new funding over two years was committed to increase processing of parent and grandparent applications and to cover integration costs once they arrive in Canada. This measure allows for the immigration of an additional 12,000 parents and grandparents per year. For 2005 overall, this resulted in an additional 6,971 parents and grandparents being admitted above the original target level of 5,500.

CIC is committed to ensuring that only those Canadian residents who meet IRPA eligibility criteria are permitted to sponsor relatives for permanent residence in Canada. Since 2002, sponsors in arrears of court-ordered support payments have been ineligible to sponsor. Sponsors who default on their undertaking to support a family member cannot usually sponsor again unless they repay the province the amount of social assistance received by a sponsored immigrant. IRPA establishes equal authority for the federal and provincial governments to collect payments from sponsors in cases of default – Quebec, Ontario, and British Columbia have used this authority to establish their own systems to collect debts from sponsors. CIC continues to work with the

Canada Revenue Agency (CRA) and the provinces on measures to collect debts owing from sponsors.

Permanent Resident Status on Humanitarian and Compassionate Grounds

On an exceptional basis, IRPA gives CIC the authority to grant permanent resident status to individuals and families who would not otherwise qualify in any category, in cases where there are strong humanitarian, compassionate or public policy reasons to do so. The purpose of these discretionary provisions is to provide the flexibility to approve deserving cases not anticipated in the legislation.

As part of a review of CIC's humanitarian and compassionate (H&C) policy, a national round table took place in March 2006 to enable government and non-government stakeholders to discuss possible improvements to H&C policy and to recommend improvements in client service and operations. This input will be incorporated into the overall policy review.

3.1.1 Statistical Overview of Permanent Residents Admitted in 2005 and 2006

Immigration Targets for 2005

Canada's Immigration Plan for 2005, set out in the *Annual Report to Parliament on Immigration – 2004*, indicated a target range for new permanent residents of 220,000 to 245,000. The Plan underscored the Government's commitment to balancing immigration in the Economic, Family, and Protected Persons classes and to maximizing the social and economic benefits to Canada.

In 2005, a total of 262,236 people were admitted to Canada as permanent residents. This number falls above the planned target range of 220,000 to 245,000 permanent residents. The 2005 results represent an 11% increase over the 2004 total of 235,824 newcomers. There are a variety of factors that explain this spike in the level of admissions in 2005. The number of Skilled Workers exceeded targets by 17,742 in response to labour market needs. A decision was made to increase the target for the Parents and Grandparents category, which resulted in 6,971 additional admissions. As well, on average, immigrants used their visas faster in 2005 than in 2004 with the standard time between visa issuance and immigrant arrival in Canada declining by close to 30 days in 2005. This resulted in almost one "extra" month of admissions in 2005. Moreover, in 2005, the number of people with immigrant visas who chose not to use them dropped substantially compared with 2004. Additionally, permanent residents whose applications had been fully processed in 2004 but chose not to come to Canada in 2004 arrived in 2005.

Of the newcomers admitted:

- 59.61% (156,310) were Economic immigrants and their dependants in 2005, as compared to 57% (133,746) in 2004;
- 24.16% (63,352) were in the Family Class in 2005, as compared to 26% (62,246) in 2004;
- 13.64% (35,768) were Protected Persons in 2005, as compared to 14% (32,685) in 2004; and,
- 2.54% (6,653) were granted permanent resident status on humanitarian and compassionate grounds in 2005, as compared to 3% (6,945) in 2004.

Overall, in 2005, almost 60% of the new permanent residents were in the Economic Class, while just over 40% were in the non-economic classes. The totals for each immigration class exceeded the planned range in most categories. Table 3 provides more detailed breakdowns by immigration category and allows for a comparison with the 2005 Immigration Plan.

Table 3: New Permanent Residents in 2005, by Immigration Category (Compared to the Immigration Plan)

	Plan 2005 Target Ranges	Admitted	
		Number	%
ECONOMIC CLASS			
Skilled Workers	112,500 – 124,500	130,242	49.67%
Business Immigrants	9,500 – 10,500	13,469	5.14%
Provincial/Territorial Nominees	8,000 – 10,000	8,047	3.07%
Live-in Caregivers	2,500 – 3,000	4,552	1.74%
Total Economic Class (incl. Dependants)	**132,500 – 148,000**	**156,310**	**59.61%**
FAMILY CLASS			
Spouses, Partners, Children and Others	46,000 – 50,000	50,881	19.40%
Parents and Grandparents	5,500 – 6,800	12,471	4.76%
Total Family Class	**51,500 – 56,800**	**63,352**	**24.16%**
PROTECTED PERSONS			
Government-Assisted Refugees	7,300 – 7,500	7,416	2.83%
Privately Sponsored Refugees	3,000 – 4,000	2,976	1.13%
Protected Persons in Canada	16,500 – 17,500	19,935	7.60%
Dependants Abroad	4,000 – 4,800	5,441	2.07%
Total Protected Persons	**30,800 – 33,800**	**35,768**	**13.64%**
Humanitarian and Compassionate Grounds/Public Policy	5,100 – 6,200	6,653	2.54%
Permit Holders	100 – 200	143	0.05%
Category Not Stated		10	0.01%
Total Others	**5,200 – 6,400**	**6,806**	**2.60%**
TOTAL	**220,000 – 245,000**	**262,236**	**100**

Source: Citizenship and Immigration Canada, *Facts and Figures 2005*

Table 4 breaks down the categories in the Economic Class for 2005 into principal applicants and their dependants. Overall, 39% of the immigrants selected in the Economic Class were principal applicants who were evaluated on the basis of criteria developed to maximize their integration into the labour market or business world.

Table 4: Permanent Residents in the Economic Class in 2005, by Principal Applicant and Dependants

Economic Class	Total	Percentage	Principal Applicants	Dependants
Skilled Workers	130,242	83.32	52,266	77,976
Business Immigrants	13,469	8.62	3,642	9,827
Entrepreneurs	*2,848*	*1.82*	*751*	*2,097*
Self-Employed	*1,014*	*0.65*	*301*	*713*
Investors	*9,607*	*6.15*	*2,590*	*7,017*
Provincial/Territorial Nominees	8,047	5.15	2,643	5,404
Live-in Caregivers	4,552	2.91	3,063	1,489
Total Economic Class	**156,310**	**100**	**61,614**	**94,696**

Source: Citizenship and Immigration Canada, *Facts & Figures 2005*

Canada receives its immigrant population from over 200 different countries of origin. As indicated in Table 5-A, 55% of new immigrants admitted in 2005 came from 10 source countries. China and India were the leading source countries, representing 29% of new permanent residents. From the perspective of region of origin, Table 5-B shows that over half (52.65%) of the newcomers admitted in 2005 came from the Asia and Pacific Region, followed by the Africa and Middle East Region (18.79%), Europe and the United Kingdom (15.6%), South and Central America (9.4%), and the United States (3.53%).

Table 5-A: Permanent Residents Admitted in 2005, by Top 10 Source Countries

Country	Number	Percentage	Rank
China, People's Republic of	42,291	16.13	1
India	33,146	12.64	2
Philippines	17,525	6.68	3
Pakistan	13,576	5.18	4
United States	9,262	3.53	5
Colombia	6,031	2.30	6
United Kingdom	5,865	2.24	7
South Korea	5,819	2.22	8
Iran	5,502	2.10	9
France	5,430	2.07	10
Total – Top Ten	**144,447**	**55.08**	
All Other Source Countries	**117,789**	**44.92**	
Total	**262,236**	**100**	

Source: Citizenship and Immigration Canada, *Facts & Figures 2005*

Table 5-B: Permanent Residents Admitted in 2005, by Source Area

Region	Number	Percentage
Africa and the Middle East	49,277	18.79
Asia and Pacific	138,057	52.65
South and Central America	24,638	9.40
United States	9,262	3.53
Europe and the United Kingdom	40,909	15.60
Source Area Not Stated	93	0.04
Total	**262,236**	**100**

Source: Citizenship and Immigration Canada, *Facts & Figures 2005*

As demonstrated in Table 6, as in previous years the most popular provinces of destination in 2005 were Ontario (54%), British Columbia (17%), and Quebec (16.5%).

Table 6: Permanent Residents Admitted in 2005, by Destination and Immigration Category

Category/Province	NL	PE	NS	NB	QC	ON	MB	SK	AB	BC	YT	NT	NU	Not Stated	Total
ECONOMIC CLASS															
Skilled Workers	139	30	775	203	24,139	72,350	960	501	9,296	21,809	22	17	6	5	130,242
Business Immigrants	–	–	122	8	1,711	4,543	83	15	463	6,520	–	–	–	1	13,469
Provincial/Territorial Nominees	85	204	326	438	26	483	4,619	468	609	789	–	–	–	–	8,047
Live-in Caregivers	**	–	**	**	413	2,186	63	32	762	1,080	**	6	**	–	4,552
Total Economic Class (including dependants)	**227**	**234**	**1,223**	**649**	**26,289**	**79,562**	**5,725**	**1,016**	**11,130**	**30,198**	**22**	**6**	**6**	**6**	**156,310**
FAMILY CLASS															
Spouses, Partners, Children and Others	–	–	447	235	7,751	27,774	959	410	4,461	8,639	26	–	5	1	50,881
Parents and Grandparents	–	–	14	9	604	7,255	233	46	1,206	3,081	13	–	–	–	12,471
Total Family Class	**82**	**43**	**461**	**244**	**8,355**	**35,029**	**1,192**	**456**	**5,667**	**11,720**	**39**	**58**	**5**	**1**	**63,352**
PROTECTED PERSONS															
Government-Assisted Refugees	143	50	146	152	1,841	2,372	492	447	963	810	–	–	–	–	7,416
Privately Sponsored Refugees	9	–	13	8	224	1,415	493	128	496	178	–	–	–	12	2,976
Protected Persons in Canada	12	3	37	22	3,868	14,452	90	16	557	879	–	–	–	–	19,935
Dependants Abroad	***	–	6	***	1,228	3,651	19	12	231	289	–	–	–	–	5,441
Total Protected Persons	**164**	**53**	**202**	**182**	**7,161**	**21,890**	**1,094**	**603**	**2,247**	**2,156**	–	–	–	12	**35,768**
Humanitarian and Compassionate Grounds/Public Policy	23	–	41	17	1,475	3,951	86	26	350	681	–	–	–	–	6,653
Other*	–	–	–	–	24	98	–	5	5	9	–	–	–	–	143
Category Not Stated	–	–	–	–	4	3	–	–	–	3	–	–	–	–	10
TOTAL	**496**	**330**	**1,929**	**1,092**	**43,308**	**140,533**	**8,097**	**2,106**	**19,399**	**44,767**	**65**	**84**	**11**	**19**	**262,236**
PERCENTAGE	**0.19**	**0.13**	**0.74**	**0.42**	**16.51**	**53.59**	**3.09**	**0.80**	**7.40**	**17.07**	**0.02**	**0.03**	**0.00**	**0.01**	**100**

NOTE: Due to privacy considerations, some cells in this are replaced with the notation "-". As a result, components may not sum to the total indicated. * "Other" includes Post-Determination Refugee Claimants, Deferred Removal Orders and Temporary Resident Permit Holders; ** Due to small numbers, values for "Live-in Caregivers" in these cases were grouped with "Skilled Workers" for privacy considerations. *** Due to small numbers, values for "Refugee Dependants" in these cases were grouped with "Refugees Admitted to Canada" for privacy considerations.

In terms of the language profile of permanent residents admitted in 2005, 64% spoke French, English, or both official languages.

Table 7: Knowledge of Official Languages Among Permanent Residents, 2005

Immigrant Class	English	French	Both	Neither	Total
Family Class	33,382	2,533	2,512	24,925	63,352
Economic Immigrants – p.a.*	36,214	2,493	12,366	10,541	61,614
Economic Immigrants – s.d.*	38,388	3,602	6,143	46,563	94,696
Protected Persons	19,787	2,701	1,622	11,658	35,768
Other Immigrants	5,264	732	364	436	6,796
Category Not Stated	6	4	–	–	10
Total	**133,041**	**12,065**	**23,007**	**94,123**	**262,236**
Percentage	**50.73**	**4.60**	**8.77**	**35.89**	**100**

Source: Citizenship and Immigration Canada, *Facts & Figures 2005*

* where p.a. refers to principal applicants and s.d. refers to spouses and dependents

Table 8 provides a mid-year report on the number of people in the various immigration categories who became permanent residents in the first half of the year – between January and June 2006. The admissions for 2006 are generally on target. The number accepted under the Family Class is expected to be higher than in previous years. This is due to the new measures announced in April 2005 to speed up the processing of sponsorship applications for parents and grandparents in order to increase the number of parents and grandparents immigrating to Canada by an additional 12,000 applicants each year over 2005 and 2006. As shown in the table, the targets for the Protected Persons class were also adjusted upwards as the Department continues focusing its efforts on reducing inventories.

Table 8: New Permanent Residents Admitted in 2006 (January to June)

	2006 Plan Target Range	Admissions (Jan.–June)	Percentage of Plan*
ECONOMIC CLASS			
Skilled Workers	105,000 – 116,000	55,528	53%
Business Immigrants	9,000 – 11,000	5,957	66%
Provincial/Territorial Nominees	9,000 – 11,000	5,941	66%
Live-in Caregivers	3,000 – 5,000	3,443	115%
Total Economic Class (including dependants)	**126,000 – 143,000**	**70,869**	**56%**
FAMILY CLASS			
Spouses, Partners and Children	44,000 – 46,000	23,899	54%
Parents and Grandparents	17,000 – 19,000	11,927	70%
Total Family Class	**61,000 – 65,000**	**35,826**	**59%**
PROTECTED PERSONS			
Government-Assisted Refugees	7,300 – 7,500	2,874	39%
Privately Sponsored Refugees	3,000 – 4,000	1,257	42%
Protected Persons in Canada	19,500 – 22,000	5,486	28%
Dependants Abroad	3,000 – 6,800	2,968	99%
Total Protected Persons	**32,800 – 40,300**	**12,585**	**38%**
HUMANITARIAN AND COMPASSIONATE GROUNDS/PUBLIC POLICY			
Humanitarian and Compassionate Grounds/Public Policy	5,100 – 6,500	3,584	70%
Permit Holders	100 – 200	74	74%
Total Humanitarian and Compassionate Grounds/Public Policy	**5,200 – 6,700**	**3,658**	**72%**
TOTAL	**225,000 – 255,000**	**122,938**	**55%**

*Percentage of Plan calculated using the low end of the 2006 plan.

3.2 Selecting Temporary Residents

In addition to selecting permanent residents, Canada's immigration program provides for the temporary entry of:

- Foreign workers and business people who are important to our economic growth;
- Foreign students attracted by the quality of our educational system; and,
- Visitors.

These temporary residents contribute to Canada's economic development by filling gaps in the labour market, enhancing trade, and purchasing goods and services.

Foreign nationals wishing to come to Canada as temporary residents must show that they will respect the conditions that apply to temporary residents. One of these conditions is that they will leave voluntarily at the end of the visit. Individuals who apply to come to Canada as temporary residents must satisfy the visa officer abroad that they are in good health (in some cases, a medical examination may be

required); have not committed a crime; do not pose a threat to Canada's security; have a valid passport or travel document; have enough money to support themselves and their family members while in Canada; will leave Canada voluntarily at the end of their authorized stay; and, meet all other requirements under IRPA.

Foreign Workers

CIC facilitates the temporary entry of workers needed to address labour market shortages and to provide other economic opportunities for Canadians such as job creation and the transfer of new skills and knowledge. As a general rule, foreign workers must have an approved job offer and a work permit before arriving in Canada. CIC works in close collaboration with HRSDC to ensure that the admission of foreign workers does not adversely affect employment opportunities for Canadian citizens or permanent residents.

In 2005, CIC admitted 99,146 foreign workers for whom employment was authorized, to fill skill gaps in the domestic labour market. This total represents an increase of about 9.5% over the level of 90,668 recorded in 2004.

Before a work permit can be offered to a foreign worker, the employer's job offer is assessed by HRSDC. In addition, HRSDC can enter into agreements with specific sectors that are experiencing serious labour shortages to help expedite the issuing of the necessary work permits. In certain circumstances, foreign nationals in Canada can receive a work permit without having the job offer approved by HRSDC, or they may not need a work permit issued by CIC. (For more information on specific cases allowed under IRPA, see **www.cic.gc.ca/english/work/exempt-2.html**.) In addition, specific hiring criteria apply to some sectors and professions including universities, seasonal agriculture, movie production and performing arts, information technology, and live-in caregiving.

CIC is actively involved in initiatives to further facilitate the entry of temporary foreign workers into Canada. On-going discussions at the federal and provincial levels and with individual stakeholders in certain sectors with acute labour shortages have resulted in faster processing of the requests for the entry of foreign workers. CIC has developed Temporary Foreign Worker Units in regions with acute labour shortages to provide better screening services and outreach programs.

Foreign Students

Foreign students bring with them new ideas and cultures that enrich the learning environment within Canadian educational institutions. Foreign students who enter Canada on temporary visas may also be an important source of future immigrants in the skilled worker category since they are well prepared for the Canadian labour market.

To obtain a study permit, candidates must submit an application to a visa office outside Canada for approval. With the introduction of IRPA, foreign nationals taking a course or participating in a short program of study that is less than six months in duration no longer require a study permit. This exemption also applies to minor children already in Canada whose parents are not temporary residents in the visitor category (for further information on minor children studying in Canada, see **www.cic.gc.ca/english/study/minors.html**), and to all family members or employees of foreign representatives in Canada. The number of foreign students entering Canada in 2005 totalled 57,476, which is consistent with the volume from the previous year's total of 56,536.

Building on the success of the pilots for off-campus work opportunities for foreign students, the Minister announced in April 2006 the national roll-out for the off-campus work

permit program which will allow foreign students to gain valuable Canadian work experience. The Government of Canada has invested $10 million a year for five years to support these new initiatives. Foreign students will be able to work off-campus during their course of study and for up to two years after graduation. (For more details on these new programs, please visit **www.cic.gc.ca/english/study/work-opps.html#postgrad**.)

Visitors

Under IRPA, every foreign national wishing to visit Canada must have a temporary resident visa before arriving in Canada unless they are from countries specifically exempted in the *Immigration and Refugee Protection Regulations*, or unless they benefit from certain other limited exceptions, for example, members of the diplomatic corp. At present, citizens from over 140 countries require Temporary Resident Visas to visit Canada while citizens of less than 50 countries are visa-exempt. The list of countries requiring visas to enter Canada can be found at **www.cic.gc.ca/english/visit/visas.html**.

Tourists and business visitors make a significant contribution to our economy by creating a demand for services in the hospitality sector and allowing Canadian businesses to benefit from their specialized expertise. In 2005, CIC processed applications for 920,664 persons seeking temporary resident visas for tourists and business visitors to Canada, a 7.6% increase over the previous year (850,950 persons). Millions of additional foreign visitors from countries whose citizens do not require a visa to travel to Canada also cross our borders every year.

In addition to the above, 105,149 visitor records were issued to foreign nationals on entry into Canada, marking a decrease of about 11% over 2004 (118,880). These include, for example, foreign nationals who want to stay in Canada for over six months without working or studying, visitors who intend to work but who are not required to obtain a work permit, and business visitors under the *North American Free Trade Agreement* who provide after-sales service for longer than two days.

In the continuing World Trade Organization negotiations concerning trade in services, Canada tabled a revised offer to liberalize further rules and regulations on the temporary entry of certain business persons. However, future negotiations have been indefinitely postponed. CIC contributed to the federal government initiative to improve the accessibility and quality of information about Canada to tourists and business visitors by providing content on temporary entry rules and regulations on the Going to Canada Web site at **www.canadainternational.gc.ca/gtc/Living_and_Working_in_Canada_Temporarily-en.aspx**.

Temporary Resident Permits

Subsection 24(1) of IRPA authorizes the Minister and CIC to issue temporary resident permits to foreign nationals who may be inadmissible. These permits are issued only when there is little or no risk to Canada and there is a compelling reason for the inadmissible individual to be in Canada. Issued for a limited period of time and subject to cancellation at any time, temporary resident permits give CIC the flexibility to address exceptional circumstances or cases affecting the national interest.

In May 2006, the Minister announced that the federal government had adopted new measures to help victims of human trafficking in Canada. Trafficking in persons violates the basic human rights of its victims. Traffickers use a number of methods to control their victims including the confiscation of identification papers, restraint,

and violence or threats of violence to the victim or the victim's family members. To assist victims of human trafficking, temporary resident permits can be issued for up to 120 days. The permit will enable victims to begin to recover from the impact of this crime. Victims who receive temporary resident permits will also be exempted from the processing fee, and will be eligible for health-care benefits under the Interim Federal Health program. The new measures have been carefully designed so that only bona fide victims of human trafficking will benefit from them.

Table 9 indicates the number of temporary resident permits issued in 2005, categorized according to grounds of inadmissibility under IRPA. In 2005, 13,970 temporary resident permits were issued. The number of permits issued represents an increase of 372 permits over the 2004 total of 13,598. Of the 2005 total, 433 individuals (3%) were issued permits upon ministerial instruction. The balance was authorized by departmental officials.

Authority to issue temporary resident permits is shared between CIC departmental officials and CBSA officials working at Canadian ports of entry. In 2005, 17% of the permits (2,396) were issued outside Canada, another 8% (1,128) were issued inside Canada, and 75% (10,446) were issued at ports of entry such as the land borders and airports.

Table 9: Temporary Resident Permits Issued from January 1 to December 31, 2005 (to persons seeking to enter Canada and found to be inadmissible under IRPA)

Description of Inadmissibility	Provision under IRPA	Number of Individuals
Security (espionage, subversion, terrorism)	34(1)(a), (b), (c), (d), (e) and (f)	27
Human or International Rights Violations	35(1)(a), (b) and (c)	15
Serious Criminality (convicted of an offence punishable by a term of imprisonment of at least 10 years)	36(1)(a), (b) and (c)	981
Criminality (convicted of a criminal act or of an offence prosecuted either summarily or by way of indictment)	36(2)(a), (b), (c) and (d)	7,917
Organized Criminality	37(1)(a) or (b)	0
Health Grounds (danger to public health or public safety, excessive burden)	38(1)(a), (b) and (c)	150
Financial Reasons (unwilling or unable to support themselves or their dependants)	39	20
Misrepresentation	40(1)(a), (b), (c) and (d)	21
Non-Compliance with Act or Regulations (no passport, no visa, work/study without permit, medical/criminal check to be completed in Canada, not examined on entry, etc.)	41(a) and (b)	4,635
Inadmissible Family Member	42(a) and (b)	126
No Return Without Prescribed Authorization	52(1)	78
TOTAL		**13,970**

SECTION 4

Maintaining Canada's Humanitarian Tradition

CIC plays a significant role in maintaining Canada's humanitarian tradition by protecting refugees and persons in need of protection and by representing Canadian values and interests in multilateral and bilateral international fora on refugee protection. Each year, Canada protects many thousands of people through the in-Canada refugee determination system and the resettlement of refugees selected abroad.

Convention refugees are individuals who, because of a well-founded fear of persecution for reasons of race, religion, nationality, membership in a particular social group, or political opinion, are outside their country of nationality or habitual residence, and are unable or unwilling by reason of that fear to return to that country.

Protection may be granted to individuals who are already in Canada and whose removal to their country of nationality or former habitual residence would subject them to risk of torture – in conformity with the *United Nations Convention Against Torture* – risk to life, or cruel and unusual treatment or punishment.

Refugees selected abroad fall into two categories, government-assisted and privately sponsored. In addition to Convention refugees, resettlement is also extended to individuals who do not fully meet the definition of a Convention refugee but are seriously and personally affected by civil war, armed conflict, or massive violations of human rights.

Administrative Measures

Reform of Canada's refugee determination system is being explored to identify ways of streamlining the system to ensure protection is delivered efficiently to those in need. To support administrative reform of the system, additional funding was allocated to reduce inventories along the refugee system continuum. These new administrative measures continue to yield positive results in the form of an enhanced ability to manage access to the in-Canada refugee determination process and the reduction in the Immigration and Refugee Board (IRB) inventory by more than half since 2002 (to 22,000 in 2005 from 51,600 in 2002). In this context, CIC increased admissions to 19,935 in 2005 from 15,901 in 2004. CIC has also worked with other organizations – including the Department of Justice, the IRB, and the Canada Border Services Agency (CBSA) – to develop substantive proposals that will advance the refugee reform agenda.

Canada's Role in International Protection

CIC faces challenges in pursuing its international and domestic refugee protection agenda because of international influences that place emphasis on the linkages between refugee protection, human rights, security and international trade. CIC continues to influence

the debate on refugee protection issues and has remained an active participant in international discussions on protection through the Executive Committee of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), the Inter-Governmental Consultations on Asylum (IGC), and the Trans-Atlantic Dialogue with the European Union (Canada-EU Partnership Agenda/Trans-Atlantic Dialogue). In further demonstrating its international leadership, CIC has expanded its participation in a variety of international fora, including the First Meeting on Solidarity Resettlement in the Americas held in Quito, Ecuador, in February 2006.

Resettlement of Refugees from Abroad

Canada extends protection to Convention refugees and to persons in similar circumstances through the Refugee and Humanitarian Resettlement Program. Under this program, CIC selects for resettlement in Canada a set number of refugees from abroad for whom there is no other durable solution available within a reasonable period of time. To be eligible, the individuals must be unable to return to their country of nationality or habitual residence, or to remain in the country that has granted them temporary protection – the first country of asylum. They must also undergo a medical examination and security and criminality checks. The Government-Assisted Refugee (GAR) goal of 7,300 to 7,500 was met, with 7,416 admissions in 2005.

In 2004, the Department undertook an evaluation of a group processing pilot for government-assisted refugees from Kenya and initiated other group processing projects to increase efficiencies and achieve its global resettlement targets. CIC has also asked the UNHCR to refer a group of Karen refugees from Thailand for resettlement to Canada in fiscal year 2006-2007. The Department undertook a gender-based analysis (GBA) of the Karen group processing initiative that identified factors, implications of these factors, and potential mitigating strategies for the first two stages of resettlement – the preselection and post-selection stage. Operational guidelines have been developed for the Karen refugee group based on lessons learned from previous group processing pilot projects. Policy guidelines and regulations for group processing are being developed to institutionalize group processing as standard refugee resettlement.

The Resettlement Assistance Program

CIC offers financial support and immediate essential services to help refugees resettle in Canada and integrate into Canadian society. Through the Resettlement Assistance Program (RAP), the Government ensures the delivery of essential services (such as reception services at the port of entry, temporary accommodation, assistance with finding accommodation, and financial orientation) through contribution agreements with service provider organizations. This program also provides income support for up to one year in most cases and up to two years for refugees with special needs, such as victims of trauma or torture. In addition, the Interim Federal Health program provides emergency and essential health coverage until refugees are eligible for provincial health-care programs. This program is available to all resettled refugees upon arrival in Canada.

In 2005, policy development efforts were aimed at improving the overall outcomes of both refugees and immigrants and focusing on addressing the unique needs of all vulnerable clients. An ongoing effort has been made to track the changing needs of resettled refugees and expand evidence to support the view that

refugees' needs are unique. Two major studies were conducted in 2005 which will form the basis of future RAP development, including a horizontal strategy to ensure a more seamless delivery of settlement services to refugees. In addition, the joint CIC-Voluntary Sector RAP Working Group continues to meet and held multiple consultative meetings throughout the year to develop strategies that will improve outcomes for refugees.

The Private Sponsorship of Refugees Program

In addition to government support, refugees receive assistance to resettle in Canada from private sponsor organizations representing religious, ethnic, and community groups, and from groups of five or more individuals. Through the Private Sponsorship of Refugees (PSR) Program, these groups take on the responsibility of providing refugees with accommodation, resettlement assistance and emotional support for up to one year. In exceptional circumstances, this assistance can be extended for up to three years for refugees with special needs such as victims of trauma and torture, or women and children at risk.

To address the issue of delays in processing PSR cases that result from large inventories at key overseas missions, CIC provided significant funding for temporary duty officers in early 2005 to reduce inventories in several of the most affected missions. To address the increasing refusal rates (now at 52%) and inventories, CIC intends to work with partners to achieve the significant reform necessary to ensure a more effective private sponsorship program which will allow CIC to focus on the resettlement of those refugees most in need.

Over the past year, CIC has initiated a number of initiatives to improve its partnerships and working relationship with the PSR community. One such initiative was the establishment of a new NGO-Government Sub-Committee in August 2005. The Sub-Committee meets monthly with elected representatives of Sponsorship Agreement Holders to jointly discuss and share information on the operational, policy and program issues within the PSR program. In addition, in response to a commitment to share resettlement information in a timely manner with PSR partners, the Department developed a quarterly information newsletter that is sent out to the PSR community including the Canada Council for Refugees (CCR), the United Nations High Commission for Refugees, and the International Organization of Migration (IOM).

Admissions under the PSR program fell just short of the lower end of the 3,000 to 4,000 target range, with 2,976 admissions. However, while PSR admissions were down slightly from 2004 levels, PSR visa issuance and case-finalization figures were up.

The Joint Assistance Sponsorship Program

Under the Joint Assistance Sponsorship Program (JAS), private sponsoring groups and government share responsibility for refugee resettlement. Special initiatives, in cooperation with provincial governments and the voluntary sector, assist refugees with special needs such as women at risk. Joint assistance sponsorships focus on situations where resettlement is urgently needed or where a refugee family needs longer-term support. In these instances, government and non-governmental organizations combine their resources to meet the need.

In 2005, CIC implemented the JAS Destination Matching Request form to provide prospective sponsors with more comprehensive information regarding the refugee so that the sponsoring group can be better prepared to meet the refugee's settlement needs.

The Immigrant Loans Program

In accordance with IRPA, CIC also manages the Immigration Loans Program. Geared primarily to refugees from abroad seeking permanent residence in Canada, these loans are intended to cover the pre-entry medical examination, transportation costs to Canada, and expenses associated with initial settlement in Canada.

The current limit on the loan fund is $110M of which outstanding loan accounts totalled $40.3M as of March 31, 2006. In 2006-2007 and future years, CIC expects to establish a similar volume of loans – 4,700 loans to new clients per annum with a value of $13M. Loan collection will also be managed with due diligence to maintain the strong recovery rate for repayment – currently at 91%.

Protection for Individuals Who Make Refugee Protection Claims in Canada

In addition to refugees selected abroad for resettlement, protection can be extended to individuals who seek protection asylum upon or after their arrival in Canada.

The IRB, an independent administrative tribunal, oversees a quasi-judicial process that determines claims for refugee protection made in Canada. (For further information on the IRB please see **www.irb-cisr.gc.ca**.) This process is designed to ensure fair and consistent decision making in accordance with Canadian law and Canada's international obligations and humanitarian traditions. The IRB hears refugee protection claims referred by CIC and the CBSA.

In 2005, a total of 19,935 individuals made a claim for refugee protection across Canada. This represents a decrease of 23 percent from the 2004 total of 25,521. In 2005, the IRB accepted 44 percent of all cases for which the Board rendered final decisions.

A person whose claim for protection has been accepted may apply for permanent residence for himself or herself, as well as for dependants or close family members whether in Canada or abroad. However, if the claim for protection is refused, the individual is informed of the reasons in writing and is required to leave the country. (A person whose claim is refused and who must leave the country may apply to the Federal Court for a judicial review. A judge of that court decides whether leave will be granted. In most cases, a person has the right to remain in Canada pending the outcome of the judicial review). Refused claimants may, however, apply to CIC for a Pre-Removal Risk Assessment (PRRA) before removal from Canada. The PRRA process ensures that the risk to the individual is assessed before that person is removed from Canada, particularly in cases where there has been a change in the situation in the country of nationality or new evidence indicates that the person needs protection. Most successful PRRA applicants may apply for permanent residence in Canada under the Protected Persons category.

Following the 2003 split between CIC and CBSA, the 1996 Administrative Framework Agreement (AFA) setting out the relationship between CIC and the IRB was in need of revision. In 2005, CIC and the IRB embarked on a process for drafting and finalizing an Administrative Framework Memorandum of

Understanding (AFMOU) that will contribute to the interorganizational communication of managing the portfolio and to the wider Government goals of increased efficiency and quality of service.

Under the AFMOU, CIC is negotiating an agreement with the IRB and CBSA to outline the process of identifying the general priorities in the management of cases. In the processing of cases, each party undertakes to give due consideration to mutually agreed upon priorities as set out in Schedule 1 of the arrangement. The objective of the arrangement is to enhance the efficient management of the immigration and refugee program and to improve the quality of service to the public by CIC, the CBSA and the IRB in their respective roles. In addition, in an effort to streamline processes, CIC and the CBSA are working with the IRB to merge a number of forms being used by the respective agencies to gather information from refugee claimants.

In 2005, CIC commenced the initiative for accelerating the granting of permanent residence to persons found to be in need of Canada's protection. This was aimed at reducing inventories. As part of this initiative, CIC committed to granting permanent residence to 2,500 protected persons in Canada in addition to the established target of 17,500 for 2005. By December 2005, CIC met its overall target of granting permanent residence to a total of 19,935 protected persons.

CIC also dedicated additional funding to the PRRA assessment process. This allowed the Department to process more of the cases identified as removal ready by the CBSA, and to match PRRA capacity with the anticipated increase in the IRB processing as a consequence of the recently adopted fast-track procedure.

4.1 Statistical Overview of Protected Persons Admitted in 2005

In 2005, Canada welcomed 35,768 individuals in the Protected Persons category. As Table 10 indicates, this total is in line with the adjusted target of 36,300 persons.

Table 10: Protected Persons Admitted in 2005 (Compared to the Immigration Plan)

Category	2005 Plan	Number Admitted	Percentage
Government-Assisted Refugees	7,300 to 7,500	7,416	21
Privately Sponsored Refugees	3,000 to 4,000	2,976	8
Protected Persons in Canada	16,500 to 17,500*	19,935	56
Dependants Abroad	4,000 to 4,800	5,441	15
TOTAL PROTECTED PERSONS	**30,800 to 33,800**	**35,768**	**100**

* This category was adjusted in 2005 by an additional 2,500 for a target of 20,000.

SECTION 5

Integrating Newcomers

The successful settlement and integration of new immigrants is an important objective under IRPA. In order to maximize the economic, social, and cultural benefits of immigration, newcomers must be able to participate fully in Canadian society and have access to the same quality of life that Canadians enjoy. In 2005, 196,129 permanent residents took the Oath of Citizenship.

Settlement Services for Newcomers

Every year, many immigrants receive settlement services and programs to help facilitate their successful integration into Canada. CIC's core settlement programming consists of the Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP), the Language Instruction for Newcomers to Canada (LINC) and the Host Program. In all three programs, services are delivered by service providers such as community-based organizations through formal contribution agreements with CIC.

The federal government and the Province of Ontario finalized the first *Canada-Ontario Immigration Agreement* in 2005. This framework agreement will address the full range of integration needs, including basic settlement services and language training. The *Canada-Ontario Immigration Agreement* signals a shared desire to optimize the economic benefits of immigration and ensures that immigration policies and programs respond to Ontario's social, economic development, and labour market priorities.

The terms and conditions for settlement programs, which expired in March 2005, were renewed by the Treasury Board. In addition, CIC completed program evaluations of LINC, ISAP and the Host Program.[1] These evaluations highlighted gaps between clients' needs and available resources, and made recommendations on program improvements. As a result, CIC is implementing changes to improve the programs.

In May 2006, the Government committed to increasing immigration settlement funding by $307 million. With this funding, CIC expects to enhance current integration and settlement programs to deal more effectively with the needs of newcomers. Through pilot initiatives tailored to labour market and client-specific needs, CIC will complement its current programming.

The Settlement and Integration Joint Policy and Program Council (SIJPPC), first established in 2004 as an outcome of the Voluntary Sector Initiative, serves as a vehicle to further facilitate collaboration, consultation, and joint planning between government and the settlement sector. In 2005, the SIJPPC served as a venue, in particular, to consult with the sector on principles behind settlement funding. CIC also continued to support the development of national policy capacity within the settlement sector through its funding of the new Canadian Immigrant and Settlement Sector Alliance.

1 These evaluation reports will be available at **www.cic.gc.ca**.

Immigrant Settlement and Adaptation Program

The objective of ISAP is to assist newcomers with settling and integrating into Canadian society so that they can participate in Canadian life as soon as possible. This program funds the delivery of services such as general information on life in Canada, translation and interpretation, referral to community resources, solution-focused counselling, and basic employment-related services. ISAP also provides funding to service provider organizations to undertake "service-bridging" activities with other community organizations and special projects aimed at complementing and improving the delivery of settlement services.

ISAP services include the Canadian Orientation Abroad (COA) Initiative. COA is aimed at providing an orientation on life in Canada to future newcomers before their arrival. Different COA modules are designed to meet the needs of a diverse clientele. Topics include an introduction to Canada, the settling-in period, employment and education, rights and responsibilities, climate, finding a place to live, living in a multicultural society, the cost of living, family life, communications, and adaptation to Canada. During 2005-2006, 13,116 people received COA training in approximately 35 countries overseas.

Language Instruction for Newcomers to Canada

The LINC Program provides basic language training to adult newcomers in one of Canada's official languages. Aimed at facilitating social, cultural and economic integration into Canada, LINC courses are provided, either full- or part- time, through school boards, colleges, community organizations, workplaces or community settings. The program also provides information that helps acquaint participants with the Canadian way of life. In 2005-2006, more than 20,000 clients successfully completed LINC level courses.

CIC is committed to focusing on the French delivery of its program in order to raise the current level of services. In 2005-2006, CIC funded the Centre for the Canadian Language Benchmarks (CCLB) to perform a review of the lexical semantics and syntax of the French version of the *Canadian Language Benchmarks (Standards linguistique canadiens 2002)*. This new document, entitled, *Niveaux de compétence linguistique canadiens 2006 (NCLC)*, will be validated in 2006-2007.

Host Program

The Host Program is a volunteer-based program whereby newcomers are matched with Canadian volunteers who help them learn about available services in their community, practise their English or French, participate in community activities, understand the Canadian labour market, and find job contacts in their field. By connecting newcomers to Canadians, the program promotes inclusion and diversity, improves cross-cultural understanding, and helps reduce racial stereotyping. Over five thousand clients received Host related services in 2005-2006.

In 2005-2006, CIC also produced a follow-up report to the first National Host Conference held in February 2005. This report shares best practices and innovations within the Host Program and provides a summary of discussions on the future directions for the Host Program.

Canadian Citizenship

Obtaining citizenship is a significant step in the integration process for newcomers because it signifies full participation in Canadian life. In 2005, 196,129 individuals became Canadian citizens.

Immigrants to Canada with permanent residence status have a qualified right to apply for citizenship once they have lived here for three years. With high immigration levels from 2000 to 2005 – more than 225,000 per annum – the number of people applying for citizenship has increased. Over the past couple of years, there has been an increase in the number of long-term permanent residents who have decided to apply for citizenship because of such factors as the need for a permanent resident card, the imposition by the U.S. of visa and border screening mechanisms for many of Canada's permanent residents, and policy changes in some countries allowing their citizens to hold multiple nationalities.

In 2005, processing times for grants of citizenship were reduced from 15-18 months to 12-15 months. Processing times for proof of citizenship was reduced from five – seven months to three months. CIC also released a new on-line residence calculator for applicants to help calculate residence eligibility when they complete citizenship applications.

Promotional Activities

Citizenship promotion activities are an important instrument for the continued integration of newcomers and new citizens into Canadian society. The *Canada: We All Belong* campaign was successfully completed in 2005. In addition to the annual *Citizenship Week*, the 2005 theme, *Year of the Veteran,* was launched and celebrated at ceremonies and events across the country. Other major milestones included the printing and distribution to schools and youth organizations of the third and final activity guide in the *Cultivate your Commitment to Canada series, Sharing the Harvest*, and the republishing of the publications *A Newcomer's Introduction to Canada, Welcome to Canada*, and *A Look at Canada*. Finally, the Citations for Citizenship Program continued and 19 citations were presented at special citizenship ceremonies during Canada's *Citizenship Week*. In 2005, a total of 2,575 citizenship ceremonies took place across Canada.

In May 2006, the Minister introduced in Parliament, Bill C-14 – Adoption to facilitate the granting of citizenship to children adopted abroad by Canadian parents. The proposed legislation will allow children adopted abroad by Canadian citizens to obtain Canadian citizenship without first having to become permanent residents.

Special Initiatives to Facilitate Integration into the Labour Market

It is essential to attract and retain skilled and knowledgeable immigrants in order to address Canada's labour market needs and to sustain economic growth and competitiveness. However, many recent immigrants are experiencing serious difficulty finding a job commensurate with their skills and knowledge. Building on the development of a federal strategy, in April 2005, the Internationally Trained Workers Initiative was launched. This expanded strategy focuses on the following key areas: foreign credential assessment and recognition; enhanced language training; bridge-to-work initiatives; improved labour market information; research; and addressing

issues of discrimination in the workplace. CIC has supported Human Resources and Social Development Canada as it consulted with provinces, territories, and other stakeholders to obtain their views on the most effective ways the Government of Canada can facilitate the assessment and recognition of foreign credentials to help immigrants enter the labour market in occupations commensurate with their skills and experience.

Citizenship and Immigration Canada held a series of regional round tables across Canada to consult with the business and labour communities. The round table discussions sought possible solutions to the barriers foreign-trained Canadians and immigrants face when trying to integrate into the Canadian labour market, lessons learned from local employer initiatives, and to determine roles for the federal and provincial/territorial governments in supporting these efforts. The round tables provided the opportunity for CIC to hear the issues and concerns as expressed by business, labour, and other stakeholders.

Another fundamental step in improving immigrant outcomes is to help adult immigrants increase their ability in one of Canada's two official languages so that they can integrate more quickly and effectively into the workplace. With the $20 million in annual ongoing funding announced in federal Budgets 2003 and 2004, CIC continued implementing the Enhanced Language Training initiative to increase the number of newcomers receiving advanced, labour market related language training. Fifty two contribution agreements were signed with provinces and service provider organizations to deliver programming that will assist immigrants with accessing and remaining in the labour market at levels commensurate with their skills and qualifications.

Immigrants for Francophone Minority Communities

In support of the Government of Canada's commitment to the continued vitality of Francophone minority communities (FMC), CIC is working with FMCs in provinces and territories to attract and retain French-speaking immigrants. CIC is also promoting immigration in French-speaking communities overseas. For example, CIC funded promotion and recruitment activities in France, Morocco and Mauritius in fiscal year 2005-2006. Many provinces and their Francophone communities participated in the *Promotion Canada* and *Destination Canada* activities.

Many activities over the year aimed at attracting, welcoming, and integrating immigrants into Francophone communities outside Quebec were completed across the country. Tools and structures have been created to facilitate the integration process of French-speaking immigrants. The CIC-Francophone Minority Communities Steering Committee has developed the *Strategic Plan to Foster Immigration to Francophone Minority Communities*, announced by the Minister in September 2006. It includes long-term priorities and activities to be implemented during the next five years. (For further information, see **www.cic.gc.ca/english/press/06/0610-e.html**.)

Canada's Action Plan Against Racism

A key challenge in ensuring effective integration involves reaching out to community partners and engaging a broad spectrum of Canadians in facilitating the integration of newcomers. CIC is an active participant in *A Canada for All: Canada's Action Plan Against Racism*. Led by the Department of

Canadian Heritage, this plan provides an overarching horizontal approach across federal departments and agencies to build a society free from racism and a partnership between governments and civil society. For CIC, the plan includes an anticipated expansion of two settlement initiatives, the Host Program and the Settlement Workers in Schools (SWIS) initiative under ISAP.

This multi-departmental initiative builds on activities undertaken by CIC in 2004 and early 2005 under the Welcoming Communities Strategy. Aimed at creating a true sense of belonging and shared citizenship for immigrants, this strategy focuses on working with NGOs and provincial partners to foster a welcoming environment in communities for newcomers.

Under *Canada's Action Plan Against Racism*, the Department has committed to working with non-government organizations and provincial partners to foster more inclusive and welcoming communities. In 2005-2006, CIC expanded the Speakers Bureau to eight (8) new cities for a total of 12 different cities, and developed an anti-racism module. The Speakers Bureau consists of more than 600 speakers who, to date, have appeared before 70,000 people at conferences across Canada. CIC also completed the first phase of research on business mentoring, which included a literature review and inventory of business mentoring activities. This study forms the basis for the second phase of the project which will identify various business mentoring models and the benefits, challenges, and promising practices of each model. Recommended guidelines for implementation of the models within the Host Program will be included in the study. CIC also developed an employer module with the Dominion Institute Speakers Bureau. Through funding to the Toronto Regional Immigrant Employment Council, employers and immigrant speakers received training for the delivery of this module. In 2006-2007, the Department will continue to advance initiatives in support of the Action Plan.

SECTION 6

Gender-Based Analysis of the Impact of the *Immigration and Refugee Protection Act*

IRPA includes a requirement to report annually on the impact of this legislation and the corresponding regulations from the perspective of gender-based analysis (GBA). The legislative requirement to report on gender-related impacts is unprecedented in federal statutes.

GBA is not a stand alone activity or product. While it is an ongoing analytical process that supports more informed decision making and better public policy, it represents only one aspect of the analysis undertaken in policy formulation, program development, management and evaluation. Gender impact analysis focuses on important social and economic differences between men and women and different groups of men and women over their life cycles, and seeks to examine existing and proposed policies, programs, and legislation to ensure that they are having their intended effects and producing fair results.

Strategic Framework for Gender-Based Analysis

In early 2005, CIC launched the *Strategic Framework for Gender-Based Analysis* (2005-2010). The Framework sets out the Department's strategic objectives and principles for gender-based analysis and the steps that will be taken to strengthen capacity and performance throughout the department.

Central to the implementation of the Framework are the GBA Branch Plans, which identify priority issues for gender-based analysis of the impact of the IRPA. Five branches have developed GBA plans: Refugee Branch, Integration Branch, Selection (now Immigration) Branch, Risk Assurance Branch, and Strategic Policy.

Gender Impacts of IRPA: Group Refugee Processing and the Safe Third Country Agreement

The year 2005 marks the first time that CIC is able to demonstrate the results of its ongoing effort to integrate gender-based analysis into its programs and policies since this requirement was legislated in 2002. The two gender impact analyses in this section are derived from CIC's Refugees Program, Group Refugee Processing and the *Safe Third Country Agreement* with the United States. While GBA initiatives in the Refugees Program have provided a best practice for the Department, they have also contributed to enhancing CIC's ability to fulfil its humanitarian mandate.

Group Processing

Based on lessons learned from previous refugee group processing initiatives, the Resettlement Program undertook a review of the gender and diversity impacts related to the future arrival of 800 Karen refugees from Thailand, expected in the fall of 2006 and in early 2007. This group represents CIC's third group processing initiative, a process whereby a group of refugees is accepted as Convention refugees as a group rather than on an individual basis. By conducting a GBA of the Karen refugee group resettlement project, CIC hoped that such an analysis would help to mitigate challenges that arise throughout the resettlement continuum.

The GBA for the Karen refugee group processing initiative identified factors, implications of these factors, and potential mitigating strategies for the first two stages of development: the preselection and post-selection stage. During the preselection stage, the possible gender and diversity issues were analyzed – based on the initial United Nations High Commission for Refugees (UNHCR) group profile – and studied how they might be mitigated. Factors addressed included issues related to cases of women-at-risk, single, female-headed households, risk of permanent separation of family members, issues linked to age, implications of large numbers of de facto dependents, and the possible consequences of admissibility screening and selection of refugees with high needs. This process helped identify possible challenges and issues in advance of the group's selection and played an essential role in raising awareness about the group and the individuals who comprise it. This analysis was also forwarded to UNHCR who is responsible for on-the-ground selection of refugees for governments with resettlement programs.

The post-selection analysis included gender and diversity variables and resulted in the following findings:

Breakdown by sex for all 805 persons in the group referral: 436 male/369 female, which represents a 54%/46% split between the sexes.

Breakdown of group by sex and age: There is no major difference between genders when broken down by gender alone, but when broken down by age and gender, some differences became apparent. In the zero to two years of age, and 17 to 21 years of age category, there seem to be far more males than females. For the first group, this represents a 65%/35% split between the sexes, and for the second group, a 63%/37% split.

Heads of household: Of the 239 cases, 51 are female principal applicants (29 are single women) and 188 are male principal applicants (68 are single men). Male and female heads of households are likely to have differing needs after they are resettled in Canada. Further monitoring in the integration and post-destining phases will be needed.

The post-selection analysis also followed-up on the factors identified in the preselection phase of the group processing GBA. As such, factors, their implications on policy and program developments, and possible mitigating strategies to minimize any risk on program outcomes were examined. The following chart examines the issues identified and provides possible mitigation strategies to avoid future risk.

Factor	Reality	Implications and/ or Considerations	Possible Mitigating Strategies
Women-at-risk will be a high priority for resettlement, based on our criteria to United Nations High Commission for Refugees	12 cases of women at risk (43 persons out of 805 referrals)	Less of an implication for gender disparity	• Monitor • Research cultural impacts, if any • Trauma and rape counseling will likely be required
Women-at-risk in this camp will generally mean single women heads of households	There are 51 females who are principal applicants, of which, 29 are single	Female refugees selected for resettlement will have greater challenges integrating and maintaining family life	• Single parent-specific support will be required • Mitigate via destining, to ensure support networks available
Families with ex-combatants – possible disproportionate affect on the non-combatant female family members	Very few refusals of referred group. 15 out of 850 were refused. Criminal checks remain for 5 persons only	Very little impact	Not applicable
Families may be permanently separated (lack of exit visas from Myanmar)	Immediate family being resettled together. There are no one-year-window-of-opportunity cases foreseen	No	Not applicable
Most refugees selected will have high needs	There are high needs, but not as much as previously thought. There are 116 persons (19 cases) identified as needing a JAS sponsorship. Only a handful of elderly cases not identified as Joint Assistance Sponsorships and 10 minors of concern who are having best interest determinations completed by UNHCR	• Trauma (counseling) • Medical needs • Disabilities	• Analyze group profile when received • Share information with Service Provider Organizations to ensure the ability to meet the special needs of individuals resettled in Canada from this group
New children born in camp after referral is made to CIC	Not known as of yet	Delays with arrival of entire family	CIC may have to inform Thai authorities to attest that child is a member of the family and has been accepted for immigration

Further analysis is planned for the destining and integration, and post-destining stages in late 2006 and early 2007. Gender and diversity variables will continue to be used.

Safe Third Country Agreement

CIC also undertook a preliminary gender-based analysis of data collected from individuals eligible to make a claim for refugee status and who entered Canada under the Safe Third Country Agreement signed by Canada and the United States in 2002 and which came into force in 2004. In addition to the Department's legislative commitments to GBA, the Standing Committee on Citizenship and Immigration recommended that "GBA be part of the ongoing monitoring of the Agreement to ensure that victims of domestic violence are not adversely affected." Therefore, in light of stakeholder concerns about how the Agreement may affect women and girl refugee claimants, and the Government's commitment to incorporating gender impact analysis into public policy development, this section provides a starting point for an ongoing gender-based analysis that will inform the various review processes associated with the Safe Third Country Agreement. The objective of this preliminary gender analysis is to establish a baseline of data in order to track gender impacts and trends over time.

Gender Breakdown of Claimants

Table 11 shows that the proportion of female claimants at the border has been comparable to that of the total claimants over the past four years. The proportion of female claimants at the border increased slightly in 2005 to 47% from the 44% proportion in 2004. This indicates that women continue to seek asylum at land borders and that this pattern has not changed as a result of the Agreement. That the proportion of women increased, rather than decreased, suggests that the Agreement did not act as a strong deterrent and that women continue to desire to make their asylum claim in Canada and were eligible to do so under the Agreement.

Table 11: Proportion of applicants by women and minors, 2002-2005

	Gender		Age		
Claim year	% female among total claimants	% female among border claimants	% minors among total claimants	% minors among border claimants	% female among minor border claimants
2002	42%	43%	20%	29%	48%
2003	42%	41%	22%	30%	47%
2004	43%	44%	21%	28%	47%
2005	44%	47%	20%	28%	47%

Exceptions

Claims for refugee protection from persons who arrive at a Canadian land border port of entry from the United States are ineligible, unless they fall within an exception. These exceptions are consistent with the principles established in the IRPA that favour family reunification and protection of the best interests of the child.

From January 1 to December 31, 2005, there were 4,033 claims at the land border. Of the 3,254 that were determined to have qualified for an exception, the largest category of exception concerned claimants with relatives in Canada (1,577 or 39%). The second largest category consisted of claimants from countries to which Canada has temporarily suspended removals (1,218 or 30%).

According to Table 12, 46% of non-US citizen border claimants who were granted an exemption were female. This figure compares very closely with 47% of females among total border claimants and 47% among total exceptions. The proportions of women in each exception category are comparable and female claimants do not seem to have qualified under the exceptions differently from males.

Table 12: Exceptions by Gender 2005

Type of Exceptions	Number of Exceptions Granted	% Female
Total Claims -Non-U.S. Citizens	3,254	46%
Relative	1,577	48%
Moratorium Country	1,218	49%
Had Canadian Visa	373	45%
Unaccompanied Minor	49	43%
No CDN Visa Required	37	36%

In addition, 21 of the 49 unaccompanied minors granted an exception under the Agreement were girls. Given the particular vulnerability of this subgroup and the Government's commitment to considering the best interest of the child, a case-by-case review is underway and this category will be closely monitored on an ongoing basis.

Domestic Violence

At the time of border crossing, the first step is the eligibility determination of the refugee claim. Since refugee claimants are only required to provide details of their claims at a hearing before the Immigration and Refugee Board, research into claims citing gender-based persecution must be part of a longer-term review process. However, the IRB continues to be guided by its Guidelines on Women Refugee Claimants fearing Gender-Related Persecution issued in 1993 and, therefore, includes domestic violence among its considerations.

Conclusion

Initial evidence has not shown that the Agreement had a significantly different impact on refugee claimants who were deemed eligible and entered Canada. A second phase of analysis will explore gender and age in

relation to region or country of origin and patterns of flow for land border crossings. Future analysis will include a focus on dependents in order to better understand impacts on families in comparison to single principle applicants. A more comprehensive analysis of the way in which the U.S. asylum system handles asylum applications from individuals, and specifically women and girls, who are returned under the Agreement will follow when the Government updates the Governor in Council regarding the continuing designation of the U.S. under Section 102(3) of the IRPA scheduled for fall 2006.

Highlights of Other GBA Initiatives

As part of the GBA plans, a range of other initiatives are ongoing. For example, a preliminary assessment of gender issues for Francophone minority communities was identified as an initiative and effort will continue to ensure the collection of baseline data by gender within these communities. A project to facilitate the integration of French-speaking immigrant women in Alberta was completed in March 2005, another project to develop communication tools on diversity awareness and to facilitate the integration of French-speaking women from ethno-cultural communities in New Brunswick is underway. CIC, along with the Status of Women Canada, has provided funding to the Canadian Council for Refugees to support the development of a tool that will help to build the capacity in the settlement sector to apply GBA in the advocacy for, and the development, implementation, and evaluation of settlement programs and services.

Gender has been included as a criterion for future evaluations of the federal skilled worker program. When sufficient data on skilled worker immigrants selected under the IRPA selection grid is available, it will then be disaggregated by gender and differences in economic outcomes can be analyzed. Having concluded a successful consultation process with stakeholders in 2005, CIC is continuing its review of the live-in caregiver program.

CIC moved forward with the implementation of gender-based analysis strategies as they related to initiatives not specific to the IRPA but part of the overall mandate of the Department. For example, the Biometrics Planning Project will incorporate gender in its analysis of the biometrics field study.

Finally, to further increase capacity, the Department will continue to provide GBA training and related information sessions.

The following two tables present an overview of key immigration statistics by gender. There is a similar representation of the sexes in terms of total new permanent residents admitted in 2005 (women were slightly higher at 51.27%). There are proportionately more women than men in the Family Class (60% as opposed to 40%). The total figures for Economic Class seem to indicate a relatively balanced mix of the two genders. Table 14 breaks these figures down further into principal applicants and dependants – the great majority of primary applicants were male (68.6%) while the majority of spouses and dependents were female (59%).

Table 13: New Permanent Residents in 2005, by Immigration Class and Gender

IMMIGRANT CATEGORY	Male		Female		TOTAL
	Number	%	Number	%	
ECONOMIC CLASS					
Skilled Workers	68,792	52.82	61,450	47.18	130,242
Business Immigrants	6,870	51.01	6,599	48.99	13,469
Provincial/Territorial Nominees	4,127	51.29	3,920	48.71	8,047
Live-in Caregivers	1,116	24.52	3,436	75.48	4,552
Total Economic Class (including dependants)	**80,905**	**51.76**	**75,405**	**48.24**	**156,310**
FAMILY CLASS					
Spouses, Partners, Children and Others	19,434	38.20	31,447	61.80	50,881
Parents and Grandparents	5,613	45.01	6,858	54.99	12,471
Total Family Class	**25,047**	**39.54**	**38,305**	**60.46**	**63,352**
PROTECTED PERSONS					
Government-Assisted Refugees	3,726	50.24	3,690	49.76	7,416
Privately Sponsored Refugees	1,544	51.88	1,432	48.12	2,976
Protected Persons in Canada	10,836	54.36	9,099	45.64	19,935
Dependants Abroad	2,459	45.19	2,982	54.81	5,441
Total Protected Persons	**18,565**	**51.90**	**17,203**	**48.10**	**35,768**
HUMANITARIAN AND COMPASSIONATE GROUNDS/ PUBLIC POLICY					
Humanitarian and Compassionate Grounds/Public policy	3,186	47.89	3,467	52.11	6,653
Other*	77	53.85	66	46.15	143
Category Not Stated	4	40.00	6	60.00	10
Total Humanitarian and Compassionate Grounds/ Public Policy	**3,267**	**48.00**	**3,539**	**52.00**	**6,806**
TOTAL	**127,784**	**48.73**	**134,452**	**51.27**	**262,236**

* "Other" includes Post-Determination Refugee Claimants, Deferred Removal Orders and Temporary Resident Permit Holders
Source: Citizenship and Immigration Canada, *Facts & Figures 2005*

Table 14: 2005 Permanent Residents in the Economic Class, by Principal Applicants versus Spouses/Dependants and by Gender

ECONOMIC CLASS	Principal Applicants		Spouses and Dependants	
	Male	Female	Male	Female
Skilled Workers	37,069	15,197	31,723	46,253
Business Immigrants	3,058	584	3,812	6,015
Entrepreneurs	*632*	*119*	*842*	*1,255*
Self-Employed	*223*	*78*	*282*	*431*
Investors	*2,203*	*387*	*2,688*	*4,329*
Provincial/Territorial Nominees	2,018	625	2,109	3,295
Live-in Caregivers	108	2,955	1,008	481
TOTAL ECONOMIC CLASS	**42,253**	**19,361**	**38,652**	**56,044**

SECTION 7

Conclusion and Key Challenges for the Future

Immigration has largely defined what Canada is today. Immigration has contributed to the building and transformation of the population while making significant contributions to the development of our economy, our society, and our culture. Moving forward, immigration will continue to play a critical role in building the Canada of tomorrow. The future success of Canada's immigration will depend on maintaining a balance between addressing Canada's economic, social, cultural, and demographic needs while protecting the health, safety, and security of Canadians.

Significant progress has been made by the Department in strengthening the fundamentals of the immigration system, and in refining the programs and operational tools we use to provide more efficient, quality services to our clients. There is still the need, however, to continue on this process of improvement. While Canada's immigration system provides a strong foundation upon which to build, CIC needs to take action to ensure the program is well-positioned to meet new and emerging challenges in terms of changing demographic, labour market, and international contexts while at the same time maintaining the integrity of the program and public confidence.

CIC has established three priorities for the future to guide the Department in strengthening its work and addressing the challenges that it faces. Starting in 2006-2007, the Department's priorities will be implementing an integrated policy framework; improving client service; and building the work force of the future.

The integrated policy framework will guide the development of policies and programs that will help address the challenges faced by CIC clients across all of our lines of business – in terms of immigration, refugees, and citizenship including integration and settlement. To date, efforts have largely focused on the challenges facing the immigration program. It is time to expand the effort and confirm potential new policy and program directions not only in immigration, but also in respect to refugees, integration, and citizenship. The successful development of an integrated framework and associated policies and programs will require working in close partnership with other Government of Canada departments, provinces/territories, and other key players such as communities, employers, and non-governmental organizations.

In respect to client service, some improvements have been made in the last period, specifically regarding the processing times in some categories, and in the functioning of the call centre. While a positive step forward, they are not yet sufficient to

improve public perceptions regarding the system. A client service improvement plan will be developed to support the new policy framework in a way that more effectively and coherently responds to the evolving needs and expectations of clients, ensuring that Canada continues to be an attractive destination of choice. Service improvements must be introduced progressively to allow for the building of the required capacity that will improve application management, processing times and client service.

Building the work force of the future will allow CIC to achieve its objectives and will be key to the success of its work. The dedicated employees of CIC have made great efforts during the past year to support and advance the immigration program. They stand ready to do so again. Given such a foundation, Canada is well-positioned to use immigration as a key instrument for its future economic, social, and cultural development.

Annexes

Annex A: Section 94 of the *Immigration and Refugee Protection Act*

The following is an extract from the 2002 *Immigration and Refugee Protection Act*, outlining the requirements for CIC's *Annual Report to Parliament*.

Reports to Parliament

94. (1) The Minister must, on or before November 1 of each year or, if a House of Parliament is not then sitting, within the next 30 days on which that House is sitting after that date, table in each House of Parliament a report on the operation of this Act in the preceding calendar year.

(2) The report shall include a description of:

(a) the activities and initiatives taken concerning the selection of foreign nationals, including measures taken in cooperation with the provinces;

(b) in respect of Canada, the number of foreign nationals who became permanent residents, and the number projected to become permanent residents in the following year;

(b.1) in respect of Canada, the linguistic profile of foreign nationals who became permanent residents;

(c) in respect of each province that has entered into a federal-provincial agreement described in subsection 9(1), the number, for each class listed in the agreement, of persons that became permanent residents and that the province projects will become permanent residents there in the following year;

(d) the number of temporary resident permits issued under section 24, categorized according to grounds of inadmissibility, if any;

(e) the number of persons granted permanent resident status under subsection 25(1); and,

(f) a gender-based analysis of the impact of this Act.

ANNEX B: GLOSSARY

Asylum Claimants

Foreign nationals seek protection in Canada because returning to their country of origin would subject them to persecution or the possibility of death, torture, or cruel and unusual treatment or punishment.

Business Immigrants

Business immigrants include three classes of immigrants: investors, entrepreneurs and self-employed people. Business immigrants become permanent residents on the basis of their ability to become economically established in Canada. Spouses and children of business immigrants are also included in this category.

Convention Refugees

Persons who, by reason of a well-founded fear of persecution for reasons of race, religion, nationality, membership in a particular social group, or political opinion, are (i) outside their countries of nationality and unable or, by reason of that fear, unwilling to avail themselves of the protection of those countries; or (ii) not having a country of nationality, are outside the country of their former habitual residence and unable or, by reason of that fear, unwilling to return to that country.

Economic Immigrants

People selected as permanent residents for their skills and ability to contribute to Canada's economy, including skilled workers, business people, live-in caregivers and provincial nominees.

Entrepreneurs

Immigrants admitted to Canada as permanent residents by demonstrating that they

- have managed and controlled a percentage of equity in a qualifying business for at least two years in the period beginning five years before they apply; and,
- have a legally obtained net worth of at least CAN$300,000.

Family Class

A class of immigrants to Canada made up of close relatives of a sponsor in Canada, including a spouse, common-law partner or conjugal partner; dependent children; parents and grandparents; children under age 18 whom the sponsor intends to adopt in Canada; brothers, sisters, nephews, nieces and grandchildren who are orphans under age 18; and any other relative, if the sponsor has no relative as described above, either abroad or in Canada.

Family Members

Family members include the spouse, common-law partner or conjugal partner, and dependent children or the children of dependent children of a permanent resident. A dependent child is either a biological child or an adopted child. Children are considered dependent if they meet one of the following conditions:

- they are under age 22 and unmarried or not in a common-law relationship;
- they have been full-time students since before age 22, attend a post-secondary educational institution and have been substantially dependent on the financial support of a parent since before age 22 and, if married or a common-law partner, since becoming a spouse or a common-law partner; or
- they are age 22 or over and have been substantially dependent on the financial support of a parent since before age 22 because of a physical or mental condition.

Foreign Students

These temporary residents have been approved by an immigration officer to study in Canada. Study permits identify the level of study and the length of time the individual may study in Canada. Students do not need a study permit for courses of six months or less if they will finish the course within the period of stay authorized upon entry, which is usually six months. Before June 28, 2002, students did not need a study permit for English and French as-a-second-language-courses of three months or less. Every foreign student must have a student authorization, but may also have been issued other types of permits or authorizations.

Foreign Workers

These foreign nationals have been authorized to enter and remain in Canada, on a temporary basis, as workers. This category excludes foreign students and people who have been issued employment authorizations for humanitarian reasons. Most foreign workers must have an employment authorization, but may also have other types of permits or authorizations.

Government-Assisted Refugees

Government-assisted refugees are people who are selected abroad for resettlement to Canada as Convention refugees under the *IRPA* or as members of the Convention refugees abroad class, and who receive resettlement assistance from the federal government.

Investors

These immigrants are admitted to Canada as permanent residents because they

- have business experience as defined in the Regulations;
- have a legally obtained net worth of at least CAN$800,000; and,
- have invested CAN$400,000 before receiving a visa.

The Government of Canada allocates the investment to participating provinces and territories, which guarantee the investment and use it to develop their economies and create jobs. The investment is repaid, without interest, after five years.

Live-in Caregivers

Temporary residents of Canada who have successfully completed the equivalent of Canadian secondary school; have six months of full-time training in a field or occupation related to that for which they are seeking a work permit; are able to speak, read and understand English or French at a level sufficient to communicate effectively in an unsupervised situation; and sign an employment contract with the future employer. Participants in this program may apply for permanent resident status in Canada after completing two years of live-in caregiving employment within three years of arrival in Canada.

Permanent Residence for Protected Persons in Canada

People who have been determined to be protected persons by the Immigration and Refugee Board in Canada or through the Pre-Removal Risk Assessment, and who have been granted permanent residence as a result.

Principal Applicant (Business Applicant)

The person who best meets the definition for one or more of the types of business immigrants or in whose name the application for immigration is made.

Principal Applicant (Economic Applicant)

The person who is likely to earn the most points in the self-assessment or in whose name the immigration application is made.

Privately Sponsored Refugees

Refugees selected abroad for resettlement to Canada who receive resettlement assistance from private sources.

Protected Person

Persons who have been determined to be Convention refugees or persons in similar circumstances abroad, persons whom the IRB determines to be Convention refugees or persons in need of protection in Canada, and most persons with a positive Pre-Removal Risk Assessment.

Provincial Nominees

Immigrants selected by the provinces and territories for specific skills that will contribute to the local economy. The Regulations establish a provincial nominee class, allowing provinces and territories having agreements with CIC to nominate a certain number of workers. A nominee must meet federal admissibility requirements, such as those related to health and security, but is not subject to the selection grid applied to federal skilled workers.

Self-Employed Persons

Immigrants who have shown (i) that they can and intend to create their own employment in Canada and (ii) that they can contribute significantly either to the Canadian economy as farmers or to the cultural or athletic life of Canada.

Skilled Workers

Immigrants selected for their skills to help ensure their success in a fast-changing labour market. The Regulations stress education, English or French language abilities, and work experience involving certain skills, rather than specific occupations.

Citoyenneté et Immigration Canada

Citizenship and Immigration Canada

Rapport annuel au Parlement sur l'immigration

2006

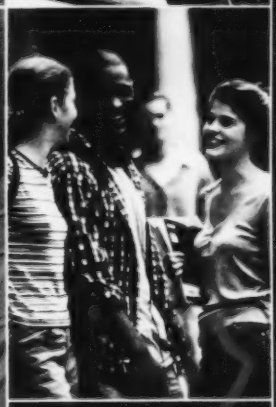

Canada

C&I-831-10-06

Rapport Annuel
au Parlement sur l'immigration

2006

Pour obtenir d'autres exemplaires, communiquer avec le

Service de distribution
Citoyenneté et Immigration Canada
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Télécopieur : (613) 954-2221

Internet : **www.cic.gc.ca**

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2006
N° de cat. : Ci1-2006
ISBN 0-662-69295-0

Disponible sur demande en médias substituts.

Table des matières

MESSAGE DU MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION 3

INTRODUCTION 5

SECTION 1. L'IMMIGRATION, AU PROFIT DU CANADA 6

À l'appui de la prospérité économique et de la compétitivité du Canada 6

Dernières réalisations 7

Les niveaux de 2005 8

L'importance capitale des partenariats 8

Le plan d'immigration de 2007 9

Tableau 1 : Plan d'immigration de 2007 9

SECTION 2. PARTENARIATS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX/TERRITORIAUX 10

Tableau 2 : Accords en vigueur avec les provinces et les territoires 12

SECTION 3. SÉLECTION DES ÉTRANGERS À TITRE DE RÉSIDENTS PERMANENTS ET TEMPORAIRES 13

3.1 Sélection des résidents permanents 13

Immigrants de la catégorie économique 13

Travailleurs qualifiés 13

Gens d'affaires immigrants 14

Programme des candidats des provinces 14

Aides familiaux résidants 15

Immigrants de la catégorie du regroupement familial 15

Octroi du statut de résident permanent pour des motifs d'ordre humanitaire 16

3.1.1 Aperçu statistique des résidents permanents admis en 2005 et 2006 16

Tableau 3 : Nouveaux résidents permanents admis en 2005, selon la catégorie d'immigrants (comparativement au plan d'immigration) 17

Tableau 4 : Résidents permanents admis au titre de la catégorie économique en 2005, selon les demandeurs principaux et les personnes à charge 18

Tableau 5-A : Résidents permanents admis en 2005, selon les dix principaux pays sources 18

Tableau 5-B : Résidents permanents admis en 2005, selon la région de provenance 19

Tableau 6 : Résidents permanents admis en 2005, selon la destination et la catégorie d'immigrants 20

Tableau 7 : Connaissance des langues officielles chez les résidents permanents admis en 2005 21

Tableau 8 : Nouveaux résidents permanents admis en 2006 (de janvier à juin) 22

3.2 Sélection des résidents temporaires 23

Tableau 9 : Permis de séjour temporaire délivrés du 1er janvier au 31 décembre 2005 (personnes souhaitant entrer au Canada et jugées interdites de territoire aux termes de la LIPR) 26

SECTION 4. MAINTIEN DE LA TRADITION HUMANITAIRE DU CANADA 27

4.1 Aperçu statistique des personnes protégées admises en 2005 31

Tableau 10 : Personnes protégées admises en 2005 (comparativement au plan d'immigration) 31

SECTION 5. INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS 32

SECTION 6. ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES DES RÉPERCUSSIONS DE LA *LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS* 37

Tableau 11 : Proportion de femmes et de mineurs chez les demandeurs, 2002-2005 40

Tableau 12 : Exceptions en fonction du sexe, 2005 41

Tableau 13 : Nouveaux résidents permanents admis en 2005, selon la catégorie et le sexe 43

Tableau 14 : Résidents permanents admis en 2005 au titre de la catégorie économique, selon les demandeurs principaux, les époux, les personnes à charge, par sexe 44

SECTION 7. CONCLUSION ET PRINCIPAUX DÉFIS À RELEVER 45

ANNEXE A : L'ARTICLE 94 DE LA *LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS* 47

ANNEXE B : GLOSSAIRE 48

Message du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

J'ai le plaisir de présenter au Parlement et aux Canadiens l'édition de 2006 du *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration* de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC).

L'immigration occupe une place déterminante dans le développement du Canada et dans son histoire. De vaillants travailleurs de partout dans le monde viennent au Canada avec leur famille, contribuant ainsi à façonner l'identité de la nation. Collectivement et individuellement, ils participent au développement de notre économie, de notre société et de notre culture.

L'immigration continue de jouer un rôle important dans l'édification de notre pays. Le Canada prévoit admettre 240 000 à 265 000 nouveaux résidents permanents en 2007. Chaque nouvel arrivant a son histoire : il contribue, par ses compétences et ses talents d'entrepreneur, à l'essor économique du Canada, il vient retrouver les membres de sa famille ou est en quête de sécurité et de stabilité.

Le Canada a besoin des talents et du dynamisme des immigrants. Dans un marché mondial concurrentiel, où les personnes talentueuses sont recherchées, le Canada connaît des pénuries de main-d'œuvre dans des régions et des secteurs particuliers. L'immigration peut aider à régler les problèmes du marché du travail du Canada. À ce chapitre, je veux m'assurer que le programme d'immigration répond davantage à nos besoins, en étant équitable, transparent et respectueux de la primauté du droit, sans négliger pour autant la protection de la santé et de la sécurité des Canadiens. À cet égard, CIC a lancé plusieurs initiatives l'année dernière, notamment il a permis aux étudiants étrangers de travailler hors campus pendant leurs études, il a engagé 18 M$ pour l'évaluation et la reconnaissance des titres de compétences acquis à l'étranger, et créé des unités de travailleurs temporaires étrangers pour favoriser la réduction des pénuries de main-d'œuvre.

L'atteinte des objectifs sociaux et humanitaires de CIC, par le regroupement des familles et l'accueil des réfugiés et des personnes qui ont besoin de protection, revêt également beaucoup d'importance pour les bases mêmes de la société canadienne. Des familles aux liens solides forment des collectivités à leur image. En 2006, un projet de loi a été déposé pour faciliter l'attribution de la citoyenneté aux enfants nés à l'étranger qui sont adoptés par des familles canadiennes. De plus, le besoin de regrouper les membres des familles résulte parfois d'une situation de crise. Durant l'escalade du conflit au Liban en juillet 2006, CIC s'est efforcé d'offrir, dans les plus brefs délais, des services prioritaires en matière de visa et d'immigration aux proches parents de citoyens canadiens ou de résidents permanents, qui se trouvaient au Liban et étaient touchés par la crise, afin de les aider à venir retrouver leur famille au Canada. Le travail considérable et le dévouement qu'ont démontrés les employés de CIC, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, de l'Agence des services frontaliers du Canada et d'autres partenaires constituent, dans l'histoire du pays, l'effort d'évacuation le plus important jamais déployé par le gouvernement du Canada.

Par ailleurs, en 2006, le gouvernement a annoncé plusieurs mesures d'aide humanitaire, comme l'aide aux victimes de la traite de personnes et l'accueil de 810 réfugiés karens qui ont fui la Birmanie (le Myanmar).

Pour maintenir le rôle important que joue le système d'immigration, CIC veillera à sélectionner les personnes qui contribueront le plus à l'atteinte des objectifs économiques, sociaux et humanitaires du Canada. Il s'efforcera aussi d'offrir aux nouveaux immigrants des programmes et des services qui répondent à leurs besoins, après leur arrivée. Dans le budget de 2006, des fonds additionnels de 307 millions de dollars ont été affectés aux services d'établissement, et les frais relatifs au droit de résidence permanente ont été réduits de moitié, afin de diminuer le fardeau financier des nouveaux arrivants.

CIC demeure à la recherche de moyens d'accroître l'efficacité de ses programmes et services pour atteindre les objectifs d'immigration du Canada et offrir aux nouveaux arrivants les services appropriés, au moment et à l'endroit opportuns. Le gouvernement poursuit son travail avec les provinces et les territoires, ainsi que d'autres partenaires, dans plusieurs domaines, comme l'amélioration des services d'intégration, l'examen des besoins des régions et la consolidation d'une planification de l'immigration à long terme. Aussi, CIC entreprend actuellement des démarches pour moderniser les services à la clientèle afin de maintenir les normes élevées de qualité.

Pour réussir, nous devons toutefois améliorer le système. Les pressions pour trouver des solutions au nombre élevé de cas à traiter et pour combler les pénuries de main-d'œuvre en recrutant des travailleurs étrangers continuent de se faire sentir. Le fondement même d'un programme d'immigration équilibré et souple repose sur notre capacité de relever ces défis et de répondre aux objectifs du système d'immigration du Canada. CIC continuera de gérer ces défis de façon responsable, et ce, dans un contexte de renforcement de la sécurité tout en s'efforçant de s'adapter aux diverses situations et de répondre aux besoins, actuels et futurs.

Les employés fort dévoués de CIC ont accompli un travail considérable pour offrir un programme d'immigration mieux intégré et plus axé sur la clientèle. Grâce à ces efforts, le Canada est en mesure d'optimiser la contribution de l'immigration à son développement économique, social et culturel.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur CIC et les activités qu'il entreprend, veuillez consulter son site Web à **www.cic.gc.ca**.

L'honorable Monte Solberg, C.P., député
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

Introduction

La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), entrée en vigueur le 28 juin 2002, a remplacé la *Loi sur l'immigration* de 1976. L'article 94 de la LIPR exige que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration dépose un rapport annuel au Parlement sur les activités et les initiatives que réalise Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) dans le domaine de l'immigration (voir l'annexe A). Le rapport porte principalement sur les étrangers qui ont été sélectionnés à titre de résidents permanents et de résidents temporaires au cours de l'année civile précédente (2005 en l'occurrence). La Loi oblige également à donner un aperçu des accords fédéraux-provinciaux/territoriaux en vigueur, ainsi que des initiatives menées conjointement, et à présenter les résultats d'une analyse comparative entre les sexes (ACS) des répercussions de la LIPR. Le rapport annuel vise aussi à faire connaître le plan d'immigration du Canada pour l'année civile à venir (2007 en l'occurrence).

Le présent rapport comporte sept sections.

La section 1 donne un aperçu du contexte actuel dans lequel évolue le programme d'immigration du Canada, et passe en revue certains des principaux défis que doit relever CIC et les initiatives que le Ministère a créées pour ce faire. La section résume par ailleurs le plan d'immigration du Canada pour l'année 2007.

La section 2 porte sur les partenariats que CIC a conclus avec les provinces et les territoires. Elle présente les ententes bilatérales actuellement en vigueur avec les provinces et les territoires ainsi que les principales initiatives menées conjointement.

La section 3 résume les activités et les initiatives touchant la sélection des résidents permanents et temporaires. Elle fournit en outre les principales statistiques sur les résidents permanents et les résidents temporaires admis en 2005.

La section 4 énonce l'engagement du Canada à préserver sa tradition humanitaire et à assurer la protection des réfugiés et des autres personnes ayant besoin d'être protégées et de se réétablir. Elle expose en outre des statistiques générales sur les réfugiés et les personnes protégées qui ont été admis en 2005.

La section 5 porte sur les programmes d'établissement et de réétablissement, les initiatives spéciales visant à faciliter l'intégration économique et sociale des nouveaux arrivants et les activités destinées à promouvoir la citoyenneté canadienne.

La section 6 décrit le cadre stratégique de CIC pour l'ACS, fait état des grandes activités menées dans ce domaine et donne un aperçu des différences entre les sexes révélées par les principales statistiques sur l'immigration.

La section 7 renferme les conclusions du rapport.

SECTION 1

L'immigration, au profit du Canada

Selon les estimations, de par le monde, 200 millions de personnes vivent actuellement hors de leur pays d'origine, sur une base permanente ou temporaire. Le Canada a joué un rôle actif sur la scène internationale pour la gestion des mouvements migratoires. Internationalement, le Canada est reconnu pour son expertise et son expérience dans le domaine des migrations et continuera de jeter des ponts à l'échelle internationale dans le but de faire avancer d'importants dossiers sociaux et humanitaires et permettre au pays de se tailler une place en tant que chef de file mondial dans la gestion des migrations, tout en faisant la promotion du Canada comme destination de choix.

Dans ce contexte, le rôle traditionnel de l'immigration dans l'édification d'un Canada fort, pluriel et prospère sera maintenu dans les prochaines années. Le Canada conserve sa réputation de destination privilégiée auprès des immigrants de par le monde, et 2005 représente pour CIC la sixième année consécutive d'atteinte ou de dépassement des objectifs fixés. Toutes ces réalisations ont été accomplies de manière à concilier les buts de réunification des familles et de contribution de l'immigration à l'économie canadienne.

À l'appui de la prospérité économique et de la compétitivité du Canada

En dépit de l'apport considérable au développement de l'économie canadienne de nombreuses parties œuvrant à divers niveaux, l'immigration tiendra un rôle de plus en plus important à l'appui de la prospérité économique et de la compétitivité du Canada. La population canadienne vieillit et avec cette tendance, le nombre de nouveaux venus sur le marché du travail s'en trouve réduit. Parallèlement, le pays connaît de graves pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs et régions – surtout dans l'Ouest du Canada. En grande partie grâce à l'immigration, le Canada répondra à ses besoins à court et à long terme relatifs au marché du travail, attirant des gens dotés de la gamme de compétences et de talents appropriée pour soutenir la croissance économique aujourd'hui et demain. D'autres pays industrialisés (même certains pays en voie de développement) doivent relever des défis semblables pour assurer leur croissance économique et démographique à plus long terme, et ils rivaliseront avec le Canada pour attirer chez eux cette relève mondiale de travailleurs qualifiés.

Malgré le quart de million de nouveaux résidents permanents qui sont admis au Canada chaque année, il importe de signaler que le nombre d'immigrants qui aspirent à venir chez nous est beaucoup plus élevé. En effet, la forte demande à l'égard du Canada a fait grimper le nombre total de demandeurs à plus de 800 000. Ce nombre considérable représente un réel défi, que ce soit pour traiter les demandes en temps opportun ou susciter un niveau de satisfaction élevé chez le client. En même temps, CIC est déterminé à traiter en temps utile les demandes des visiteurs, des étudiants et des travailleurs désireux de venir au Canada temporairement. Il faut noter que ces catégories connaissent une augmentation régulière ces dernières années. Par conséquent, il faudra chercher des moyens d'assurer une meilleure gestion de ces demandes, au bon moment et en fonction des besoins.

Attirer des nouveaux arrivants au Canada n'est qu'une partie du défi; il faut également s'assurer qu'ils ont la possibilité de réussir leur intégration à l'économie et à la société canadiennes après leur arrivée. CIC est résolu à collaborer avec les fournisseurs de services d'établissement à la prestation et à l'amélioration des services offerts aux nouveaux arrivants. Il faudra par conséquent examiner diverses façons d'améliorer l'éventail actuel des programmes et services d'établissement – y compris ceux fournis par nos partenaires des provinces et de la collectivité – pour mieux venir en aide aux immigrants durant la période initiale d'établissement. Les défis qui se posent aux nouveaux arrivants sont nombreux : apprendre le français ou l'anglais, faire reconnaître leurs diplômes, leurs compétences et leur expérience de travail acquis à l'étranger, et se familiariser avec les normes s'appliquant au milieu de travail au Canada, pour n'en nommer que quelques-uns.

Dernières réalisations

Le gouvernement du Canada vient de lancer diverses initiatives fort précieuses dans la perspective de ces défis. Par exemple, soucieux d'appuyer les efforts déployés pour mieux aider les employeurs à exécuter le programme canadien des travailleurs étrangers temporaires, le gouvernement du Canada a annoncé, le 1er septembre 2006, la création d'unités des travailleurs étrangers temporaires à titre de projets pilotes, à Calgary et à Vancouver. Ces unités conseilleront les employeurs sur l'embauche de travailleurs étrangers temporaires et feront la présélection des documents à l'appui obtenus des employeurs pour accélérer le processus de demande.

Dans un domaine connexe, des changements au programme canadien des étudiants étrangers ont aussi été annoncés, lesquels devraient répondre aux besoins de certains employeurs relativement au marché du travail. Les étudiants étrangers sont maintenant autorisés à travailler hors campus pendant leurs études – ce qui facilite l'acquisition d'expérience de travail au Canada. Les étudiants étrangers ayant une expérience de travail au Canada sont plus susceptibles d'envisager d'immigrer au Canada après l'obtention de leurs diplômes et de vivre une période de transition assez courte dans le milieu de travail canadien en tant qu'immigrants.

Aussi, des mesures sont en préparation pour mieux adapter le système d'immigration aux besoins du marché du travail. Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) et CIC ont commencé à travailler à la création d'une agence de reconnaissance des titres de compétences étrangers, grâce aux fonds de 18 M$ mis de côté à cette fin dans le budget de 2006. Cette mesure facilitera la transition au marché du travail pour les immigrants qui ont du mal à faire reconnaître leurs diplômes et leurs titres de compétences.

Le gouvernement du Canada admet que l'intégration au milieu de travail est une réussite uniquement dans le contexte d'une intégration plus vaste à la société. En mai 2006, pour alléger le fardeau financier des nouveaux arrivants qui refont leur vie au Canada, le gouvernement a annoncé la réduction de moitié des frais relatifs au droit de résidence permanente. Le budget montre l'engagement du gouvernement à faciliter l'intégration des immigrants et à régler les difficultés d'établissement à long terme. Les fonds d'aide à l'établissement des nouveaux immigrants ont été augmentés de 307 M$ pour les deux prochaines années. Cette augmentation servira à étendre les programmes existants et à adapter les services d'intégration en fonction des besoins, parfois fort complexes, des immigrants en matière d'établissement.

Le gouvernement a aussi pris des mesures dans le but de mieux soutenir les familles et d'accroître l'équité pour celles qui ont choisi d'adopter des enfants à l'étranger. Un projet de loi, déposé à la Chambre des communes en mai 2006, a modifié la *Loi sur la citoyenneté* afin que les enfants adoptés à l'étranger par des citoyens canadiens puissent obtenir la citoyenneté canadienne sans devoir d'abord obtenir la résidence permanente.

Ce changement réduira l'écart entre le traitement accordé aux enfants adoptés à l'étranger et celui dont bénéficient les enfants nés à l'étranger d'un parent citoyen canadien. Par ailleurs, de nouvelles initiatives ont aussi été annoncées pour aider les victimes de la traite de personnes au Canada, soit la délivrance d'un permis de séjour temporaire, l'élimination des frais de traitement et l'inscription au Programme fédéral de santé intérimaire.

En conclusion, pour conserver la norme de service à laquelle les clients s'attendent désormais de CIC, le Ministère doit avoir à sa disposition les outils requis pour assurer un traitement efficace des demandes. Le gouvernement travaille à maintes mesures d'envergure visant à améliorer les normes de service et à gérer de façon responsable le programme d'immigration. CIC achève la mise en œuvre du Système mondial de gestion des cas (SMGC). Ce système est un outil intégré et automatisé de gestion des cas chargé de soutenir les opérations concernant les clients autour de la planète. Le SMGC préservera l'intégrité des données, améliorera l'efficience générale et aidera CIC à offrir le genre de service auquel les Canadiens s'attendent.

Les niveaux de 2005

Dans le Rapport annuel sur l'immigration de 2004, le gouvernement s'est engagé à admettre entre 220 000 et 245 000 résidents permanents en 2005. Au total, 262 236 résidents permanents ont été admis au Canada en 2005; 156 310 d'entre eux (60 % de l'ensemble) faisaient partie de la catégorie économique, et 105 926 (40 %), des autres catégories. Ces résultats supérieurs aux objectifs découlaient d'un nombre plus élevé de demandeurs admis dans la catégorie des travailleurs qualifiés, personnes à charge comprises – en partie attribuable à l'arrivée plus rapide de certains demandeurs – et de l'augmentation du nombre dans la catégorie de parents et de grands-parents admis en raison de l'accélération du traitement dans cette catégorie d'immigrant.

L'importance capitale des partenariats

Les bons résultats du programme d'immigration du Canada sont l'œuvre conjointe des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et dépendent de partenariats conclus à l'échelle internationale et à l'échelle nationale. CIC est membre de nombreuses organisations internationales en matière de migration afin d'inscrire son approche de la question dans le contexte mondial. CIC collabore aussi très étroitement avec les ministères et les organismes chargés de la sécurité du pays de façon à atténuer les menaces à la sécurité que peuvent poser les demandeurs qui ne sont pas de bonne foi et à maintenir l'intégrité des frontières canadiennes. Entre autres, CIC applique de concert avec l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) la LIPR. L'ASFC est responsable des services d'immigration aux points d'entrée ainsi que des mesures d'exécution de la LIPR. Pour bien définir la relation de travail entre les deux organisations et établir les principes et structures d'un partenariat durable, CIC et l'ASFC ont négocié et ensuite signé, le 27 mars 2006, un protocole d'entente. CIC travaille en étroite collaboration avec RHDSC, vu son rôle crucial dans l'évaluation des besoins du marché du travail et dans le soutien à l'intégration des immigrants à ce marché. De façon plus générale, CIC collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations non gouvernementales, les fournisseurs de services installés dans les collectivités et les organisations de bénévoles pour répondre aux besoins socioéconomiques des immigrants.

Le plan d'immigration de 2007

CIC s'engage à admettre, en 2007, de nouveaux résidents permanents selon une fourchette prévue de 240 000 à 265 000. L'objectif fixé dans la catégorie économique a été relevé de 15 000 par rapport à celui du plan d'immigration de 2006. Pour ce qui est de la catégorie du regroupement familial, CIC a également relevé l'objectif de 5 000 dans la catégorie des époux, des conjoints de fait, des partenaires conjugaux et des enfants, et de 1 000, dans celle des parents et grands-parents.

Tableau 1 : Plan d'immigration de 2007

Catégorie d'immigrants	Fourchettes prévues Minimum	Maximum
Travailleurs qualifiés	90 000	100 500
Travailleurs qualifiés – Québec	26 000	27 500
Gens d'affaires immigrants, Canada/Québec	9 000	11 000
Aides familiaux résidants	3 000	5 000
Candidats des provinces	13 000	14 000
TOTAL – CATÉGORIE ÉCONOMIQUE	**141 000**	**158 000**
Époux, conjoints de fait, partenaires conjugaux et enfants	49 000	50 000
Parents et grands-parents	18 000	19 000
TOTAL – REGROUPEMENT FAMILIAL	**67 000**	**69 000**
Réfugiés parrainés par le gouvernement	7 300	7 500
Réfugiés parrainés par le secteur privé	3 000	4 500
Personnes protégées au Canada	10 600	12 000
Personnes à charge à l'étranger	5 000	6 800
TOTAL – PERSONNES PROTÉGÉES	**25 900**	**30 800**
Motifs d'ordre humanitaire et intérêt public	6 000	7 000
Titulaires de permis	100	200
TOTAL – AUTRES	**6 100**	**7 200**
TOTAL	**240 000**	**265 000**

Dans le cadre de la planification des niveaux d'immigration, le gouvernement travaillera avec les provinces et les territoires et d'autres partenaires à élaborer une approche pluriannuelle des besoins en matière d'immigration et à mettre en place les activités de soutien et les services requis pour assurer l'intégration des nouveaux arrivants.

SECTION 2

Partenariats fédéraux-provinciaux/territoriaux

Le gouvernement fédéral partage la responsabilité de l'immigration avec les provinces et les territoires. Il est donc capital que les gouvernements se consultent et collaborent de façon suivie pour gérer le programme d'immigration ainsi que les politiques et les mesures législatives qui s'y rapportent.

La LIPR et la *Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration* confèrent au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration le pouvoir de conclure des accords avec les provinces et les territoires pour faciliter la coordination et la mise en œuvre des politiques et programmes d'immigration et de protection des réfugiés. Le tableau 2 énumère ces ententes en indiquant, en regard de chacune, la date de signature et la date d'expiration.

CIC a signé des accords-cadres exhaustifs avec six provinces et un territoire. Ces accords présentent l'immigration comme un important domaine de collaboration bilatérale et officialise la manière dont les deux ordres de gouvernement travaillent ensemble. Ils comportent de plus diverses annexes prévoyant entre autres : la prestation des services d'établissement par la province (Québec, Manitoba et Colombie-Britannique); la désignation, par la province ou le territoire, d'un nombre convenu de personnes aptes à répondre à des besoins économiques, à l'échelle locale ou régionale (Manitoba, Colombie-Britannique, Saskatchewan, Île-du-Prince-Édouard, Ontario et Yukon); l'attribution à la province de l'ensemble des pouvoirs de sélection (Québec).

Des ententes bilatérales portant exclusivement sur les candidats des provinces sont aussi intervenues avec le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Alberta et la Nouvelle-Écosse. Le Programme des candidats des provinces (PCP) permet aux gouvernements provinciaux et territoriaux de participer activement au processus d'immigration en sélectionnant et en désignant un nombre convenu de candidats répondant aux besoins précis du marché du travail et de l'économie.

L'*Accord Canada-Québec*, signé en 1991, est le plus complet des accords conclus. Aux termes de cet accord, le Québec est habilité à établir ses propres objectifs annuels, il possède le pouvoir exclusif de sélectionner les immigrants qui souhaitent s'établir sur son territoire (à l'exception des membres de la catégorie du regroupement familial et des réfugiés dont le statut est déterminé par le Canada) et il lui incombe de fournir des services d'orientation et d'intégration aux nouveaux immigrants.

L'année 2005 a été marquée par une intense activité intergouvernementale dans le domaine de l'immigration. Une nouvelle version améliorée de l'*Accord Canada-Saskatchewan en matière d'immigration*, signé en 1998, a été produite le 7 mai 2005. Ce nouvel accord réitère l'importance de l'immigration pour la croissance économique, sociale et culturelle de la Saskatchewan, et les deux gouvernements s'engagent, dans le cadre de cet accord, à travailler ensemble au recrutement, à la sélection et à l'admission des immigrants, des réfugiés, des étudiants étrangers et des travailleurs temporaires qui choisissent la Saskatchewan. De façon à augmenter la marge de manœuvre de la province

dans la gestion de son programme d'immigration, aucune limite n'est imposée dorénavant au nombre de candidats de la province.

L'*Accord Canada-Ontario sur l'immigration*, signé le 21 novembre 2005, constitue la première entente conclue avec la province qui reçoit le plus d'immigrants au Canada. L'Accord, d'une durée de cinq ans, exprime le désir commun d'optimiser les avantages économiques de l'immigration et de s'assurer que les politiques et les programmes en matière d'immigration répondent aux besoins socioéconomiques de l'Ontario, ainsi qu'à ses priorités concernant le marché du travail. Il confirme des objectifs de programmes et des priorités d'investissement qui répondent à un éventail complet de besoins en matière d'intégration, notamment en ce qui concerne l'orientation et les renseignements offerts aux immigrants avant leur arrivée au pays, les services d'établissement de base et la formation linguistique. En outre, l'Accord est novateur en ce qu'il jette les bases d'une collaboration des deux ordres de gouvernement avec les municipalités et les communautés de langue officielle de l'Ontario, dans le but d'améliorer l'intégration socioéconomique des immigrants.

En collaboration avec les provinces et les territoires, CIC a lancé deux programmes importants afin que le Canada ne perde pas de son attrait auprès des étudiants étrangers. Vu le succès des projets pilotes réalisés dans un certain nombre de provinces en 2003 et 2004, une initiative nationale a vu le jour en avril 2005 dans le but d'étendre encore plus les avantages de l'immigration. Dans le cadre de cette initiative, des étudiants étrangers inscrits dans des établissements postsecondaires canadiens sont autorisés à travailler au Canada, sauf à Montréal, à Toronto et à Vancouver, pendant un an de plus, après l'obtention de leur diplôme. À la suite de la signature d'accords concernant l'exécution de programmes par l'intermédiaire des provinces et des territoires à la fin de 2005 et au début de 2006, CIC a aussi lancé, en avril 2006, une initiative nationale pour permettre aux étudiants étrangers inscrits à temps plein à un programme d'études postsecondaires de chercher un emploi hors campus.

Au moyen d'échanges multilatéraux et bilatéraux suivis entre ministres et entre hauts fonctionnaires, CIC continue d'entretenir des partenariats stables avec les provinces et les territoires. Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux se sont rencontrés en novembre 2005 dans le but de produire un programme d'immigration plus souple qui saura répondre aux besoins uniques de chacune des provinces et de chacun des territoires. Un consensus clair s'est dégagé de cette rencontre, à savoir que d'autres travaux conjoints sont nécessaires pour promouvoir le Canada en tant que destination de choix, pour attirer et retenir des immigrants et pour assurer leur réelle intégration à la société canadienne. Voici les questions définies comme étant prioritaires : l'amélioration du processus de sélection, une meilleure intégration des immigrants de façon à tirer profit au maximum de leurs compétences, une régionalisation accrue dans le but de mieux répartir les avantages de l'immigration, ainsi que l'amélioration du service à la clientèle.

Dans ce contexte, la rencontre de juin 2006, présidée par le ministre Solberg, a constitué l'occasion pour les ministres d'envisager les défis et les possibilités dans trois domaines : l'immigration comme moyen de combler les pénuries de travailleurs qualifiés et non qualifiés; la consultation sur les niveaux d'immigration de 2007 et l'exploration d'une approche prospective de la planification de l'immigration; et l'affectation de fonds additionnels à l'établissement dans le budget de 2006. Les ministres ont aussi convenu de tenir régulièrement des rencontres fédérales-provinciales-territoriales.

Tableau 2 : Accords en vigueur avec les provinces et les territoires

	Date de signature	Date d'expiration
Accord relatif à la collaboration entre le Canada et la Colombie-Britannique en matière d'immigration	5 avril 2004 (Accord initial conclu en mai 1998)	5 avril 2009
Entente Canada-Alberta sur les candidats de la province	2 mars 2002 Prolongation : 31 août 2006	30 décembre 2006
Accord Canada-Saskatchewan sur l'immigration	7 mai 2005 (Accord initial conclu en mars 1998)	indéterminée
Accord Canada-Manitoba sur l'immigration	6 juin 2003 (Accord initial conclu en octobre 1996)	indéterminée
Accord Canada-Ontario sur l'immigration	21 novembre 2005	21 novembre 2010
Accord Canada-Québec	5 février 1991	indéterminée
Entente Canada-Nouveau-Brunswick sur les candidats de la province	28 janvier 2005 Modification : 29 mars 2005 (Accord initial conclu en février 1999)	indéterminée
Accord relatif à la collaboration entre le Canada et l'Île-du-Prince-Édouard en matière d'immigration	29 mars 2001 Prolongation : 22 mars 2006	29 mars 2007
Entente Canada-Nouvelle-Écosse sur les candidats de la province	27 août 2002	1er juillet 2007
Entente Canada-Terre-Neuve-et-Labrador sur les candidats de la province	1er septembre 1999 Prolongation : 1er décembre 2005	31 décembre 2006
Accord de collaboration Canada-Yukon en matière d'immigration	2 avril 2001 Prolongation : 2 avril 2006	2 avril 2007

SECTION 3

Sélection des étrangers à titre de résidents permanents et temporaires

CIC doit s'assurer que les mouvements migratoires vers le Canada aident le pays à atteindre ses objectifs socioéconomiques et à respecter ses engagements humanitaires. Le programme d'immigration du Canada repose sur des principes de non-discrimination, c'est-à-dire que les étrangers sont traités selon les mêmes critères, quels que soient leur race, leur nationalité, leur origine ethnique, leur couleur, leur religion ou leur sexe.

3.1 Sélection des résidents permanents

Dans l'ensemble, CIC s'efforce de maintenir un programme d'immigration équilibré qui contribue à répondre aux besoins du marché du travail canadien tout en favorisant la réunification des familles et en respectant les principes humanitaires de protection des réfugiés. Le résident permanent est autorisé à vivre et à travailler au Canada, mais n'est pas encore un citoyen canadien. La LIPR répartit les résidents permanents entre trois grandes catégories : l'immigration économique, le regroupement familial et les personnes protégées.

Une réduction de 50 % des frais relatifs au droit de résidence permanente est entrée en vigueur le 3 mai 2006. L'objectif est de faciliter la venue au Canada et de rendre plus attrayantes les perspectives d'immigration, en réduisant les coûts qui en découlent. Cette mesure contribue au respect de l'engagement pris par le gouvernement de promouvoir un programme d'immigration accueillant et bien géré. Le tableau 3 indique le nombre de résidents permanents admis en 2005 dans les diverses catégories d'immigrants.

Immigrants de la catégorie économique

La catégorie économique comprend les travailleurs qualifiés, les gens d'affaires, les candidats des provinces et les aides familiaux résidants, ainsi que les membres de leur famille immédiate. Au cours des dernières années, entre 55 % et 60 % environ des nouveaux résidents permanents ont été admis au titre de cette catégorie. (À noter que les données concernant la catégorie économique comprennent le conjoint et les enfants du demandeur.)

■ Travailleurs qualifiés

La LIPR met l'accent sur le niveau d'études du demandeur et sur son expérience de travail antérieure ainsi que sur sa connaissance du français ou de l'anglais. De plus, les demandeurs qui ont un emploi réservé se voient attribuer des points supplémentaires. On s'attend également à ce que ces travailleurs qualifiés aient suffisamment d'argent pour subvenir à leurs besoins et à ceux des personnes à leur charge au cours de leur établissement au Canada.

Le Ministère s'attend à ce que les modifications apportées à la grille de sélection des travailleurs qualifiés de la LIPR aient une incidence favorable sur la capacité des immigrants de cette catégorie de s'intégrer et de s'adapter à long terme à l'évolution du marché du travail. CIC a élaboré un

cadre d'évaluation afin de surveiller et d'évaluer les répercussions de ces modifications au cours des prochaines années et à long terme, une fois qu'un grand nombre de travailleurs sélectionnés en vertu de ces critères seront arrivés au Canada et auront commencé à s'établir.

■ Gens d'affaires immigrants

Les gens d'affaires immigrants sont sélectionnés en fonction de leur capacité de créer des emplois pour eux-mêmes et pour d'autres résidents canadiens, d'investir des capitaux et de stimuler l'activité économique.

Voici une description des trois catégories de gens d'affaires immigrants :

(1) **Le Programme d'immigration des investisseurs** (PII) vise à attirer des immigrants ayant de l'expérience dans l'exploitation d'une entreprise et dans la gestion de capitaux. Les candidats doivent démontrer qu'ils possèdent de l'expérience dans l'exploitation d'une entreprise et qu'ils disposent d'un avoir net minimal de 800 000 $. Ils doivent investir une somme de 400 000 $ à des fins de développement économique et de création d'emplois.

(2) **Le Programme d'immigration des entrepreneurs** a pour but d'attirer des immigrants qui pourront mettre à profit, au Canada, l'expérience qu'ils possèdent de l'exploitation d'une entreprise. Moins de deux ans après leur arrivée, ces immigrants doivent contrôler au moins le tiers des capitaux propres d'une entreprise canadienne, en assurer activement la gestion et employer au moins un citoyen canadien ou un résident permanent.

(3) **Les travailleurs autonomes** doivent démontrer qu'ils ont l'intention et la capacité de créer un emploi pour eux-mêmes à leur arrivée, tout en contribuant de manière importante à certaines activités économiques du Canada dans les domaines de la culture, des sports ou de la gestion d'une ferme.

En juin 2005, Terre-Neuve-et-Labrador est devenue la dernière province inscrite au PII. L'Ontario, la Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest participent aussi au programme, et le Ministère discute avec d'autres provinces ayant exprimé le désir de participer. Au 31 mars 2006, CIC faisait état de 711 M$ en fonds inutilisés placés auprès des gouvernements provinciaux dans le cadre du nouveau PII.

CIC surveille de près quelque 40 fonds de placement d'immigrants investisseurs qui datent du PII antérieur à avril 1999. La majeure partie des fonds qui restent est gérée par les gouvernements provinciaux et territoriaux, qui les investissent dans leurs économies respectives, soit un investissement d'environ 568 M$. CIC s'assure que ses partenaires gèrent les fonds en conformité avec la *Loi sur l'immigration* de 1976.

■ Programme des candidats des provinces

Le PCP permet aux gouvernements provinciaux et territoriaux de jouer un rôle actif dans le processus d'immigration. Comme on l'a mentionné dans la section 2, plusieurs provinces ont conclu des ententes avec le gouvernement fédéral afin de pouvoir cerner et désigner les candidats qui pourront répondre à leurs besoins économiques locaux. Ces candidats doivent respecter les conditions d'admission prévues par le gouvernement fédéral en matière de santé et de sécurité, mais ils ne sont pas assujettis à la grille de sélection appliquée aux travailleurs qualifiés. Le nombre des immigrants admis au moyen de ce programme a quintuplé au cours des cinq dernières années.

Le PCP s'est révélé avoir beaucoup de potentiel pour faciliter l'établissement des immigrants dans des collectivités autres que les trois grandes agglomérations urbaines du Canada. La province qui se prévaut le plus de ce programme, le Manitoba, a accueilli 4 619 immigrants en 2005, lesquels représentent plus de la moitié (57 %) des 8 097 immigrants admis dans la province cette année-là.

CIC a conclu avec succès les négociations entamées auprès de l'Ontario, en signant l'*Accord Canada-Ontario sur l'immigration* en novembre 2005. Dans le cadre de cet accord, l'Ontario se voit attribuer le pouvoir d'élaborer son propre projet pilote de PCP. CIC a en outre renouvelé les accords relatifs aux candidats des provinces conclus avec la Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique, et le Ministère continue les négociations pour le renouvellement ou la prolongation des accords en cours avec Terre-Neuve-et-Labrador, l'Alberta, l'Île-du-Prince-Édouard et le Yukon. Voir au tableau 2 le détail des accords intervenus entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires.

■ Aides familiaux résidants

Dans le cadre du Programme des aides familiaux résidants, les résidents du Canada peuvent embaucher un étranger qualifié pour travailler dans leur résidence privée, lorsqu'il n'y a pas suffisamment de Canadiens et de résidents permanents pour occuper les postes vacants. Les aides familiaux doivent être qualifiés pour donner des soins aux enfants, aux personnes malades ou âgées ou aux personnes handicapées. Les candidats retenus obtiennent d'abord le statut de résident temporaire et après deux ans, ils sont admissibles à demander le statut de résident permanent.

Immigrants de la catégorie du regroupement familial

La réunification des familles est un principe important de la politique canadienne d'immigration. Une politique de longue date permet aux citoyens canadiens et aux résidents permanents d'être accompagnés des membres de leur famille ou de parrainer des membres de leur famille immédiate afin de les faire venir au Canada. (Pour plus de renseignements, voir **www.cic.gc.ca/francais/parrainer/index.html**.)

La catégorie du regroupement familial se compose de personnes qui viennent rejoindre des membres de leur famille déjà établis au Canada. Les citoyens canadiens et les résidents permanents de 18 ans ou plus peuvent parrainer des membres de leur famille immédiate. Il appartient aux répondants de veiller à ce que ces personnes ne dépendent pas du régime canadien d'aide sociale pendant une période de trois à dix ans, selon leur âge et le lien qu'ils ont avec le répondant.

Depuis 2003, CIC s'efforce de traiter avec rapidité et efficacité les cas prioritaires de la catégorie du regroupement familial (époux, conjoints de fait, partenaires conjugaux, enfants à charge) pour faciliter la réunification des familles. Résultat : la proportion des demandes traitées en six mois, qui était de 38 % au cours de l'exercice 2002-2003, est passée à 62 % au cours de l'exercice 2005-2006. Malgré ces efforts, le nombre de cas accumulés dans la catégorie des parents et des grands-parents n'a pas cessé d'augmenter. Face à cette situation, le ministre a annoncé le 18 avril 2005 l'injection de 72 M$ sur deux ans pour accélérer le traitement des demandes d'immigration des parents et des grands-parents et pour payer les frais liés à leur intégration à la société canadienne. Cette mesure devrait permettre d'accueillir 12 000 parents et grands-parents de plus par année. En 2005, le Canada a ainsi accueilli 6 971 parents et grands-parents de plus que l'objectif initial de 5 500.

CIC est déterminé à s'assurer que seuls les résidents canadiens qui répondent aux conditions d'admissibilité de la LIPR sont autorisés à parrainer leurs parents pour l'obtention de la résidence permanente. Depuis 2002, les répondants qui ne se sont pas conformés au jugement d'un tribunal leur

ordonnant de verser une pension alimentaire sont interdits de parrainage. Les répondants qui ont manqué à leur engagement de subvenir aux besoins d'un membre de leur famille ne peuvent habituellement pas parrainer de nouveau, à moins de rembourser à la province le montant des prestations d'aide sociale qu'a touchées l'immigrant parrainé. La LIPR autorise les deux ordres de gouvernement, fédéral et provincial, à exiger le remboursement des sommes dues par les répondants qui ont manqué à leur engagement. Le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique se sont prévalus de ce pouvoir pour mettre sur pied leur propre système de recouvrement des dettes des répondants. CIC continue de travailler avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) et les provinces afin de trouver d'autres moyens de recouvrer les sommes que doivent les répondants.

Octroi du statut de résident permanent pour des motifs d'ordre humanitaire

Dans des circonstances exceptionnelles, la LIPR autorise CIC à octroyer le statut de résident permanent à des individus et à des familles qui ne peuvent l'obtenir au titre d'aucune catégorie, dans les cas où des motifs d'ordre humanitaire ou l'intérêt public le justifient pleinement. Ces dispositions discrétionnaires ont pour but de permettre l'acceptation des cas méritoires non prévus à la loi.

Dans le cadre de l'examen de la politique de CIC sur les considérations d'ordre humanitaire (CH), une table ronde nationale a été organisée en mars 2006 pour permettre au gouvernement et aux intervenants non gouvernementaux de discuter des améliorations qui pourraient être apportées à cette politique et de formuler des recommandations au sujet de l'amélioration du service à la clientèle et des activités. Les suggestions seront intégrées à l'examen global de la politique.

3.1.1 Aperçu statistique des résidents permanents admis en 2005 et 2006

Objectifs fixés pour 2005

Le Plan d'immigration du Canada pour l'année 2005, défini dans le *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration* – 2004, précisait une fourchette prévue de 220 000 à 245 000 nouveaux résidents permanents. Le Plan soulignait l'engagement du gouvernement à répartir l'immigration de façon équilibrée entre les catégories de l'immigration économique, du regroupement familial et des personnes protégées et à maximiser les avantages socioéconomiques pour le pays.

En 2005, le Canada a accueilli un total de 262 236 personnes à titre de résidents permanents. Ce chiffre est supérieur à la fourchette fixée de 220 000 à 245 000 résidents permanents. Les résultats pour 2005 constituent une augmentation de 11 % par rapport à 2004, où le nombre de nouveaux arrivants était de 235 824. De nombreux facteurs expliquent cette augmentation soudaine enregistrée en 2005. Pour répondre aux besoins du marché du travail, le nombre de travailleurs qualifiés admis a dépassé de 17 742 l'objectif fixé. Il a également été décidé de relever l'objectif concernant les parents et les grands-parents, ce qui a conduit à l'admission de 6 971 parents et grands-parents de plus. En outre, l'intervalle courant entre l'obtention du visa par l'immigrant et l'arrivée au Canada a été en moyenne plus court, soit de près de 30 jours, en 2005 qu'en 2004. Cela représente pratiquement un mois d'admissions de plus en 2005. Aussi, en 2005, le nombre de gens possédant un visa d'immigrant mais ayant décidé de ne pas s'en servir a diminué comparativement au nombre observé en 2004. De plus, certains résidents permanents dont la demande avait été traitée au complet en 2004, mais qui avaient préféré ne pas venir au pays en 2004 sont finalement arrivés en 2005.

Parmi les nouveaux arrivants admis en 2005,

- 59,61 % (156 310) étaient des immigrants de la catégorie économique et des personnes à leur charge, comparativement à 57 % (133 746) en 2004;
- 24,16 % (63 352) faisaient partie de la catégorie du regroupement familial, contre 26 % (62 246) en 2004;
- 13,64 % (35 768) étaient des personnes protégées, par rapport à 14 % (32 685) en 2004;
- 2,54 % (6 653) avaient obtenu le statut de résident permanent pour des motifs d'ordre humanitaire, contre 3 % (6 945) en 2004.

Globalement, en 2005, près de 60 % des nouveaux résidents permanents faisaient partie de la catégorie économique, et 40 % appartenaient aux autres catégories. Les totaux pour la plupart des catégories dépassent la fourchette prévue. Le tableau 3 illustre précisément la répartition des immigrants par catégorie, comparativement au plan d'immigration de 2005.

Tableau 3 : Nouveaux résidents permanents admis en 2005, selon la catégorie d'immigrants (comparativement au plan d'immigration)

	Plan de 2005	Personnes admises	
	Fourchettes prévues	Nombre	%
CATÉGORIE ÉCONOMIQUE			
Travailleurs qualifiés	112 500 – 124 500	130 242	49,67 %
Gens d'affaires immigrants	9 500 – 10 500	13 469	5,14 %
Candidats des provinces et des territoires	8 000 – 10 000	8 047	3,07 %
Aides familiaux résidants	2 500 – 3 000	4 552	1,74 %
Total – Catégorie économique (y compris les personnes à charge)	**132 500 – 148 000**	**156 310**	**59,61 %**
CATÉGORIE DU REGROUPEMENT FAMILIAL			
Époux, conjoints de fait, partenaires conjugaux, enfants et autres	46 000 – 50 000	50 881	19,40 %
Parents et grands-parents	5 500 – 6 800	12 471	4,76 %
Total – Catégorie du regroupement familial	**51 500 – 56 800**	**63 352**	**24,16 %**
PERSONNES PROTÉGÉES			
Réfugiés parrainés par le gouvernement	7 300 – 7 500	7 416	2,83 %
Réfugiés parrainés par le secteur privé	3 000 – 4 000	2 976	1,13 %
Personnes protégées au Canada	16 500 – 17 500	19 935	7,60 %
Personnes à charge à l'étranger	4 000 – 4 800	5 441	2,07 %
Total – Personnes protégées	**30 800 – 33 800**	**35 768**	**13,64 %**
Motifs humanitaires	5 100 – 6 200	6 653	2,54 %
Titulaires de permis	100 – 200	143	0,05 %
Catégorie non précisée		10	0,01 %
Total – Autres	**5 200 – 6 400**	**6 806**	**2,60 %**
TOTAL	**220 000 – 245 000**	**262 236**	**100**

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2005*

Dans le tableau 4, les immigrants de la catégorie économique admis en 2005 sont répartis entre les demandeurs principaux et les personnes à leur charge. En tout, 39 % des immigrants sélectionnés au titre de cette catégorie étaient des demandeurs principaux, ayant été évalués à la lumière de critères établis pour optimiser leur intégration au marché du travail ou au monde des affaires.

Tableau 4 : Résidents permanents admis au titre de la catégorie économique en 2005, selon les demandeurs principaux et les personnes à charge

Catégorie économique	Total	%	Demandeurs principaux	Personnes à charge
Travailleurs qualifiés	130 242	83,32	52 266	77 976
Gens d'affaires immigrants	13 469	8,62	3 642	9 827
Entrepreneurs	*2 848*	*1,82*	*751*	*2 097*
Travailleurs autonomes	*1 014*	*0,65*	*301*	*713*
Investisseurs	*9 607*	*6,15*	*2 590*	*7 017*
Candidats des provinces et des territoires	8 047	5,15	2 643	5 404
Aides familiaux résidants	4 552	2,91	3 063	1 489
Total – Catégorie économique	**156 310**	**100**	**61 614**	**94 696**

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2005*

Les immigrants du Canada proviennent de plus de 200 pays au monde. Comme le montre le tableau 5-A, 55 % des nouveaux immigrants admis en 2005 venaient de dix pays sources. La Chine et l'Inde étaient encore les principaux pays sources, ayant fourni en tout 29 % des nouveaux résidents permanents. Si l'on considère la région d'origine, le tableau 5-B montre que plus de la moitié (52,65 %) des nouveaux arrivants admis en 2005 venaient de la région de l'Asie et du Pacifique. Les autres venaient, par ordre décroissant, de la région de l'Afrique et du Moyen-Orient (18,79 %), de l'Europe et du Royaume-Uni (15,6 %), de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale (9,4 %) et des États-Unis (3,53 %).

Tableau 5-A : Résidents permanents admis en 2005, selon les dix principaux pays sources

Pays	Nombre	Pourcentage	Rang
République populaire de Chine	42 291	16,13	1
Inde	33 146	12,64	2
Philippines	17 525	6,68	3
Pakistan	13 576	5,18	4
États-Unis	9 262	3,53	5
Colombie	6 031	2,30	6
Royaume-Uni	5 865	2,24	7
Corée du Sud	5 819	2,22	8
Iran	5 502	2,10	9
France	5 430	2,07	10
Total – Dix principaux pays	**144 447**	**55,08**	
Autres pays sources	**117 789**	**44,92**	
Total	**262 236**	**100**	

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2005*

Tableau 5-B : Résidents permanents admis en 2005, selon la région de provenance

Région	Nombre	Pourcentage
Afrique et Moyen-Orient	49 277	18,79
Asie et Pacifique	138 057	52,65
Amérique du Sud et Amérique centrale	24 638	9,40
États-Unis	9 262	3,53
Europe et Royaume-Uni	40 909	15,60
Région de provenance non précisée	93	0,04
Total	**262 236**	**100**

Source: Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2005*

Comme on peut le voir au tableau 6, les provinces de destination les plus souvent choisies ont été, en 2005, comme pour les années précédentes, l'Ontario (54 %), la Colombie-Britannique (17 %) et le Québec (16,5 %).

Tableau 6 : Résidents permanents admis en 2005, selon la destination et la catégorie d'immigrants

Catégorie/Province	T.-N.	Î.-P.-É	N.-É.	N.-B.	QC	ONT.	MAN.	SASK.	ALB.	C.-B.	T.Y.	T.-N.-O	NU.	Non Précisé	Total
CATÉGORIE ÉCONOMIQUE															
Travailleurs qualifiés	139	30	775	203	24 139	72 350	960	501	9 296	21 809	22	17	6	5	130 242
Gens d'affaires	–	–	122	8	1 711	4 543	83	15	463	6 520	–	–	–	1	13 469
Candidats des provinces/territoires	85	204	326	438	26	483	4 619	468	609	789	–	–	–	–	8 047
Aides familiaux résidants	**	–	**	**	413	2 186	63	32	762	1 080	**	6	**	–	4 552
Total – Catégorie économique (y compris les personnes à charge)	**227**	**234**	**1 223**	**649**	**26 289**	**79 562**	**5 725**	**1 016**	**11 130**	**30 198**	**22**	**23**	**6**	**6**	**156 310**
CAT. REGROUPEMENT FAMILIAL															
Époux, conjoints de fait, partenaires conjugal, enfants et autres	–	–	447	235	7 751	27 774	959	410	4 461	8 639	26	–	5	1	50 881
Parents et grands-parents	–	–	14	9	604	7 255	233	46	1 206	3 081	13	–	–	–	12 471
Total – Cat. regr. familial	**82**	**43**	**461**	**244**	**8 355**	**35 029**	**1 192**	**456**	**5 667**	**11 720**	**39**	**58**	**5**	**1**	**63 352**
PERSONNES PROTÉGÉES															
Réfugiés parrainés par le gouvernement	143	50	146	152	1 841	2 372	492	447	963	810	–	–	–	–	7 416
Réfugiés parrainés par le secteur privé	9	–	13	8	224	1 415	493	128	496	178	–	–	–	12	2 976
Personnes protégées au Canada	12	3	37	22	3 868	14 452	90	16	557	879	–	–	–	–	19 935
Personnes à charge à l'étranger	***	–	6	***	1 228	3 651	19	12	231	289	–	–	–	–	5 441
Total – Personnes protégées	**164**	**53**	**202**	**182**	**7 161**	**21 890**	**1 094**	**603**	**2 247**	**2 156**	**–**	**–**	**–**	**12**	**35 768**
Motifs d'ordre humanitaire/ intérêt public	**23**	**–**	**41**	**17**	**1 475**	**3 951**	**86**	**26**	**350**	**681**	**–**	**–**	**–**	**–**	**6 653**
Autres*	–	–	–	–	24	98	–	5	5	9	–	–	–	–	143
Catégorie non précisée	–	–	–	–	4	3	–	–	–	3	–	–	–	–	10
TOTAL	**496**	**330**	**1 929**	**1 092**	**43 308**	**140 533**	**8 097**	**2 106**	**19 399**	**44 767**	**65**	**84**	**11**	**19**	**262 236**
POURCENTAGE	0,19	0,13	0,74	0,42	16,51	53,59	3,09	0,80	7,40	17,07	0,02	0,03	0,00	0,01	100

REMARQUE : En raison de considérations relatives à la protection de la vie privée, le contenu de certaines cases a été remplacé par un tiret (-). Par conséquent, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des colonnes. * L'expression « Autres » désigne les demandeurs non reconnus du statut de réfugié, les immigrants visés par une mesure de renvoi à exécution différée et les titulaires de permis de séjour temporaire. ** En raison de considérations relatives à la protection de la vie privée, les valeurs concernant les « Aides familiaux résidants», qui étaient peu élevées, ont été intégrées à la catégorie des « Travailleurs qualifiés ». *** En raison de considérations relatives à la protection de la vie privée, les valeurs concernant les « Personnes à charge à l'étranger », qui étaient peu élevées, ont été intégrées à la catégorie des « Personnes protégées au Canada ».

En ce qui concerne le profil linguistique des résidents permanents admis en 2005, 64 % ont indiqué qu'ils parlaient le français ou l'anglais, ou les deux.

Tableau 7 : Connaissance des langues officielles chez les résidents permanents admis en 2005

Catégorie d'immigrants	Anglais	Français	Les deux	Aucune des deux	Total
Catégorie du regroupement familial	33 382	2 533	2 512	24 925	63 352
Immigration économique – d.p.*	36 214	2 493	12 366	10 541	61 614
Immigration économique – e.p.c.*	38 388	3 602	6 143	46 563	94 696
Personnes protégées	19 787	2 701	1 622	11 658	35 768
Autres	5 264	732	364	436	6 796
Catégorie non précisée	6	4	–	–	10
Total	**133 041**	**12 065**	**23 007**	**94 123**	**262 236**
Pourcentage	**50,73**	**4,60**	**8,77**	**35,89**	**100**

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2005*
*d. p. signifie demandeur principal et e.p.c. signifie époux et personnes à charge.

Le tableau 8 constitue un rapport semestriel sur le nombre de personnes des différentes catégories d'immigrants qui sont devenus des résidents permanents au cours de la première moitié de l'année – entre janvier et juin 2006. En général, les admissions pour l'année 2006 sont conformes aux fourchettes prévues. On s'attend à ce que le nombre de personnes admises au titre de la catégorie du regroupement familial soit plus élevé qu'au cours des années précédentes. Cela est attribuable aux nouvelles mesures annoncées en avril 2005 visant l'accélération du traitement des demandes de parrainage de parents et de grands-parents, de façon à faire augmenter de 12 000 entre 2005 et 2006 le nombre de personnes qui s'établissent au Canada chaque année. Comme on peut le voir dans le tableau, les fourchettes prévues pour la catégorie des personnes protégées sont aussi à la hausse, puisque le Ministère concentre toujours ses efforts sur la réduction du nombre de demandes accumulées.

Tableau 8 : Nouveaux résidents permanents admis en 2006 (de janvier à juin)

	Plan de 2006 Fourchette prévue	Pers. admises (janv. – juin)	Pourcentage de l'objectif*
CATÉGORIE ÉCONOMIQUE			
Travailleurs qualifiés	105 000 – 116 000	55 528	53 %
Gens d'affaires immigrants	9 000 – 11 000	5 957	66 %
Candidats des provinces et des territoires	9 000 – 11 000	5 941	66 %
Aides familiaux résidants	3 000 – 5 000	3 443	115 %
Total – Catégorie économique (y compris les personnes à charge)	**126 000 – 143 000**	**70 869**	**56 %**
CATÉGORIE DU REGROUPEMENT FAMILIAL			
Époux, conjoints de fait, partenaires conjugaux et enfants	44 000 – 46 000	23 899	54 %
Parents et grands-parents	17 000 – 19 000	11 927	70 %
Total – Catégorie du regroupement familial	**61 000 – 65 000**	**35 826**	**59 %**
PERSONNES PROTÉGÉES			
Réfugiés parrainés par le gouvernement	7 300 – 7 500	2 874	39 %
Réfugiés parrainés par le secteur privé	3 000 – 4 000	1 257	42 %
Personnes protégées au Canada	19 500 – 22 000	5 486	28 %
Personnes à charge à l'étranger	3 000 – 6 800	2 968	99 %
Total – Personnes protégées	**32 800 – 40 300**	**12 585**	**38 %**
MOTIFS HUMANITAIRES/ INTÉRÊT PUBLIC			
Motifs humanitaires/intérêt public	5 100 – 6 500	3 584	70 %
Titulaires de permis	100 – 200	74	74 %
Total – Motifs humanitaires/ Intérêt public	**5 200 – 6 700**	**3 658**	**72 %**
TOTAL	**225 000 – 255 000**	**122 938**	**55 %**

* Le pourcentage de l'objectif est calculé par rapport à la limite minimale de la fourchette prévue dans le plan d'immigration de 2006.

3.2 Sélection des résidents temporaires

Le programme d'immigration du Canada permet non seulement de sélectionner des résidents permanents, mais aussi d'admettre des résidents temporaires, à savoir :

- des travailleurs étrangers et des gens d'affaires dont l'apport est important pour la croissance de notre économie;
- des étudiants étrangers attirés par la qualité de notre système d'éducation;
- des visiteurs.

Ces résidents temporaires contribuent au développement économique du Canada en comblant des pénuries de compétences, en intensifiant les échanges commerciaux, ainsi qu'en consommant des biens et des services.

Les étrangers qui souhaitent résider de façon temporaire au Canada doivent prouver qu'ils respectent les conditions permettant de présenter une demande de résidence temporaire. L'une de ces conditions est d'avoir l'intention de quitter volontairement le pays à la fin du séjour. Pour être admissible au statut de résident temporaire, il faut prouver à l'agent des visas à l'étranger qu'on respecte les exigences suivantes : être en bonne santé (un examen médical peut être nécessaire); ne pas avoir de casier judiciaire ni constituer une menace pour la sécurité; posséder un passeport ou un titre de voyage valide, avoir suffisamment d'argent pour assurer sa propre subsistance et celle des membres de sa famille durant le séjour au Canada; avoir l'intention de quitter volontairement le Canada à l'expiration de la période de séjour autorisée et respecter toutes les autres exigences de la LIPR.

Travailleurs étrangers

CIC facilite l'entrée temporaire des travailleurs dont le Canada a besoin pour combler ses pénuries de compétences et ouvrir des perspectives économiques aux Canadiens, notamment par la création d'emplois et le transfert de nouvelles compétences et connaissances. En règle générale, les travailleurs étrangers doivent posséder une offre d'emploi approuvée ainsi qu'un permis de travail avant leur arrivée au Canada. CIC travaille en étroite collaboration avec RHDSC pour que l'admission des travailleurs étrangers ne nuise pas aux possibilités d'emploi des citoyens canadiens ou des résidents permanents.

En 2005, CIC a admis 99 146 travailleurs étrangers dont le recrutement avait été autorisé pour combler des pénuries de compétences sur le marché du travail canadien. C'est environ 9,5 % de plus qu'en 2004, année où le Canada en a accueilli 90 668.

Avant qu'un permis de travail puisse être délivré à un travailleur étranger, RHDSC évalue l'offre d'emploi de l'employeur. En outre, RHDSC peut conclure des ententes avec des secteurs qui connaissent de graves pénuries de main-d'œuvre, afin d'accélérer la délivrance des permis de travail nécessaires. Dans certains cas, des étrangers se trouvant déjà au Canada peuvent obtenir un permis de travail sans que leur offre d'emploi soit approuvée par RHDSC; ils peuvent aussi ne pas avoir besoin d'un permis de travail délivré par CIC. (Pour plus de détails sur les cas prévus par la LIPR, voir **www.cic.gc.ca/francais/travailler/exempt-2.html**.) De plus, des conditions particulières d'embauche s'appliquent à certains secteurs d'activités et professions, notamment aux universitaires, aux travailleurs agricoles saisonniers, aux producteurs de films et artistes de spectacle, aux travailleurs des technologies de l'information et aux aides familiaux résidants.

CIC a participé activement à des initiatives visant à faciliter encore davantage l'entrée de travailleurs temporaires au Canada. Des discussions suivies à l'échelle fédérale et provinciale, ainsi qu'auprès d'intervenants de certains secteurs où les pénuries de main-d'œuvre sont importantes ont donné lieu au traitement accéléré de demandes d'entrée présentées par

des travailleurs étrangers. CIC a créé des unités de travailleurs étrangers temporaires dans les régions qui connaissent des pénuries importantes de main-d'œuvre, de façon à offrir de meilleurs services de sélection et de meilleurs programmes.

Étudiants étrangers

Les étudiants étrangers apportent des idées et des cultures nouvelles qui enrichissent le milieu d'apprentissage des établissements d'enseignement canadiens. Les étudiants qui entrent au Canada munis d'un visa de résident temporaire peuvent aussi constituer un important réservoir de futurs immigrants qualifiés, puisqu'ils sont bien préparés à entrer dans le marché du travail canadien.

Pour obtenir un permis d'études, le candidat doit présenter une demande dans un bureau des visas à l'étranger. Depuis l'adoption de la LIPR, les étrangers inscrits à un cours ou à un programme d'études d'une durée de moins de six mois n'ont plus besoin d'un permis d'études. Cette dispense s'applique également aux enfants mineurs qui se trouvent déjà au Canada et dont les parents ne sont pas des résidents temporaires admis à titre de visiteurs (pour plus de renseignements sur les enfants mineurs qui étudient au Canada, voir **www.cic.gc.ca/francais/etudier/enfants-mineurs.html**), ainsi qu'à tous les membres de la famille ou aux employés de représentants étrangers au Canada. En 2005, le nombre d'étudiants étrangers admis au Canada a totalisé 57 476, ce qui équivaut à peu près au volume de l'année précédente, soit 56 536.

Vu le succès des projets pilotes visant à créer des occasions de travail hors campus pour les étudiants étrangers, le ministre a annoncé, en avril 2006, la mise en place à l'échelle nationale d'un programme de permis de travail hors campus, qui permettra aux étudiants étrangers d'acquérir une précieuse expérience de travail au Canada. Le gouvernement du Canada a décidé d'investir 10 M$ par année, pendant cinq ans, à l'appui de ces nouvelles initiatives. Les étudiants étrangers pourront travailler hors campus pendant la durée de leurs études, puis pendant deux ans après avoir obtenu leur diplôme. (Pour des détails sur le nouveau programme, veuillez visiter le site Web suivant : **www.cic.gc.ca/francais/etudier/possibilites-emploi.html#ptd**.)

Visiteurs

La LIPR exige de tout étranger souhaitant visiter le Canada qu'il possède un visa de résident temporaire avant d'entrer au pays, à moins d'être originaire d'un pays dispensé aux termes du *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*, ou de pouvoir se prévaloir d'une autre des quelques exceptions qui existent, par exemple être membre d'un corps diplomatique. Il y a, à l'heure actuelle, plus de 140 pays dont les citoyens sont tenus d'obtenir un visa de résident temporaire et moins de 50 pays dont les citoyens en sont dispensés. La liste des pays non dispensés du visa est disponible à l'adresse suivante : **www.cic.gc.ca/francais/visiter/visas.html**.

Les touristes et les visiteurs commerciaux apportent une contribution importante à notre économie en créant une demande de services dans le secteur du tourisme et en permettant aux entreprises canadiennes de profiter d'une expertise spécialisée. En 2005, CIC a traité 920 664 demandes de visa de résident temporaire à l'intention de touristes et de visiteurs commerciaux souhaitant venir au Canada, soit 7,6 % de plus que l'année précédente (850 950 demandes). Des millions d'autres visiteurs provenant de pays dont les citoyens n'ont pas besoin de visa pour voyager au Canada traversent nos frontières chaque année.

De plus, on a délivré 105 149 fiches du visiteur à des étrangers qui sont entrés au Canada en 2005, soit une baisse d'environ 11 % par rapport à 2004 (118 880). Il s'agit par exemple d'étrangers qui souhaitent demeurer au Canada pendant plus de six mois sans travailler ni étudier, de visiteurs ayant l'intention de travailler, mais non tenus d'obtenir un permis de travail, et de visiteurs commerciaux qui, dans le cadre de l'*Accord de libre-échange nord-américain*, offrent des services après-vente pendant plus de deux jours.

Dans le cadre de la poursuite des négociations qui ont lieu à l'Organisation mondiale du commerce au sujet du commerce des services, le Canada a déposé une offre révisée de libéralisation des règles et des règlements relatifs au séjour des gens d'affaires; les négociations ont cependant été reportées à une date indéterminée. CIC a contribué à l'initiative du gouvernement fédéral visant l'amélioration de l'accès à des renseignements sur le Canada et de la qualité de ces renseignements pour les touristes et les visiteurs commerciaux, en affichant un nouveau contenu sur les règles et les règlements relatifs au séjour dans le site Web *Se rendre au Canada*, à l'adresse suivante : **www.canadainternational.gc.ca/gtc/Vivre_et_travailler_temporairement_au_Canada-fr.aspx**.

Permis de séjour temporaire

Le paragraphe 24(1) de la LIPR autorise le ministre et CIC à délivrer des permis de séjour temporaire à des étrangers pouvant être interdits de territoire. Ces permis ne sont délivrés que lorsque les risques pour le Canada sont minimes ou nuls et qu'il existe des raisons valables pour autoriser le séjour au Canada de la personne interdite de territoire. Délivrés pour une durée limitée et révocable en tout temps, ces permis donnent au Ministère la latitude voulue pour tenir compte de circonstances exceptionnelles ou de cas d'intérêt national.

En mai 2006, le Ministre a annoncé l'adoption par le gouvernement fédéral de nouvelles mesures visant à aider les victimes de la traite des personnes au Canada. La traite des personnes constitue une violation des droits fondamentaux de la personne. Les trafiquants ont recours à de nombreuses méthodes pour exercer leur pouvoir sur leurs victimes : confiscation des pièces d'identité, contrainte, violence ou menaces faites à la victime ou aux membres de la famille de la victime. Pour venir en aide aux victimes de la traite des personnes, on peut délivrer des permis de séjour temporaire pour une durée maximale de 120 jours. Ces permis de séjour temporaire ont pour objectif de faire en sorte que la victime puisse commencer à se remettre des conséquences de l'acte criminel. Les victimes à qui on accordera le permis de séjour temporaire seront par ailleurs dispensées des frais de traitement, et elles seront admissibles à des prestations de soins de santé dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire. Les nouvelles mesures ont été soigneusement conçues pour profiter seulement aux véritables victimes de la traite des personnes.

Le tableau 9 indique le nombre de permis de séjour temporaire délivrés en 2005, selon le motif d'interdiction de territoire prévu par la LIPR. En 2005, 13 970 permis de séjour temporaire ont été délivrés. CIC a ainsi délivré 372 permis de plus qu'en 2004, où ce nombre s'établissait à 13 598. Sur le total enregistré en 2005, 433 permis (3 %) ont été délivrés à la demande du Ministre. Les autres permis ont été autorisés par les fonctionnaires du Ministère.

Les fonctionnaires de CIC ainsi que ceux de l'ASFC en poste aux points d'entrée partagent la responsabilité de délivrer les permis de séjour temporaire. En 2005, 17 % des permis (2 396) ont été délivrés à l'étranger, 8 % (1 128) au Canada, et 75 % (10 446) aux points d'entrée, par exemple aux postes frontaliers et dans les aéroports.

Tableau 9 : Permis de séjour temporaire délivrés du 1er janvier au 31 décembre 2005 (personnes souhaitant entrer au Canada et jugées interdites de territoire aux termes de la LIPR)

Motif d'interdiction de territoire	Disposition de la LIPR	Nombre de personnes
Sécurité (espionnage, subversion, terrorisme)	34(1) a), b), c), d), e) et f)	27
Atteinte aux droits de la personne ou droits internationaux	35(1) a), b) et c)	15
Grande criminalité (personnes déclarées coupables d'une infraction punissable d'un emprisonnement maximal d'au moins 10 ans)	36(1) a), b) et c)	981
Criminalité (personnes déclarées coupables d'un acte criminel ou d'une infraction punissable par mise en accusation ou par procédure sommaire)	36(2) a), b), c) et d)	7 917
Activités de criminalité organisée	37(1) a) ou b)	0
Motifs sanitaires (danger pour la santé et la sécurité publiques, fardeau excessif)	38(1) a), b) et c)	150
Motifs financiers (personnes n'ayant pas la capacité ou la volonté de subvenir tant à leurs besoins qu'à ceux des personnes à leur charge)	39	20
Fausses déclarations	40(1) a), b) c) et d)	21
Manquement à la LIPR ou à son règlement (pas de passeport, pas de visa, travail ou études sans permis, contrôle sécuritaire ou médical à effectuer au Canada, absence de contrôle à l'entrée, etc.)	41 a) et b)	4 635
Membre de la famille interdit de territoire	42 a) et b)	126
Interdiction de retour sans l'autorisation prévue par règlement	52(1)	78
TOTAL		**13 970**

SECTION 4

Maintien de la tradition humanitaire du Canada

CIC joue un rôle important dans le maintien de la tradition humanitaire du Canada en protégeant les réfugiés et les personnes ayant besoin de protection et en défendant les valeurs et les intérêts du Canada dans les forums multilatéraux et bilatéraux qui sont consacrés à la protection des réfugiés dans le monde. Chaque année, le Canada protège des milliers de personnes, par l'entremise du système d'octroi de l'asile au Canada et du système de réétablissement des réfugiés sélectionnés à l'étranger.

Les réfugiés au sens de la Convention sont des personnes qui craignent avec raison d'être persécutées du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social particulier ou de leurs opinions politiques, et qui se trouvent hors de leur pays de nationalité ou de résidence habituelle et ne peuvent ou, du fait de cette crainte, ne veulent retourner dans ce pays.

L'asile peut être accordé à des personnes qui se trouvent déjà au Canada, lorsque le renvoi dans leur pays de nationalité ou le pays où il résidait habituellement les exposerait au risque d'être torturées – aux termes de la *Convention des Nations Unies contre la torture* – tuées ou de subir des peines ou des traitements cruels et inusités.

Les réfugiés sélectionnés à l'étranger se répartissent en deux catégories : ceux qui sont parrainés par le gouvernement et ceux qui sont parrainés par le secteur privé. Outre les réfugiés au sens de la Convention, le programme de réétablissement est accessible aux personnes qui ne répondent pas entièrement à la définition de réfugié au sens de la Convention, mais qui subissent les conséquences graves et personnelles d'une guerre civile, d'un conflit armé ou d'une violation massive des droits de la personne.

Mesures administratives

Une réforme du système canadien d'octroi de l'asile est envisagée afin de le rationaliser pour garantir une protection efficace aux personnes qui en ont besoin. À l'appui de la réforme administrative du système, de nouveaux fonds ont été alloués pour réduire le nombre des demandes d'asile accumulées dans l'ensemble du système. Ces nouvelles mesures administratives continuent de donner de bons résultats, améliorant la capacité de gérer l'accès au processus d'octroi de l'asile au Canada et réduisant de plus de la moitié le nombre des demandes d'asile accumulées depuis 2002 à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) (de 51 600 demandes en 2002 à 22 000 en 2005). Dans ce contexte, CIC a admis 19 935 personnes en 2005, par rapport à 15 901 personnes en 2004. CIC a par ailleurs travaillé avec diverses organisations, notamment le ministère de la Justice, la CISR et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), à l'élaboration d'importantes propositions pour la mise en œuvre du plan de réforme du système d'octroi de l'asile.

Rôle du Canada dans la protection internationale

En raison d'influences internationales voulant que l'accent soit mis sur les liens entre la protection des réfugiés, les droits de la personne, la sécurité et le commerce international, CIC a de la difficulté à faire progresser ses dossiers en matière de protection des réfugiés à l'échelle nationale et internationale. Le Ministère continue d'influer sur le débat concernant les enjeux relatifs à la protection des réfugiés et de participer activement aux discussions internationales sur la protection, par l'intermédiaire du Comité directeur du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), des Consultations intergouvernementales sur les politiques en matière d'asile (CIG) et du Dialogue transatlantique avec l'Union européenne (Programme de partenariat Canada-UE/Dialogue transatlantique). CIC continue de faire preuve de leadership en élargissant sa participation aux discussions internationales, notamment à la Première rencontre sur la solidarité et le réétablissement en Amérique, qui s'est tenue en février 2006 à Quito (Équateur).

Réétablissement des réfugiés sélectionnés à l'étranger

Le Canada protège les réfugiés au sens de la Convention ainsi que les personnes se trouvant dans une situation semblable grâce à son Programme de réétablissement des réfugiés et des personnes protégées à titre humanitaire. Dans le cadre de ce programme, CIC sélectionne à l'étranger, à des fins de réétablissement au Canada, un nombre donné de réfugiés pour lesquels aucune autre solution durable ne peut être trouvée dans un délai raisonnable. Pour être admissible au programme, l'intéressé ne doit pas pouvoir retourner dans le pays dont il a la nationalité ou dans lequel il avait sa résidence habituelle, ni pouvoir demeurer dans le pays qui lui a accordé un asile temporaire (premier pays d'accueil). Il doit en outre se soumettre à un examen médical, ainsi qu'à un contrôle de sécurité et à une vérification judiciaire. L'objectif de 7 300 à 7 500 réfugiés parrainés par le gouvernement (RPG) a été atteint, puisqu'on a admis 7 416 réfugiés en 2005.

En 2004, le Ministère a procédé à l'évaluation d'un projet pilote de traitement groupé de cas de réfugiés du Kenya parrainés par le gouvernement; il a aussi entrepris d'autres projets de traitement groupé, afin d'accroître son efficacité et d'atteindre ses objectifs de réétablissement à l'échelle mondiale. CIC a en outre demandé au HCR de cibler un groupe de Karens, de Thaïlande, pour un réétablissement en 2006-2007. Le Ministère a entrepris une analyse comparative entre les sexes (ACS) de l'initiative de traitement groupé des cas de Karens dans le cadre de laquelle il a cerné les facteurs, ainsi que les répercussions de ces facteurs, et les stratégies d'atténuation possibles pour les deux premières étapes du réétablissement – la présélection et la post-sélection. On a élaboré les lignes directrices opérationnelles applicables au groupe de réfugiés karens, à partir des leçons tirées de projets pilotes antérieurs de traitement groupé. Des directives et des règlements pour le traitement groupé sont en voie de développement afin que cette forme de traitement devienne la norme en matière de réétablissement des réfugiés.

Programme d'aide au réétablissement

CIC offre un soutien financier et des services essentiels immédiats aux réfugiés pour faciliter leur réétablissement au Canada et leur intégration à la société canadienne. Grâce au Programme d'aide au réétablissement (PAR), le gouvernement garantit la prestation de services essentiels (par exemple : services d'accueil au point d'entrée, hébergement temporaire, aide pour trouver un logement et conseils financiers) par l'intermédiaire d'accords de contribution avec des fournisseurs de services. Il offre également un soutien du revenu pendant au maximum un an, dans la plupart des cas, et deux ans pour les réfugiés ayant des besoins spéciaux, comme les victimes de traumatismes ou de torture. Par ailleurs, les soins de santé urgents et essentiels des réfugiés sont pris en charge par le

Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) jusqu'à ce que ces derniers deviennent admissibles aux régimes d'assurance-maladie provinciaux. Ce programme est offert à tous les réfugiés réétablis au Canada, et ce, dès leur arrivée.

En 2005, les efforts déployés en matière d'élaboration de politiques visaient à améliorer la situation des réfugiés et des immigrants et à répondre aux besoins uniques de l'ensemble des clients vulnérables. Tout est mis en œuvre pour suivre l'évolution des besoins des réfugiés réétablis et pour recueillir davantage de données probantes à l'appui du point de vue que les besoins des réfugiés sont uniques. Deux études importantes réalisées en 2005 serviront de base au développement futur du PAR, qui comprendra notamment une stratégie horizontale permettant d'assurer une prestation uniforme des services de réétablissement. En outre, le Groupe de travail conjoint de CIC et du secteur bénévole sur le PAR continue d'organiser des réunions et a tenu de multiples consultations au cours de l'année, dans le but d'élaborer des stratégies qui amélioreront la situation des réfugiés.

Programme de parrainage privé de réfugiés

En plus du soutien gouvernemental, les réfugiés reçoivent de l'aide au réétablissement de la part d'organisations de parrainage privées, représentant des groupes confessionnels, ethniques ou communautaires, ou de groupes d'au moins cinq personnes. Grâce au Programme de parrainage privé de réfugiés (PPPR), ces groupes se chargent de fournir aux réfugiés un logement, une aide au réétablissement et un soutien moral pendant une année au maximum. Dans des circonstances exceptionnelles, cette période peut être prolongée jusqu'à trois ans pour les réfugiés ayant des besoins spéciaux, comme les victimes de traumatismes ou de torture, ou les femmes et les enfants en péril.

Face au retard qu'accuse le traitement des nombreuses demandes présentées dans le cadre du PPPR dans des bureaux clés à l'étranger, CIC a alloué des sommes importantes pour l'envoi, au début de 2005, d'agents en affectation temporaire dans plusieurs de ces bureaux. Pour réduire le taux croissant de refus (actuellement de 52 %) et le nombre de demandes accumulées, CIC compte entreprendre avec ses partenaires l'importante réforme qui s'impose pour accroître l'efficacité du programme de parrainage privé, et pouvoir ainsi se concentrer sur le réétablissement des réfugiés qui en ont le plus besoin.

Au cours de l'année écoulée, CIC a lancé un certain nombre d'initiatives pour renforcer ses partenariats et relations de travail dans le milieu du parrainage privé de réfugiés. L'une de ces initiatives a consisté en la création d'un nouveau sous-comité formé de représentants d'ONG et du gouvernement, en août 2005. Le sous-comité rencontre chaque mois des représentants élus des signataires d'entente de parrainage pour discuter et échanger des renseignements sur les enjeux des activités, politiques et programmes de parrainage privé des réfugiés. De plus, fidèle à son engagement de transmettre rapidement les renseignements sur le réétablissement des réfugiés à ses partenaires privés, le Ministère a créé un bulletin d'information trimestriel à l'intention du milieu du parrainage privé de réfugiés, notamment le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR), le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

En 2005, le nombre de personnes admises dans le cadre du PPPR, soit 2 976 personnes, a presque atteint la limite inférieure de la fourchette prévue, qui allait de 3 000 à 4 000 personnes. Cependant, même si le nombre de personnes admises dans le cadre du parrainage privé de réfugiés était en légère baisse par rapport à 2004, le nombre de visas délivrés et le nombre de cas réglés ont augmenté.

Programme d'aide conjointe

Dans le cadre du Programme d'aide conjointe, des groupes de parrainage privé partagent avec le gouvernement la responsabilité du réétablissement des réfugiés. Des initiatives spéciales sont mises sur pied, en collaboration

avec les gouvernements provinciaux et le secteur bénévole, pour aider les réfugiés ayant des besoins spéciaux, tels que les femmes en péril. Le Programme d'aide conjointe est utilisé dans les cas où il faut réétablir le réfugié de façon urgente ou quand la famille de réfugiés a besoin d'un soutien à plus long terme. Dans ces situations, le gouvernement et les organisations non gouvernementales mettent en commun leurs ressources pour répondre aux besoins.

En 2005, CIC a produit le formulaire de Demande de destination-jumelage du Programme d'aide conjointe dans le but de fournir aux répondants éventuels des renseignements complets sur les réfugiés concernés, de façon que le groupe de parrainage soit mieux préparé à répondre aux besoins découlant du réétablissement.

Programme de prêts aux immigrants

Conformément à la LIPR, CIC gère le Programme de prêts aux immigrants. Conçus expressément pour les réfugiés sélectionnés à l'étranger qui souhaitent établir leur résidence permanente au Canada, ces prêts couvrent les frais de l'examen médical avant l'admission, les frais de transport pour venir au Canada ainsi que les dépenses à engager au début pour s'installer au Canada.

La limite actuelle du fonds de prêts est de 110 M$; les prêts non remboursés totalisaient 40,3 M$ au 31 mars 2006. En 2006-2007 et par la suite, CIC s'attend à des volumes de prêts semblables : 4 700 prêts par année à des nouveaux clients, pour un total de 13 M$. On gérera par ailleurs le recouvrement des prêts avec la diligence nécessaire pour maintenir le taux de remboursement élevé qu'on connaît à l'heure actuelle, soit 91 %.

Protection des demandeurs d'asile au Canada

Peuvent être protégés non seulement les réfugiés sélectionnés à l'étranger à des fins de réétablissement, mais aussi les personnes qui demandent l'asile dès leur arrivée au Canada ou par la suite.

Tribunal administratif indépendant, la CISR surveille un processus quasi-judiciaire qui statue sur les demandes d'asile présentées au Canada (Pour plus de détails sur la CISR, voir **www.irb-cisr.gc.ca**.) Ce processus est conçu de manière à garantir des décisions équitables et cohérentes qui respectent le droit canadien, les obligations internationales de notre pays ainsi que sa tradition humanitaire. La CISR statue sur les demandes d'asile déférées par CIC et l'ASFC.

En 2005, 19 935 personnes ont demandé l'asile au Canada, soit 23 % de moins qu'en 2004, où il y a eu 25 521 demandeurs d'asile. En 2005, la CISR a accueilli 44 % de toutes les demandes pour lesquelles elle a rendu une décision définitive.

La personne dont la demande d'asile a été acceptée peut demander la résidence permanente pour elle-même ainsi que pour les personnes à sa charge ou pour ses proches, qu'ils se trouvent au Canada ou à l'étranger. Par contre, si la demande d'asile est refusée, la personne est informée des motifs par écrit et doit quitter le pays. (La personne dont la demande est refusée et qui doit quitter le pays peut présenter une demande de contrôle judiciaire à la Cour fédérale. Un juge de cette cour décide d'accorder ou non l'asile. Dans la plupart des cas, la personne a le droit de demeurer au Canada en attendant l'issue du contrôle judiciaire.) Le demandeur débouté peut toutefois faire une demande à CIC d'examen des risques avant renvoi (ERAR). L'ERAR permet d'évaluer le risque que court la personne si elle est renvoyée du Canada, surtout si la situation de son pays de nationalité a changé ou que de nouveaux éléments de preuve indiquent que l'intéressé a besoin de protection. La plupart des demandeurs dont l'ERAR aboutit à une décision favorable peuvent demander la résidence permanente à titre de personnes protégées.

Compte tenu de la séparation, en 2003, de CIC et de l'ASFC, l'Entente-cadre administrative (ECA) définissant la relation qui existe entre CIC et la CISR devait être révisée. En 2005, CIC et la CISR ont amorcé le processus d'ébauche et de révision du protocole d'entente sur le cadre administratif (PECA), qui contribuera à la communication interorganisationnelle en matière de gestion du portefeuille et à l'atteinte des objectifs plus généraux du gouvernement concernant l'efficience et la qualité des services.

Dans le contexte du PECA, CIC négocie un accord avec la CISR et l'ASFC dans le but de définir le processus à suivre pour cerner les priorités générales en matière de gestion des cas. Au chapitre du traitement des demandes, chacune des parties à l'entente s'engage à tenir compte de façon appropriée des priorités convenues et définies à l'annexe 1 de l'entente. L'objectif du protocole est de gérer de façon plus efficiente le programme d'immigration et de protection des réfugiés et d'améliorer la qualité des services offerts à la population par CIC, l'ASFC et la CISR. En outre, dans le but de rationaliser les processus, CIC et l'ASFC travaillent avec la CISR à fusionner un certain nombre de formulaires servant à recueillir des renseignements auprès des demandeurs d'asile.

En 2005, CIC a entrepris d'accélérer l'octroi de la résidence permanente aux personnes ayant besoin de la protection offerte par le Canada. L'objectif était de réduire le nombre des demandes accumulées. Dans le cadre de cette initiative, CIC s'est engagé à octroyer la résidence permanente à 2 500 réfugiés se trouvant au Canada, en plus d'établir comme objectif l'octroi à 17 500 personnes pour l'année 2005. En décembre 2005, CIC avait déjà atteint son objectif global, puisque le Ministère avait octroyé la résidence permanente à 19 935 réfugiés.

CIC a par ailleurs alloué de nouveaux fonds au processus d'ERAR, ce qui a permis au Ministère de traiter davantage de cas dont l'ASFC avait déterminé qu'ils étaient prêts pour le renvoi, et d'augmenter la capacité d'ERAR de manière à pouvoir absorber le surplus de demandes traitées par la CISR, dans le cadre de la procédure de traitement accéléré récemment adoptée.

4.1 Aperçu statistique des personnes protégées admises en 2005

En 2005, le Canada a accueilli 35 768 personnes protégées. Comme le tableau 10 l'indique, ce total cadre avec l'objectif rajusté de 36 300 personnes.

Tableau 10 : Personnes protégées admises en 2005 (comparativement au plan d'immigration)

Catégorie	Plan de 2005	Nombre de personnes admises	%
Réfugiés parrainés par le gouvernement	7 300 à 7 500	7 416	21
Réfugiés parrainés par le secteur privé	3 000 à 4 000	2 976	8
Personnes protégées au Canada	16 500 à 17 500*	19 935	56
Personnes à charge à l'étranger	4 000 à 4 800	5 441	15
TOTAL – PERSONNES PROTÉGÉES	**30 800 à 33 800**	**35 768**	**100**

* On a révisé cet objectif à la hausse (+2 500) en 2005, pour le faire passer à 20 000 personnes.

SECTION 5

Intégration des nouveaux arrivants

La réussite de l'établissement et de l'intégration des nouveaux immigrants est un objectif important de la LIPR. Pour que l'immigration procure le maximum d'avantages économiques, sociaux et culturels, les nouveaux arrivants doivent pouvoir participer pleinement à la vie de la société canadienne et jouir de la même qualité de vie que les Canadiens. En 2005, 196 129 résidents permanents sont devenus citoyens canadiens.

Services d'établissement destinés aux nouveaux arrivants

Chaque année, un grand nombre de nouveaux arrivants bénéficient des programmes et services d'établissement. CIC offre trois programmes de base : le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI), les Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC) et le Programme d'accueil. Les services prévus par ces trois programmes sont fournis par des organismes communautaires ayant signé des accords de contribution officiels avec CIC.

Le gouvernement fédéral et l'Ontario ont conclu le premier *Accord Canada-Ontario sur l'immigration* en 2005. L'accord-cadre devrait couvrir la gamme complète des besoins en matière d'intégration, notamment les services d'établissement de base et les cours de langue. L'*Accord Canada-Ontario sur l'immigration* exprime le désir partagé d'optimiser les avantages économiques de l'immigration et de faire en sorte que les politiques et les programmes en matière d'immigration répondent aux priorités de la province en matière de croissance sociale et économique, et à celles du marché du travail.

Le Conseil du Trésor a renouvelé les conditions des programmes d'établissement qui ont expiré en mars 2005. De plus, CIC a procédé à l'évaluation des CLIC, du PEAI et du Programme d'accueil[1]. Ces évaluations ont permis de faire ressortir les écarts entre les besoins des clients et les ressources disponibles et de formuler des recommandations pour améliorer les programmes. CIC apporte actuellement les modifications recommandées aux programmes.

En mai 2006, le gouvernement s'est engagé à augmenter de 307 M$ les fonds d'aide à l'établissement des immigrants. CIC prévoit ainsi pouvoir améliorer les programmes actuels d'intégration et d'établissement de manière à répondre plus efficacement aux besoins des nouveaux arrivants. Des projets pilotes adaptés aux besoins du marché du travail et des clients viendront compléter les programmes actuels de CIC.

Le Conseil mixte des politiques et du programme en matière d'établissement et d'intégration, né en 2004 de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC), sert à favoriser davantage la collaboration, la consultation et la planification entre le gouvernement et le secteur de

1 Les rapports d'évaluation seront affichés sur **www.cic.gc.ca**.

l'établissement. En 2005, le Conseil a principalement servi de moyen de consultation auprès du secteur au sujet des principes du financement de l'établissement. CIC a par ailleurs continué d'appuyer l'augmentation de la capacité nationale en matière de politique dans le secteur de l'établissement, en finançant la nouvelle Alliance canadienne du secteur de l'établissement des immigrants.

Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants

Le PEAI aide les nouveaux arrivants à s'établir et à s'intégrer pour qu'ils puissent participer le plus rapidement possible à la vie de la société canadienne. Ce programme finance la prestation de divers services, entre autres : des services de renseignements généraux sur la vie au Canada; des services de traduction et d'interprétation; des services d'aiguillage vers des ressources communautaires; des services de counselling axés sur les solutions; et des services de base liés à l'emploi. Le PEAI prévoit également le versement de fonds aux fournisseurs de services pour qu'ils entreprennent, avec d'autres organisations communautaires, des activités visant à « jeter un pont entre les services » ainsi que des projets spéciaux destinés à améliorer la prestation des services d'établissement.

L'initiative Orientation canadienne à l'étranger (OCE) fait partie des services offerts dans le cadre du PEAI. Cette initiative a pour objectif de fournir aux nouveaux arrivants des conseils d'orientation sur la vie au Canada avant leur arrivée au pays. L'OCE comporte différents modules, conçus pour répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée. Les sujets abordés sont les suivants : présentation du Canada, période d'établissement, emploi et formation, droits et responsabilités, climat, logement, vie dans une société multiculturelle, coût de la vie, vie familiale, communications et adaptation au mode de vie canadien. Au cours de l'année 2005-2006, 13 116 personnes ont suivi des séances d'OCE dans environ 35 pays.

Cours de langue pour les immigrants au Canada

Le programme CLIC vise à donner aux nouveaux arrivants adultes des cours de langue de base dans l'une des deux langues officielles du Canada. Les cours en question, destinés à faciliter l'intégration sociale, culturelle et économique, sont offerts à temps plein ou partiel dans des commissions scolaires, des collèges, des organismes communautaires, ou encore sur les lieux de travail ou en milieu communautaire. Le programme aide également les participants à se familiariser avec le mode de vie canadien. En 2005-2006, plus de 20 000 clients ont suivi les cours du programme CLIC.

CIC est résolu à rehausser le niveau actuel des services offerts en français. En 2005-2006, CIC a financé le Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens (CNCLC) pour effectuer la révision sémantique, lexicale et syntaxique des *Standards linguistiques canadiens 2002* (version française de *Canadian Language Benchmarks*). Le nouveau document, intitulé *Niveaux de compétence linguistique canadiens 2006 (NCLC)*, sera validé en 2006-2007.

Programme d'accueil

Reposant sur le concours de bénévoles, le Programme d'accueil consiste à jumeler les nouveaux arrivants à des bénévoles canadiens qui les aident à se familiariser avec les services offerts dans leur milieu, à s'exercer à parler le français ou l'anglais, à participer à des activités communautaires, à comprendre le fonctionnement du marché du travail canadien et à établir des contacts dans leur domaine de travail. En jumelant les nouveaux arrivants avec des Canadiens, le programme favorise l'inclusion et la diversité, améliore la compréhension interculturelle et aide à limiter la propagation des stéréotypes raciaux. Plus de 5 000 clients ont profité de services liés à ce programme d'accueil en 2005-2006.

En 2005-2006, CIC a par ailleurs produit un rapport de suivi à la première Conférence nationale sur le Programme d'accueil, qui a eu lieu en février 2005. Le rapport traite des pratiques exemplaires et des innovations du Programme d'accueil, et résume les discussions sur les orientations futures du Programme.

Citoyenneté canadienne

En obtenant la citoyenneté, l'immigrant franchit une étape importante de son intégration puisqu'il devient ainsi un membre à part entière de la société canadienne. En 2005, 196 129 résidents permanents sont devenus des citoyens canadiens.

Les résidents permanents qui vivent au Canada depuis trois ans ont le droit de demander la citoyenneté. Le niveau d'immigration qu'a connu le pays de 2000 à 2005 (plus de 225 000 immigrants par année) a entraîné une augmentation du nombre des demandeurs de la citoyenneté. Un grand nombre de résidents permanents de longue date ont aussi récemment décidé de demander la citoyenneté pour diverses raisons : le besoin d'obtenir une carte de résident permanent; le fait qu'un grand nombre de résidents permanents sont tenus d'obtenir un visa pour entrer aux É.-U. et qu'ils sont soumis à un contrôle frontalier; et les changements d'orientation de certains pays qui autorisent désormais leurs citoyens à posséder plusieurs nationalités.

En 2005, les délais de traitement des demandes d'attribution de la citoyenneté sont passés de 15-18 mois à 12-15 mois. Les délais de traitement des demandes de preuve de citoyenneté, qui étaient auparavant de cinq – sept mois, ont diminué à trois mois. CIC a par ailleurs lancé sa nouvelle calculatrice en ligne de la période de résidence pour aider les demandeurs à déterminer leur admissibilité au moment où ils remplissent une demande de citoyenneté.

Activités de promotion

Les activités de promotion de la citoyenneté sont un bon moyen de poursuivre l'intégration des nouveaux arrivants et des nouveaux citoyens à la société canadienne. La campagne *Le Canada, un pays pour nous tous!*, qui a pris fin en 2005, s'est révélée une véritable réussite. En plus de la *Semaine de la citoyenneté annuelle*, l'année 2005, ou l'*Année de l'ancien combattant*, a permis d'organiser des cérémonies et d'autres activités sur ce thème dans l'ensemble du pays. Autres points saillants de l'année : l'impression et la distribution aux écoles et aux organisations de jeunes du troisième et dernier guide d'activités de la série *Cultiver son attachement au Canada*, intitulé *La moisson*, ainsi que la réédition des publications *Le Canada et les nouveaux arrivants*, *Bienvenue au Canada* et *Regard sur le Canada*. Enfin, le programme de Certificats du mérite civique s'est poursuivi, 19 certificats ayant été décernés au cours de cérémonies spéciales tenues pendant la *Semaine de la citoyenneté canadienne*. En 2005, 2 575 cérémonies de citoyenneté ont eu lieu au Canada.

En mai 2006, le ministre a déposé au Parlement le projet de loi C-14 sur l'adoption, visant à faciliter l'octroi de la citoyenneté aux enfants adoptés à l'étranger par des parents canadiens. Ce projet de loi permettra aux enfants adoptés à l'étranger par des citoyens canadiens d'acquérir la citoyenneté canadienne sans devoir obtenir au préalable le statut de résident permanent.

Initiatives spéciales pour faciliter l'intégration au marché du travail

Pour répondre aux besoins de son marché du travail, maintenir sa croissance économique et rester compétitif, le Canada doit impérativement attirer des immigrants qualifiés et instruits, et les retenir au pays. Toutefois, de nombreux nouveaux immigrants ont beaucoup de mal à

trouver un emploi qui correspond à leurs compétences et à leurs connaissances. Dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie fédérale, l'Initiative sur les travailleurs formés à l'étranger a été lancée en avril 2005. La stratégie élargie met l'accent sur les grands dossiers suivants : évaluation et reconnaissance des diplômes étrangers; cours de langue de niveau avancé; initiatives d'insertion professionnelle; amélioration de l'information sur le marché du travail; recherches; lutte contre la discrimination en milieu de travail. CIC a soutenu Ressources humaines et Développement social Canada dans ses consultations auprès des provinces, territoires et autres intervenants, qui visaient à connaître leurs points de vue sur les façons les plus efficaces, pour le gouvernement du Canada, de faciliter l'évaluation et la reconnaissance des titres de compétences étrangers, afin d'aider les immigrants à entrer sur le marché du travail et à occuper des postes correspondant à leurs compétences et à leur expérience de travail.

Citoyenneté et Immigration Canada a organisé une série de tables rondes régionales dans l'ensemble du Canada avec le milieu des affaires et les syndicats. Les discussions avaient pour but de cerner des moyens de surmonter les obstacles auxquels se heurtent les Canadiens formés à l'étranger et les immigrants lorsqu'ils tentent d'intégrer le marché du travail canadien, de faire connaître les leçons tirées d'initiatives d'employeurs locaux, et de déterminer les rôles des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à l'appui de ces efforts. Les tables rondes ont donné à CIC l'occasion de prendre connaissance des enjeux et des préoccupations dont ont fait part les représentants du milieu des affaires et des syndicats, ainsi que les autres intervenants.

Une mesure fondamentale à prendre pour améliorer la situation des immigrants est d'aider les immigrants adultes à améliorer leur connaissance de l'une des deux langues officielles du Canada pour qu'ils puissent s'intégrer plus rapidement et plus efficacement au milieu de travail. Grâce aux fonds permanents de 20 M$ prévus dans les budgets de 2003 et de 2004 au titre des Cours de langue de niveau avancé , CIC a continué de mettre en œuvre cette initiative afin d'accroître le nombre de nouveaux arrivants qui reçoivent une formation linguistique de niveau avancé et axée sur le marché du travail. CIC a conclu 52 accords de contribution avec les provinces et des fournisseurs de services pour l'exécution de programmes qui aideront les immigrants à se tailler une place sur le marché du travail qui soit à la hauteur de leurs compétences et qualifications, et à la conserver.

Immigrants pour les communautés francophones en situation minoritaire

Afin d'aider le gouvernement fédéral à respecter son engagement de favoriser l'épanouissement des minorités francophones, CIC travaille avec les collectivités francophones des provinces et des territoires à attirer et à retenir des immigrants francophones. CIC fait par ailleurs la promotion de l'immigration auprès des communautés francophones étrangères. Par exemple, CIC a financé des activités de promotion et de recrutement en France, au Maroc et à l'Île Maurice au cours de l'exercice 2005-2006. Les communautés francophones de nombreuses provinces ont participé aux activités *Promotion Canada et Destination Canada.*

Pendant l'année, de nombreuses activités ayant pour objet d'attirer, d'accueillir et d'intégrer des immigrants dans des communautés francophones hors Québec se sont déroulées avec succès dans l'ensemble du pays. Des outils et des structures ont été conçus pour faciliter le processus d'intégration des immigrants francophones. Le Comité directeur CIC-Communautés francophones en situation minoritaire a élaboré le *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire,* annoncé en septembre 2006. Ce plan définit les priorités à

long terme et les activités à réaliser au cours des cinq prochaines années. (Pour de plus amples renseignements, voir **www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/06/0610-f.html**.)

Plan d'action du Canada contre le racisme

Pour assurer une intégration efficace, un des principaux défis consiste à établir un dialogue avec les partenaires communautaires afin de faire participer un large éventail de Canadiens à l'intégration des nouveaux arrivants. CIC joue un rôle actif dans la mise en œuvre du plan d'action *Un Canada pour tous : Plan d'action du Canada contre le racisme*. Dirigé par le ministère du Patrimoine canadien, ce plan permet une concertation des ministères et organismes fédéraux pour assurer l'avènement d'une société libre de racisme et l'établissement d'un partenariat entre les gouvernements et la société civile. Dans le cas de CIC, le plan prévoit l'élargissement de deux initiatives en matière d'aide à l'établissement, soit le Programme d'accueil et les Travailleurs de l'établissement dans les écoles (TEE), qui relève du PEAI.

L'initiative interministérielle que représente ce plan mise sur les activités entreprises par CIC en 2004 et au début de 2005, dans le cadre de la Stratégie de développement de collectivités accueillantes. Destinée à créer un véritable sentiment d'appartenance et à amener les immigrants à partager les valeurs de la citoyenneté, cette stratégie donne l'occasion de collaborer avec les ONG et les partenaires provinciaux pour favoriser la création d'un milieu accueillant à l'intention des nouveaux arrivants.

Dans le cadre du *Plan d'action du Canada contre le racisme*, le Ministère s'est engagé à travailler avec des organisations non gouvernementales et ses partenaires provinciaux à la promotion de collectivités ouvertes et accueillantes. En 2005-2006, CIC a inauguré des services du Bureau des orateurs dans huit (8) nouvelles villes (il y en a maintenant dans 12 villes différentes) et a élaboré un module de lutte contre le racisme. Le Bureau des orateurs réunit plus de 600 conférenciers qui, jusqu'à maintenant, ont présenté des exposés devant 70 000 personnes dans l'ensemble du Canada. CIC a par ailleurs terminé la première phase de ses recherches sur le mentorat professionnel, en effectuant un examen de la documentation existante et en répertoriant les activités de mentorat professionnel. L'étude servira de base à la deuxième phase du projet, dont l'objet est de cerner les différents modèles de mentorat professionnel de même que les avantages, les défis et les pratiques prometteuses de chacun de ces modèles. Des recommandations y seront formulées quant aux lignes directrices à suivre pour l'utilisation des modèles dans le cadre du Programme d'accueil. Par ailleurs, CIC a élaboré un module de l'employeur en collaboration avec le Bureau des orateurs de l'Institut du Dominion. Grâce aux fonds versés au Toronto Regional Immigrant Employment Council, des employeurs et des conférenciers immigrants ont pu recevoir une formation sur la prestation du module en question. En 2006-2007, le Ministère continuera d'entreprendre des initiatives à l'appui du Plan d'action.

SECTION 6

Analyse comparative entre les sexes des répercussions de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*

La LIPR oblige à rendre compte annuellement des conséquences de sa mise en œuvre et de celle de son règlement d'application, par une analyse comparative entre les sexes (ACS). C'est la première fois qu'une loi fédérale comporte une telle exigence.

L'ACS n'est pas une activité ou un produit indépendant. Il s'agit d'un processus d'analyse continue en vue d'une meilleure prise de décisions et de l'élaboration de meilleures politiques, mais l'ACS ne représente qu'un aspect de l'analyse touchant l'élaboration des politiques ainsi que la création, la gestion et l'évaluation des programmes. L'analyse comparative entre les sexes porte sur les importantes différences socioéconomiques entre les hommes et les femmes et entre les différents groupes d'hommes et de femmes au cours de leur vie, et elle a pour objet l'examen des politiques, programmes et lois en vigueur ou à l'état de propositions, dans le but de garantir la réalisation des effets escomptés et la production de résultats équitables.

Cadre stratégique pour l'analyse comparative entre les sexes

Au début de 2005, CIC a lancé un *Cadre stratégique pour l'analyse comparative entre les sexes* (2005-2010). Celui-ci énonce les principes et les objectifs stratégiques du Ministère dans ce domaine ainsi que les mesures qui seront prises pour renforcer la capacité et le rendement à cet égard dans tout le Ministère.

Occupant une place centrale dans la mise en œuvre du Cadre stratégique, le plan d'ACS de chaque direction générale aide à définir les questions prioritaires qui se prêtent à une analyse comparative entre les sexes des répercussions de la LIPR. Cinq directions générales ont élaboré des plans d'ACS : la Direction générale des réfugiés, la Direction générale de l'intégration, la Direction générale de la sélection (maintenant Direction générale de l'immigration), la Direction générale de l'évaluation du risque et la Direction générale des politiques stratégiques.

Répercussions de la LIPR sur les hommes et sur les femmes : traitement groupé des cas de réfugiés et Entente sur les tiers pays sûrs

En 2005, CIC a pu, pour la première fois, faire état des résultats de ses efforts soutenus pour intégrer l'analyse comparative entre les sexes à ses programmes et politiques, alors que cette exigence fait partie de la législation depuis 2002. Les deux analyses de la présente section sont liées au Programme des réfugiés de CIC, au traitement groupé des cas de réfugiés et à l'*Entente sur les tiers pays* sûrs conclue avec les États-Unis. Les initiatives en matière d'ACS relatives au

Programme des réfugiés constituent une pratique exemplaire pour le Ministère, mais elles ont aussi contribué à améliorer la capacité de CIC de remplir son mandat humanitaire.

Traitement groupé

À la lumière des leçons tirées des initiatives antérieures de traitement groupé des cas de réfugiés, les responsables du programme de réétablissement ont entrepris d'examiner les répercussions sur les hommes et sur les femmes, ainsi que sur la diversité, de l'arrivée prochaine de 800 Karens de Thaïlande, à l'automne 2006 et au début de 2007. Il s'agit de la troisième initiative de traitement groupé réalisée à CIC, où les membres d'un groupe sont reconnus collectivement et non individuellement comme réfugiés au sens de la Convention. En effectuant une ACS du projet de réétablissement du groupe de réfugiés karens, CIC espérait contribuer à l'atténuation des problèmes susceptibles de surgir tout au long du processus de réétablissement.

L'ACS de l'initiative de traitement groupé des cas de réfugiés karens a permis de relever les facteurs, les répercussions de ces facteurs et les stratégies d'atténuation possibles pour les deux premières étapes de l'élaboration : la présélection et la post-sélection. À l'étape de la présélection, l'analyse a porté sur les éventuels problèmes relatifs aux différences entre les sexes et à la diversité, à la lumière du profil de groupe établi au départ par le Haut Commissaire des Nations Unies (HCR) pour les réfugiés, et sur la façon de les atténuer. Les facteurs examinés avaient trait aux cas suivants : les femmes en péril, les femmes chefs de famille monoparentale, le risque de séparation permanente des membres d'une famille, les questions liées à l'âge, les répercussions d'un nombre élevé de personnes à charge de fait et les éventuelles conséquences de la sélection des réfugiés ayant de grands besoins. Le processus a permis de cerner les problèmes éventuels avant la sélection du groupe et a joué un rôle essentiel dans la sensibilisation des intéressés au groupe visé et aux personnes qui le composent. L'analyse a été transmise au HCR, qui choisit les réfugiés sur le terrain au nom des gouvernements qui possèdent des programmes de réétablissement.

L'analyse effectuée à l'étape de la post-sélection portait sur des variables liées au sexe et à la diversité, et elle a donné les résultats suivants :

Répartition des 805 personnes du groupe en fonction du sexe : 436 hommes/369 femmes, c'est-à-dire 54 %/46 %.

Répartition du groupe en fonction du sexe et de l'âge : Il n'y a pas de différence importante entre les sexes lorsqu'on ne tient compte que du sexe, mais lorsqu'on tient compte à la fois de l'âge et du sexe, certaines différences deviennent évidentes. Le sexe masculin semble beaucoup mieux représenté dans les groupes d'âge de 0 à 2 ans et de 17 à 21 ans. Pour le premier groupe, la répartition est de 65 %/35 %, et pour le second groupe, elle est de 63 %/37 %.

Chefs de famille : Des 239 cas, 51 demandeurs principaux sont des femmes (29 sont des femmes célibataires) et 188 sont des hommes (68 sont des hommes célibataires). Les chefs de famille sont susceptibles d'avoir des besoins différents pour leur réétablissement au Canada selon qu'il s'agit d'hommes ou de femmes. Il faudra procéder à un suivi approfondi de l'intégration et des étapes suivant l'arrivée au pays.

L'ACS effectuée à l'étape de la post-sélection a aussi suivi les facteurs relevés à l'étape de la présélection concernant le traitement groupé. Ont été examinés les facteurs, leurs répercussions sur l'élaboration des politiques et des programmes et les stratégies d'atténuation possibles des risques pour les résultats des programmes. Le tableau suivant présente les problèmes relevés et les stratégies d'atténuation qui pourraient permettre d'éviter les risques à l'avenir.

Facteur	Faits	Répercussions ou considérations	Stratégies d'atténuation possibles
Les femmes en péril constitueront un groupe hautement prioritaire pour le réétablissement, d'après les critères que nous avons communiqués au Haut Commissaire pour les réfugiés	12 cas de femmes en péril (43 personnes sur 805)	Il ne s'agit pas vraiment d'une répercussion sexospécifique	• Surveillance • Recherche au sujet des répercussions culturelles, s'il y a lieu • Besoin probable de counselling pour les victimes de traumatisme et de viol
Les femmes en péril du camp en question sont généralement des femmes célibataires chefs de famille	51 demandeurs principaux sont des femmes, dont 29 sont célibataires	Les réfugiées choisies pour le réétablissement auront plus de mal à reconstituer leur vie familiale et à la préserver	• Besoin de soutien particulier pour les personnes monoparentales • Atténuation par le choix de la destination, de façon à garantir la disponibilité de réseaux de soutien
Familles dont un membre est un ancien combattant – il se peut qu'il y ait des effets plus importants chez les membres féminins de la famille, qui ne sont pas des anciens combattants	Très peu de refus dans ce groupe. Sur 850 personnes, 15 ont été refusées. Seulement 5 personnes doivent encore se soumettre à une vérification judiciaire	Répercussions très faibles	Sans objet
Il se peut que des familles soient séparées de façon permanente (pas de visa de sortie du Myanmar)	Réétablissement de tous les membres de la famille immédiate ensemble. Aucun cas ne serait visé par le « délai prescrit d'un an »	Aucune	Sans objet
La plupart des réfugiés sélectionnés auront de grands besoins	Les besoins sont grands, mais pas autant que prévu auparavant. Il y aurait 116 personnes (19 cas) à parrainer dans le cadre du Programme d'aide conjointe. Seule une poignée de cas de personnes âgées non admissibles au Programme d'aide conjointe et 10 mineurs dont la situation est préoccupante qui feront l'objet d'un examen par le HCR sur la question de l'intérêt supérieur de l'enfant	• Traumatisme (counselling) • Besoins d'ordre médical • Handicaps	• Analyse du profil de groupe lorsqu'il sera disponible • Partage de renseignements avec les fournisseurs de services de façon à leur permettre de répondre aux besoins spéciaux des personnes qui seront réétablies au Canada
Enfants nés au camp après recommandation des cas à CIC	Aucun cas répertorié jusqu'à maintenant	Cela retarde l'arrivée de l'ensemble de la famille au pays	Il se peut que CIC doive communiquer avec les autorités thaïlandaises pour attester que l'enfant est un membre de la famille et qu'il a été accepté aux fins de l'immigration

On prévoit poursuivre l'analyse en ce qui concerne la destination et l'intégration, ainsi que les étapes suivant le choix de la destination à la fin 2006 et au début 2007. On continuera d'utiliser les variables relatives au sexe et à la diversité.

Entente sur les tiers pays sûrs

CIC a aussi entrepris une analyse comparative entre les sexes préliminaire des données recueillies auprès des personnes dont la demande d'asile est recevable et qui sont arrivées au Canada, en vertu de l'Entente sur les tiers pays sûrs, signée par le Canada et les États-Unis en 2002 et entrée en vigueur en 2004. Le Ministère est tenu par la loi de procéder à l'ACS, mais le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration a aussi recommandé que « l'ACS fasse partie du mécanisme de surveillance de l'application de l'Accord afin d'éviter que les victimes de violence familiale ne subissent de préjudices ». Ainsi, à la lumière des préoccupations des intervenants sur les effets possibles de l'Entente sur les femmes et les filles ayant demandé l'asile, ainsi que de l'engagement du gouvernement d'incorporer l'analyse comparative entre les sexes dans le processus d'élaboration des politiques, la présente section fournit le point de départ d'une analyse comparative continue entre les sexes, qui orientera les divers processus d'examen liés à l'Entente sur les tiers pays sûrs. L'objectif de l'analyse comparative entre les sexes préliminaire est d'établir des données de base qui permettront de suivre les répercussions et les tendances chez les hommes et les femmes.

Répartition des demandeurs selon le sexe

Le tableau 11 montre que la proportion de femmes parmi l'ensemble des demandeurs d'asile à la frontière est comparable à la proportion de femmes parmi l'ensemble des demandeurs, pour les quatre dernières années. La proportion de femmes demandant l'asile à la frontière a augmenté légèrement en 2005, passant à 47 %, comparativement à 44 % en 2004. Cela signifie que les femmes continuent de demander l'asile aux postes frontaliers et que cette tendance n'a pas évolué à la suite de la conclusion de l'Entente. Le fait que la proportion de femmes ait augmenté, plutôt que de diminuer, laisse croire que l'Entente n'a pas constitué une mesure de dissuasion forte et que les femmes souhaitent encore présenter leur demande d'asile au Canada et qu'elles pouvaient le faire en vertu de l'Entente.

Tableau 11 : Proportion de femmes et de mineurs chez les demandeurs, 2002-2005

	Sexe		Âge		
Année de la demande	% de personnes de sexe féminin parmi l'ensemble des demandeurs	% de personnes de sexe féminin parmi les demandeurs d'asile à la frontière	% de mineurs parmi l'ensemble des demandeurs	% de mineurs parmi les demandeurs d'asile à la frontière	% de personnes de sexe féminin parmi les demandeurs d'asile d'âge mineur à la frontière
2002	42 %	43 %	20 %	29 %	48 %
2003	42 %	41 %	22 %	30 %	47 %
2004	43 %	44 %	21 %	28 %	47 %
2005	44 %	47 %	20 %	28 %	47 %

Exceptions

Les demandes d'asile présentées à un poste frontalier du Canada par des personnes provenant des États-Unis sont irrecevables, à moins qu'elles constituent une exception. Ces exceptions relèvent des principes établis par la LIPR pour la réunification des familles et la protection de l'intérêt supérieur des enfants.

Du 1er janvier au 31 décembre 2005, il y a eu 4 033 demandes d'asile à des postes frontaliers. Des 3 254 demandes dont on a déterminé qu'elles pouvaient constituer des exceptions, la proportion la plus importante était visée par l'exception concernant les demandeurs ayant de la parenté au Canada (1 577 demandes ou 39 %). Au deuxième rang, il y avait les demandeurs des pays vers lesquels le Canada avait suspendu temporairement les renvois (1 218 demandes, ou 30 %).

Selon le tableau 12, 46 % des demandeurs d'asile à un poste frontalier qui n'étaient pas des citoyens américains et pour qui on a fait une exception étaient des femmes. Ce pourcentage est pratiquement identique à la proportion de personnes du sexe féminin parmi l'ensemble des demandeurs d'asile à un poste frontalier (47 %) et parmi l'ensemble des personnes visées par des exceptions (47 %). La proportion de femmes visées par chacune des exceptions est comparable, et il ne semble pas que le sexe ait eu une incidence sur le fait d'être visé ou non par une exception.

Tableau 12 : Exceptions en fonction du sexe, 2005

Type d'exceptions	Nombre d'exceptions accordées	Proportion de femmes
Total des demandes – Citoyens américains exclus	3 254	46 %
Famille au Canada	1 577	48 %
Pays visé par le moratoire	1 218	49 %
Visa canadien	373	45 %
Mineur non accompagné	49	43 %
Visa canadien non exigé	37	36 %

Par ailleurs, 21 des 49 mineurs non accompagnés pour qui on a fait exception dans le cadre de l'Entente étaient des filles. Compte tenu de la vulnérabilité particulière de ce sous-groupe et de l'engagement du gouvernement de tenir compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, un examen au cas par cas est en cours, et ce sous-groupe sera surveillé de près et de façon régulière.

Violence familiale

Lorsqu'un demandeur arrive à la frontière, la première étape consiste à déterminer la recevabilité de la demande d'asile. Comme les demandeurs d'asile ne doivent fournir des détails sur leur demande que pendant l'audience devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, les recherches portant sur les demandes

où on invoque une persécution liée au sexe doivent faire partie d'un processus d'examen à long terme. Cependant, la CISR continue de suivre ses Directives sur les revendicatrices du statut de réfugié craignant d'être persécutées en raison de leur sexe, établies en 1993, et elle tient donc compte de la violence familiale.

Conclusion

Les premiers éléments de preuve recueillis n'ont pas montré que l'Entente avait eu des répercussions importantes sur les demandeurs d'asile dont la demande était jugée recevable et qui sont entrés au Canada. La deuxième phase de l'analyse portera sur le sexe et l'âge en rapport avec la région ou le pays d'origine, ainsi que sur les tendances relatives à la circulation à la frontière terrestre. Ultérieurement, l'analyse mettra aussi l'accent sur les personnes à charge, de façon à mieux faire comprendre les répercussions sur les familles plutôt que sur les demandeurs principaux célibataires. Une analyse plus approfondie du traitement des demandes d'asile sur le sol américain, et en particulier des demandes présentées par des femmes et des filles renvoyées en vertu de l'Entente, suivra lorsque le gouvernement informera le gouverneur en conseil au sujet de la désignation permanente des États-Unis en vertu du paragraphe 102(3) de la LIPR, prévue pour l'automne 2006.

Points saillants des autres initiatives d'ACS

Conformément aux plans d'ACS, de nombreuses autres initiatives vont bon train. À titre d'exemple, mentionnons une évaluation préliminaire des questions sexospécifiques en ce qui concerne les communautés francophones minoritaires ainsi que la poursuite des travaux amorcés pour assurer la collecte de données de base selon le sexe au sein de ces communautés. De plus, un projet visant à faciliter l'intégration des immigrantes francophones en Alberta s'est terminé en mars 2005, et un projet d'élaboration d'outils de communication ayant pour objet la sensibilisation à la diversité et une intégration plus facile, au Nouveau-Brunswick, des femmes francophones issues de communautés ethnoculturelles est en cours. CIC, en collaboration avec Condition féminine Canada, a financé le Conseil canadien pour les réfugiés afin qu'il soutienne l'élaboration d'un outil qui contribuera à renforcer la capacité du secteur de l'établissement d'appliquer l'ACS à la défense, l'élaboration, la mise en place et l'évaluation de programmes et de services d'établissement.

CIC a intégré la variable « sexe » pour les évaluations futures du programme fédéral des travailleurs qualifiés. Lorsqu'on aura suffisamment de données sur les travailleurs qualifiés choisis à l'aide de la grille de sélection de la LIPR, on les répartira en fonction du sexe, et les différences au chapitre des résultats économiques pourront alors être analysées. CIC, qui a terminé avec succès le processus de consultation auprès des intervenants en 2005, continue d'examiner son programme des aides familiaux résidants.

CIC a fait progresser la mise en œuvre de stratégies d'analyse comparative entre les sexes dans le contexte d'initiatives, en fonction non pas de la LIPR, mais plutôt du mandat global du Ministère. Par exemple, dans le Projet de planification de la biométrie, le sexe sera un élément de donnée pour l'analyse de l'étude biométrique sur le terrain.

Enfin, pour augmenter davantage la capacité, le Ministère continuera d'offrir de la formation sur l'ACS et des séances d'information connexes.

Les deux tableaux qui suivent présentent un aperçu des principales statistiques de l'immigration en fonction du sexe. Il semble que la représentation des hommes et des femmes parmi les résidents permanents admis en 2005 soit similaire (les femmes étaient un peu plus nombreuses : 51,27 %). Il y avait en proportion plus de femmes que d'hommes dans la catégorie du regroupement familial (60 % contre 40 %). Les chiffres globaux pour l'immigration économique semblent indiquer une répartition à peu près équilibrée des hommes et des femmes.

Selon le tableau 14, qui fournit une ventilation plus détaillée, par demandeur principal et personnes à charge, la majorité des demandeurs principaux sont de sexe masculin (68,6 %), tandis que la majorité des époux et des personnes à charge sont de sexe féminin (59 %).

Tableau 13 : Nouveaux résidents permanents admis en 2005, selon la catégorie et le sexe

	Hommes		Femmes		
CATÉGORIE D'IMMIGRANTS	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**	**TOTAL**
CATÉGORIE ÉCONOMIQUE					
Travailleurs qualifiés	68 792	52,82	61 450	47,18	130 242
Gens d'affaires immigrants	6 870	51,01	6 599	48,99	13 469
Candidats des provinces et des territoires	4 127	51,29	3 920	48,71	8 047
Aides familiaux résidants	1 116	24,52	3 436	75,48	4 552
Total – Catégorie économique (y compris les personnes à charge)	**80 905**	**51,76**	**75 405**	**48,24**	**156 310**
CATÉGORIE DU REGROUPEMENT FAMILIAL					
Époux, conjoints de fait, partenaires conjugaux, enfants et autres	19 434	38,20	31 447	61,80	50 881
Parents et grands-parents	5 613	45,01	6 858	54,99	12 471
Total – Catégorie du regroupement familial	**25 047**	**39,54**	**38 305**	**60,46**	**63 352**
PERSONNES PROTÉGÉES					
Réfugiés parrainés par le gouvernement	3 726	50,24	3 690	49,76	7 416
Réfugiés parrainés par le secteur privé	1 544	51,88	1 432	48,12	2 976
Personnes protégées au Canada	10 836	54,36	9 099	45,64	19 935
Personnes à charge à l'étranger	2 459	45,19	2 982	54,81	5 441
Total – Personnes protégées	**18 565**	**51,90**	**17 203**	**48,10**	**35 768**
MOTIFS HUMANITAIRES/ INTÉRÊT PUBLIC					
Motifs humanitaires/Intérêt public	3 186	47,89	3 467	52,11	6 653
Autres*	77	53,85	66	46,15	143
Catégorie non précisée	4	40,00	6	60,00	10
Total – Motifs humanitaires/ Intérêt public	**3 267**	**48,00**	**3 539**	**52,00**	**6 806**
TOTAL	**127 784**	**48,73**	**134 452**	**51,27**	**262 236**

* L'expression « Autres » désigne les demandeurs non reconnus du statut de réfugié, les immigrants visés par une mesure de renvoi à exécution différée et les titulaires de permis de séjour temporaire.

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et Chiffres 2005*.

Tableau 14: Résidents permanents admis en 2005 au titre de la catégorie économique, selon les demandeurs principaux, les époux, les personnes à charge, par sexe

CATÉGORIE ÉCONOMIQUE	Demandeurs principaux		Époux et personnes à charge	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Travailleurs qualifiés	37 069	15 197	31 723	46 253
Gens d'affaires immigrants	3 058	584	3 812	6 015
Entrepreneurs	*632*	*119*	*842*	*1 255*
Travailleurs autonomes	*223*	*78*	*282*	*431*
Investisseurs	*2 203*	*387*	*2 688*	*4 329*
Candidats des provinces et des territoires	2 018	625	2 109	3 295
Aides familiaux résidants	108	2 955	1 008	481
TOTAL – CATÉGORIE ÉCONOMIQUE	**42 253**	**19 361**	**38 652**	**56 044**

SECTION 7

Conclusion et principaux défis à relever

L'immigration définit une large part du Canada actuel. Elle a contribué à la constitution et à la transformation de notre démographie et, dans une large mesure, de notre économie, de notre société et de notre culture. Et elle continuera de jouer un rôle essentiel en contribuant à l'édification du Canada de demain. L'immigration au Canada sera une réussite à condition de trouver le juste milieu, c'est-à-dire de savoir répondre aux besoins économiques, sociaux, culturels et démographiques du pays tout en protégeant la santé des Canadiens et en assurant leur sécurité.

CIC a fait des progrès considérables ces dernières années pour consolider les assises du système d'immigration et pour peaufiner les programmes et les outils opérationnels auxquels nous avons recours pour offrir des services efficients et de qualité à nos clients. Il faut encore, cependant, continuer sur la voie de l'amélioration. Bien que le système d'immigration canadien constitue un fondement solide, CIC doit prendre des mesures pour s'assurer que le programme est en mesure de relever les nouveaux défis liés à l'évolution de la situation démographique, du marché du travail et du contexte international tout en maintenant l'intégrité du programme et la confiance de la population.

Le Ministère a défini trois priorités pour guider ses efforts de renforcement et relever les nouveaux défis. À partir de 2006-2007, CIC aura pour priorités la mise en œuvre d'un cadre stratégique intégré, l'amélioration du service à la clientèle et la constitution de l'effectif de demain.

Le cadre stratégique intégré orientera l'élaboration des politiques et programmes de manière, à aider CIC à s'attaquer aux obstacles auxquels se heurtent ses clients de tous les secteurs d'activités, qu'il soit question d'immigration, de protection des réfugiés, de citoyenneté, d'intégration ou d'établissement. Jusqu'à maintenant, les efforts ont porté largement sur les difficultés liées au programme d'immigration. Il est maintenant temps d'élargir les efforts et d'établir de nouvelles orientations pour les politiques et programmes non seulement en matière d'immigration, mais aussi en ce qui concerne les réfugiés, l'intégration et la citoyenneté. Pour être une réussite, l'élaboration du cadre intégré et des politiques et programmes s'y rattachant exigera une étroite collaboration avec les autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires et les autres intervenants importants comme les collectivités, les employeurs et les organisations non gouvernementales.

Dans le domaine du service à la clientèle, des améliorations ont déjà été apportées au cours de la période précédente, surtout en ce qui a trait aux délais de traitement dans certaines catégories et au fonctionnement du télécentre. Il s'agit d'un pas en avant, mais cela n'est pas suffisant pour améliorer la perception du système dans la population. CIC va élaborer un plan d'amélioration du service à la clientèle en vue de

soutenir le nouveau cadre stratégique d'une manière mieux adaptée aux nouveaux besoins et attentes des clients, en s'assurant que le Canada demeure une destination de choix. Il sera nécessaire d'apporter les améliorations au service de façon progressive pour permettre la constitution de la capacité requise pour améliorer la gestion des demandes, les délais de traitement et le service à la clientèle.

Les efforts que déploiera CIC pour bâtir l'effectif de demain lui permettront de réaliser ses objectifs et d'accomplir de l'excellent travail. Les employés dévoués de CIC ont travaillé avec ardeur au cours de l'année écoulée pour soutenir et faire progresser le programme d'immigration. Ils sont prêts à continuer. Grâce à cette assise, le Canada est en mesure de faire de l'immigration l'instrument de sa croissance économique, sociale et culturelle.

Annexes

Annexe A : L'article 94 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*

Voici un extrait de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* de 2002 qui énonce les exigences relatives au rapport annuel que CIC doit présenter au Parlement.

Rapports au Parlement

94 (1) Au plus tard le 1er novembre ou dans les trente premiers jours de séance suivant cette date, le ministre dépose devant chaque chambre du Parlement un rapport sur l'application de la présente Loi portant sur l'année civile précédente.

(2) Le rapport précise notamment :

(a) les activités et les initiatives en matière de sélection des étrangers et notamment les mesures prises en coopération avec les provinces;

(b) pour le Canada, le nombre d'étrangers devenus résidents permanents et dont il est prévu qu'ils le deviendront pour l'année suivante;

(b.1) pour le Canada, le profil linguistique des étrangers devenus résidents permanents;

(c) pour chaque province partie à un accord visé au paragraphe 9(1), les nombres, par catégorie, de ces étrangers devenus résidents permanents, d'une part, et, d'autre part, qu'elle prévoit qu'ils y deviendront résidents permanents l'année suivante;

(d) le nombre de permis de séjour temporaire délivrés au titre de l'article 24 et, le cas échéant, les faits comportant interdiction de territoire;

(e) le nombre d'étrangers à qui le statut de résident permanent a été octroyé au titre du paragraphe 25(1);

(f) une analyse comparative entre les sexes des répercussions de la présente Loi.

ANNEXE B : GLOSSAIRE

Aide familial résidant

Résident temporaire du Canada ayant terminé avec succès des études d'un niveau équivalent à des études secondaires au Canada; l'intéressé a une formation à temps plein de six mois dans un domaine ou une catégorie d'emploi liés au travail pour lequel le permis de travail est demandé; il peut parler, lire et comprendre l'anglais ou le français suffisamment pour communiquer de façon efficace dans une situation non supervisée; il a conclu un contrat avec son futur employeur. Les participants au programme peuvent demander le statut de résident permanent s'ils ont occupé un emploi d'aide familial résidant pendant deux ans au cours des trois années ayant suivi leur entrée au Canada.

Candidat d'une province

Immigrant selectionné par une province ou un territoire du fait que ses compétences contribueront à l'économie locale. Le Règlement établit la sous-catégorie des candidats des provinces, qui permet aux provinces et territoires ayant signé des ententes avec CIC de désigner un certain nombre de travailleurs. Pour être admissible, le candidat doit respecter les exigences du gouvernement fédéral, en matière par exemple de santé et de sécurité, mais il n'est pas assujetti à la grille de sélection, contrairement aux travailleurs qualifiés – fédéral.

Catégorie du regroupement familial

Catégorie d'immigrants comprenant les proches parents du répondant au Canada, y compris l'époux, le conjoint de fait ou le partenaire conjugal; les enfants à charge; les parents et grands-parents; les enfants de moins de 18 ans que le répondant a l'intention d'adopter au Canada; les frères, sœurs, neveux, nièces et petits-enfants qui sont orphelins et qui ont moins de 18 ans; et tout autre parent, si le répondant n'a aucun des parents mentionnés ci-dessus, à l'étranger ou au Canada.

Demandeur d'asile

Personne qui, se trouvant au pays, demande la protection du Canada parce que le renvoi dans son pays de nationalité ou le pays où elle résidait habituellement l'exposerait à la persécution ou au risque d'être torturée, tuée ou de subir des peines ou des traitements cruels et inusités.

Demandeur principal (immigrants économiques)

Personne susceptible d'accumuler le plus de points dans son autoévaluation ou au nom de qui la demande d'immigration est présentée.

Demandeur principal (gens d'affaires)

Personne répondant le mieux à la définition de l'un ou de plusieurs des types de gens d'affaires immigrants, et au nom de qui la demande d'immigration est présentée.

Entrepreneur

Immigrant ayant été admis au Canada à titre de résident permanent, après avoir démontré :

- qu'il a géré et contrôlé un pourcentage des capitaux propres d'une entreprise admissible pendant au moins deux ans au cours de la période commençant cinq ans avant la date à laquelle il a demandé la résidence permanente;
- qu'il a un avoir net d'au moins 300 000 dollars canadiens, et qu'il l'a obtenu licitement.

Étudiant étranger

Résident temporaire autorisé par un agent d'immigration à étudier au Canada. Le permis d'études indique le niveau d'études et la durée de la période pendant laquelle l'intéressé peut séjourner au Canada à titre d'étudiant. Les étudiants inscrits à des cours d'une durée égale ou inférieure à six mois n'ont pas besoin d'obtenir un permis d'études s'ils terminent leurs cours avant l'expiration de la période autorisée au moment de leur entrée, soit habituellement six mois. Avant le 28 juin 2002, les étudiants n'avaient pas besoin d'un permis pour suivre des cours de français ou d'anglais langue seconde d'une durée égale ou inférieure à trois mois. En plus du permis d'études obligatoire, les étudiants peuvent être titulaires d'autres types de permis.

Gens d'affaires immigrants

Les gens d'affaires immigrants se répartissent entre trois catégories : les investisseurs, les entrepreneurs et les travailleurs autonomes. Les gens d'affaires peuvent devenir résidents permanents du fait de leur capacité à réussir leur établissement économique au Canada. Les conjoints et les enfants des gens d'affaires immigrants font aussi partie de cette catégorie.

Immigrant économique

Étranger sélectionné pour l'obtention de la résidence permanente en fonction de ses compétences et de sa capacité à contribuer à l'économie canadienne; cela comprend les travailleurs qualifiés, les gens d'affaires, les aides familiaux résidants et les candidats des provinces.

Investisseur

Immigrant admis au Canada à titre de résident permanent pour les raisons suivantes :

- il a de l'expérience dans l'exploitation d'une entreprise, ainsi que le prévoit le Règlement;
- il a un avoir net d'au moins 800 000 dollars canadiens qu'il a obtenu licitement;
- il a fait un placement de 400 000 dollars canadiens avant d'obtenir un visa.

Le gouvernement canadien remet le placement aux provinces et territoires participants, qui garantissent le placement et l'utilisent pour développer leur économie et créer des emplois. Le placement est remboursé, sans intérêt, après cinq ans.

Membre de la famille

L'époux, le conjoint de fait ou le partenaire conjugal, ainsi que les enfants à charge ou les enfants des enfants à charge d'un résident permanent. L'enfant à charge peut être un enfant biologique ou un enfant adoptif. L'enfant à charge doit remplir l'une des conditions suivantes :

- il est âgé de moins de 22 ans et n'est pas un époux ou un conjoint de fait;
- il étudie à temps plein et a commencé ses études avant l'âge de 22 ans; il est inscrit à un établissement d'enseignement postsecondaire; il dépend, pour l'essentiel, du soutien financier de l'un ou l'autre de ses parents et a commencé à en dépendre avant l'âge de 22 ans, ou depuis qu'il est devenu un époux ou un conjoint de fait;
- il est âgé de 22 ans ou plus et dépend, pour l'essentiel, du soutien financier de l'un ou l'autre de ses parents et a commencé à en dépendre avant l'âge de 22 ans parce qu'il ne peut subvenir à ses besoins du fait de son état physique ou mental.

Personne protégée

Personne dont le statut de réfugié au sens de la Convention a été reconnu ou personne dans une situation semblable outre-frontières, personne dont le statut de réfugié au sens de la Convention a été reconnu par la CISR ou personne ayant besoin de protection au Canada. Sont également dites protégées la plupart des personnes ayant obtenu une décision favorable à l'issue d'un examen des risques avant renvoi.

Personne protégée ayant obtenu la résidence permanente au Canada

Personne ayant été reconnue comme une personne protégée par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, ou par suite d'un examen des risques avant renvoi, et qui a en conséquence obtenu le statut de résident permanent.

Réfugié au sens de la Convention

Toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques : i) soit se trouve hors de tout pays dont elle a la nationalité et ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection d'aucun de ces pays, ii) soit, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle, ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut y retourner.

Réfugié parrainé par le gouvernement

Personne sélectionnée à l'étranger en vue d'être réétablie au Canada à titre de réfugié au sens de la Convention, en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, ou à titre de réfugié au sens de la Convention outre-frontières, et qui bénéficie d'une aide au réétablissement accordée par le gouvernement fédéral.

Réfugié parrainé par le secteur privé

Réfugié sélectionné à l'étranger en vue d'être réétabli au Canada et qui bénéficie d'une aide au réétablissement attribuée par le secteur privé.

Travailleur autonome

Immigrant ayant montré : i) qu'il a l'intention et est en mesure de créer son propre emploi au Canada et ii) qu'il peut apporter une contribution importante à la vie économique du Canada, à titre d'agriculteur, ou bien à la vie culturelle ou sportive.

Travailleur étranger

Étranger autorisé à entrer au Canada et à y demeurer temporairement à titre de travailleur. Sont exclus les étudiants étrangers et les personnes qui ont obtenu un permis de travail pour des motifs d'ordre humanitaire. En plus du permis de travail obligatoire pour la plupart des travailleurs étrangers, ceux-ci peuvent aussi être titulaires d'autres types de permis.

Travailleur qualifié

Immigrant sélectionné en raison de ses compétences polyvalentes, qui lui permettront de réussir dans un marché du travail en constante évolution. Le Règlement souligne l'importance des études, de la connaissance de l'anglais ou du français, et de l'expérience acquise par rapport à certaines compétences plutôt que dans des professions particulières.